

Faculté de médecine
Études de 1^{er} cycle



Annuaire général 2025-2026
registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

1-320-1-0 Baccalauréat en nutrition.....	MED-5
1-320-1-8 Programme de qualification en nutrition	MED-13
1-352-1-0 Baccalauréat en kinésiologie.....	MED-15
1-450-1-0 Doctorat de 1 ^{er} cycle en médecine - Montréal	MED-22
1-450-1-9 Doctorat de 1 ^{er} cycle en médecine - Mauricie.....	MED-37
1-450-4-0 Année préparatoire au doctorat en médecine - Montréal.....	MED-52
1-450-4-9 Année préparatoire au doctorat en médecine - Mauricie	MED-62
1-465-1-1 Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire.....	MED-72
1-468-1-1 Baccalauréat en bio-informatique	MED-83
1-484-1-0 Baccalauréat en sciences biomédicales.....	MED-91
1-500-1-0 Baccalauréat en microbiologie et immunologie	MED-102
1-530-1-0 Baccalauréat en neurosciences.....	MED-110
1-740-1-1 Baccalauréat en ergothérapie.....	MED-118
1-745-1-1 Baccalauréat en physiothérapie	MED-126
1-752-1-8 Programme d'actualisation de formation en orthophonie.....	MED-134

FACULTÉ DE MÉDECINE

Information mise à jour le 4 août 2025

Introduction

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1^{er} cycle en médecine à 2 000 étudiant(e)s, en sciences de la santé (ergothérapie, kinésiologie, nutrition, physiothérapie et sciences de la réadaptation), puis en sciences fondamentales à 1217 étudiant(e)s (biochimie et médecine moléculaire, biologie moléculaire, microbiologie, infectiologie et immunologie, neurosciences, pathologie et biologie cellulaire, ainsi que sciences biomédicales).

La Faculté de médecine est également présente dans plusieurs domaines de pointe, notamment grâce à des programmes d'études supérieures portant sur l'intelligence artificielle appliquée à la santé humaine (analyse des mégadonnées en santé et médecine computationnelle). De plus, elle abrite une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (1 958 étudiant(e)s de deuxième et troisième cycles).

Enfin, la Faculté de médecine offre une formation médicale spécialisée à près de 2 000 résident(e)s, moniteurs et monitrices cliniques inscrit(e)s (1 996 apprenant(e)s, dont 266 moniteurs et monitrices cliniques, et 1 286 résident(e)s en médecine) dans plus de 80 programmes de résidence agréés par les trois collèges (75 programmes de résidence en spécialités, 10 programmes de compétence ciblée et 8 programmes de compétences avancées) qui composent le consortium de l'agrément (le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, le Collège des médecins de famille du Canada et le Collège des médecins du Québec) et plus de 50 programmes de perfectionnement.

Pour poursuivre sa vocation d'enseignement et de recherche, la Faculté de médecine de l'Université de Montréal compte sur un large réseau d'unités de médecine familiales, d'écoles, de centres hospitaliers universitaires, de centres affiliés universitaires et d'instituts universitaires et un grand nombre de milieux de stages pour couvrir tout l'éventail de formation des étudiant(e)s et encourager la recherche qu'elle soit fondamentale, clinique, appliquée, évaluative ou interdisciplinaire. Ces institutions sont pour la plupart regroupées en Centre intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Enfin, 423 professeur(e)s, 116 professeur(e)s associé(e)s, 3 professeur(e)s invité(e)s, 4 chercheurs et chercheuses invité(e)s, 47 professeurs-chercheurs ou professeures-chercheuses, 62 professeur(e)s sous octroi, 1 928 professeur(e)s de clinique, 1 988 chargé(e)s d'enseignement de clinique et 4 086 superviseur(e)s de stage assurent actuellement, à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, une formation de qualité qui lui vaut une place de première importance au pays.

Coordonnées générales de la Faculté

Université de Montréal

Faculté de médecine
Pavillon Roger-Gaudry
2900, boulevard Édouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de médecine
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
www.med.umontreal.ca

Direction

Doyen : Patrick Cossette

Vice-doyen, affaires professorales et développement académique : Éric Cohen

Vice-doyenne, sciences fondamentales :
Pierrette Gaudreau

Vice-doyen, études médicales postdoctorales :
François Girard

Vice-doyenne, sciences de la santé et partenariats :
Julie Gosselin

Vice-doyenne, études médicales de 1^{er} cycle :
Geneviève Grégoire

Vice-doyenne, recherche et développement :
Ekat Kritikou

Vice-doyen exécutif, sciences cliniques et réseau :
Mario Talajic

Vice-doyenne associée, Campus en Mauricie :
Marie-Hélène Girouard

Vice-doyen associé, vie étudiante : Philippe Demers

Secrétaire de faculté : Josette Noël

Directrice des relations internationales :
Marie-Josée Aubin

Directrice administrative : Sylvie Monier

Directrice des ressources humaines : Josée Véronneau

Direction des départements et écoles de la faculté

Département d'anesthésiologie et médecine de la douleur :
Jean-Sébastien Lebon

Département de biochimie et médecine moléculaire :
Pascale Legault

Département de chirurgie : Michel Carrier

Département de médecine : François Madore

Département de médecine de famille et de médecine d'urgence : Nathalie Caire Fon

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie :
Jacques Thibodeau

Département de neurosciences : Alexandre Prat

Département de nutrition : Marie Marquis

Département d'obstétrique-gynécologie :
Marie-Hélène Mayrand

Département d'ophtalmologie : Isabelle Hardy

Département de pathologie et biologie cellulaire :
Greg FitzHarris

Département de pédiatrie : Anne-Monique Nuyt

Département de pharmacologie et physiologie :
Jean-Philippe Gratton

Département de psychiatrie et d'addictologie :
François Lespérance

Département de radiologie, radio-oncologie et méd. nucléaire :
Carl Chartrand-Lefebvre

École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique :
Julie Lavoie

École d'orthophonie et d'audiologie : Natacha Trudeau

École de réadaptation : Bonnie Swaine

Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé - CPASS

Le mandat du CPASS est d'assurer le développement professoral (formation pédagogique) à la Faculté de médecine et d'assister les programmes de formation dans leurs innovations pédagogiques. Le CPASS offre des formations de second cycle en pédagogie médicale. Le développement de la recherche en pédagogie médicale est favorisé.

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents (BAER)

Le BAER accueille les étudiants et les résidents en difficulté afin de clarifier avec eux la situation problématique, de désigner les pistes de solution et de les aider à trouver les ressources pertinentes. Il est composé de professeurs de différents secteurs de la Faculté de médecine.

RUISS – Réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux de l'Université de Montréal

Dans une perspective de réseau apprenant, le Réseau intégré de santé et de services sociaux de l'Université de Montréal (RUISS de l'UdeM) a pour mandat de fédérer l'Université et les établissements du réseau qui lui sont affiliés (CHU, CISSS, CIUSSS et instituts) en instaurant une culture de collaboration, de concertation et de chantiers spécifiques de travail dans le but de répondre aux besoins de la population et de soutenir l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche. L'École de santé publique ainsi que les facultés des arts et sciences, de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie et des sciences infirmières sont toutes membres du RUISS de l'UdeM. La présidence est assumée par le président-directeur général du CHUM. Les postes de vice-présidents sont assurés par le doyen ou la doyenne de la Faculté de médecine (volet sciences de la santé), le doyen de la Faculté des arts et sciences (volet sciences sociales) et deux présidents-directeurs généraux élus par le comité directeur (représentants les établissements de l'île de Montréal et de l'extérieur de l'île).

1-320-1-0 version 20 (A21)

Baccalauréat en nutrition

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le programme a pour mission académique de former des diététistes nutritionnistes compétents, capables d'offrir des soins, des services et une expertise en alimentation et en nutrition humaine. Au terme de leur formation, les diplômés du programme seront en mesure de prévenir et gérer la maladie, ainsi que de promouvoir et protéger la santé, et ce, grâce à leurs connaissances élargies de la santé humaine et de la santé des populations, depuis l'étude du gène jusqu'à celle de la société. Chacun des 8 trimestres constituant le programme compte entre 12 et 17 crédits pour un total de 120 crédits, incluant 1 400 heures de stages obligatoires couvrant les champs d'activités des nutritionnistes. Les diplômés de ce programme possèdent l'expertise et les compétences nécessaires pour exercer dans tous les secteurs de la profession (gestion, agroalimentaire et biopharmaceutique, clinique et santé publique) et pour déployer leur pratique professionnelle au Québec et au Canada.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
 - Biologie : compétence OBOF ou objectif OOXU et
 - Chimie : compétence OCOF ou objectif OOJV
- DEC techniques de diététique et avoir réussi les cours préalables :
 - Chimie des solutions et Chimie organique
 - Calcul différentiel et Calcul intégral
 - Mécanique, Électricité et magnétisme et Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie
<ul style="list-style-type: none">• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine• Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
<ul style="list-style-type: none">• Chimie générale• Chimie des solutions• Chimie organique
Mathématique
<ul style="list-style-type: none">• Calcul différentiel ou Calcul I• Calcul intégral ou Calcul II
Physique
<ul style="list-style-type: none">• Mécanique• Électricité et magnétisme• Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi à l'**Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie
<ul style="list-style-type: none">• Origine et diversité du vivant• La cellule et l'uniformité du vivant

Chimie

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
 - remplir le questionnaire sur la motivation (voir **Remarques**).
 - à la demande du Département de nutrition, se présenter à une entrevue.

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
 - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des communautés noires :
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
 - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Technicien en diététique : toute personne titulaire d'un DEC en techniques de diététique ou qui est en voie de l'obtenir.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- Candidat des communautés noires : Toute personne appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (le candidat a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire, ainsi que les résultats du questionnaire sur la motivation constituent les critères de sélection.
 - Une **première sélection** est faite sur l'excellence du dossier scolaire
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
 - Aux fins de la **sélection finale** des candidats, une liste d'excellence est faite selon des scores globaux établis en appliquant la pondération suivante :
 - Questionnaire sur la motivation : 70%
 - Dossier scolaire : 30 %
 - Le Département de nutrition se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats au questionnaire sur la motivation. Cette entrevue peut être éliminatoire.
- Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
 - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
 - L'excellence du dossier scolaire, ainsi que les résultats du questionnaire sur la motivation constituent les critères de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon des scores globaux intermédiaires établis en appliquant la pondération suivante :
 - Questionnaire sur la motivation : 70%
 - Dossier scolaire : 30 %
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

• Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire :

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.

• Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Questionnaire sur la motivation

- Le questionnaire a pour but d'évaluer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
- Aucune préparation spécifique n'est requise pour remplir le questionnaire. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Le candidat doit remplir le questionnaire avant la date limite indiquée à la page suivante.
- Un lien vers le questionnaire sera transmis aux candidats par courriel.
- Le questionnaire est valide uniquement pour ce programme et doit être rempli qu'une seule fois pour celui-ci.
- Le questionnaire doit servir au trimestre d'admission en cours et ne peut être reconduit pour un trimestre ultérieur.
- Le questionnaire peut-être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante.

• Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- **Formulaire d'autodéclaration :** Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés noires et communautés autochtones.

- **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :** Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.

• Entrevue :

- L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
- Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel.
- L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
- L'entrevue peut être éliminatoire.
- L'acquisition d'un ordinateur portable est requise dès l'entrée dans le programme.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 32 crédits en 1^{re} année, de 32 crédits en 2^e année, 29 crédits en 3^e année et de 27 crédits en 4^e année . Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A; en 2^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 B; en 3^e année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70C et à un cours à option choisi dans le bloc 70 D. En 4^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 E et à un cours à option choisi dans le bloc 70 F.

L'étudiant doit absolument avoir fait :

- Le cours NUT 1054 – Projet d'intégration dans la communauté 1 au trimestre d'automne pour pouvoir s'inscrire au NUT 1055 – Projet d'intégration dans la communauté 2 du trimestre d'hiver consécutif.
- Le cours NUT 2024A – Alimentation des collectivités 1 au trimestre d'automne pour pouvoir s'inscrire au NUT 2024B – Alimentation des collectivités 2 du trimestre d'hiver consécutif.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au début de chacune des périodes suivantes :

- en 2^e année à l'occasion des stages du bloc 70B
- en 3^e année à l'occasion des stages du bloc 70C
- à la fin de la 4^e année à l'occasion des stages du bloc 70E

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 13.4c) Cours offerts sous forme de stage, de clinique ou d'atelier

La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en nutrition 1-320-1-0 version 20 (A21)

Le baccalauréat comporte 120 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 114 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Les stages dirigés totalisent 31 crédits obligatoires répartis sur 40 semaines.

Bloc 70A Cours de 1^{ère} année

Obligatoire - 32 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
MCB 2956	Microbiologie générale	3.0
NUT 1001	Démarche scientifique en nutrition 1	2.0
NUT 1002	Physiologie générale	3.0
NUT 1026	Science des aliments 1	3.0
NUT 1027	Science des aliments 2	3.0
NUT 1036	Fondements de l'état nutritionnel	3.0

Cours	Titre	CR
NUT 1053	Introduction à la profession de nutritionniste	2.0
NUT 1054	Projet d'intégration dans la communauté 1	1.0
NUT 1055	Projet d'intégration dans la communauté 2	3.0
NUT 1056	Laboratoire de pratique professionnelle 1	1.0
NUT 1057	Laboratoire de pratique professionnelle 2	1.0
NUT 1064	Nutrition, santé et société	3.0
NUT 1973	Métabolisme des nutriments: notions de base	3.0

Bloc 70B Cours de 2^e année

Obligatoire - 32 crédits.

Cours	Titre	CR
NUT 2001	Démarche scientifique en nutrition 2	2.0
NUT 2024A	Alimentation des collectivités 1	4.0
NUT 2024B	Alimentation des collectivités 2	1.0
NUT 2055	Laboratoire de pratique professionnelle 3	1.0
NUT 2056	Soins nutritionnels	3.0
NUT 2057	Soins nutritionnels avancés 1	3.0
NUT 2058	Nutrition : cycles et habitudes de vie 1	2.0

Cours	Titre	CR
NUT 2059	Nutrition : cycles et habitudes de vie 2	2.0
NUT 2060	Stage d'initiation à la pratique clinique	1.0
NUT 2064	Nutrition en santé publique	3.0
NUT 2066	Changements de comportements alimentaires	4.0
NUT 2074C	Stage clinique et soutien nutritionnel 1	3.0
NUT 2973	Métabolisme des nutriments : cas complexes	3.0

Bloc 70C Cours de 3^e année

Obligatoire - 26 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
NUT 30011	Démarche scientifique en nutrition 3.1	0.0
NUT 30012	Démarche scientifique en nutrition 3.2	2.0
NUT 3029	Pratiques de gestion en nutrition	3.0
NUT 3056	Soins nutritionnels avancés 2	3.0

Cours	Titre	CR
NUT 3057	Soins nutritionnels : cas complexes	3.0
NUT 3064	Nutrition en santé publique avancée	3.0
NUT 3069A	Stage de gestion en nutrition 1	4.0
NUT 3077C	Stage clinique et soutien nutritionnel 2	4.0
NUT 3078C	Stage de nutrition en santé publique 1	3.0

Bloc 70D Cours de 3^e année

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
ASA 2221G	La communication en santé	3.0
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0
ASA 3620G	Mobiliser et gérer une équipe de travail	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
FRS 1508	Communication en contexte professionnel	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
HEC 3425	Leadership, santé et milieux cliniques (MNGT40425)	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
PEF 2180D	Santé physique des tout-petits	3.0
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PPL 3076	Enjeux et défis de la faim dans le monde	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
RED 2040	Édition et publication de contenus numériques	3.0
REI 1040	Comportement organisationnel	3.0
SME 2055V	Troubles des conduites alimentaires	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SPU 1010G	Outils méthodologiques en santé publique	3.0
SPU 2100G	Santé mondiale et environnementale	3.0
SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0
SPU 2310G	Promotion de la santé en milieu de travail	3.0
SPU 2320G	Inégalités et développement des communautés	3.0
SPU 3010G	Santé périnatale et infantile	3.0
SPU 3020G	Santé des jeunes	3.0
SPU 3030G	Santé des adultes et des personnes âgées	3.0

Bloc 70E Cours de 4^e année

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
NUT 4001	Démarche scientifique en nutrition 4	1.0
NUT 4013	Techno et chimie alimentaire	4.0
NUT 4024	Gestion intégrée en nutrition	2.0

Cours	Titre	CR
NUT 4069	Stage de gestion en nutrition 2	4.0
NUT 4074C	Stage clinique et soutien nutritionnel 3	4.0
NUT 4078C	Stage de nutrition en santé publique 2	4.0
NUT 4170A	Stage complémentaire en nutrition	4.0

Bloc 70F Cours de 4^e année

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
NUT 4062	Pratiques innovantes en nutrition	3.0
NUT 4063	Nutrition et performance	3.0

Cours	Titre	CR
NUT 4064	Nutrition et santé mondiale	3.0

1-320-1-8 version 00 (A16)

Qualification en nutrition

Attestation

Objectifs

Permettre aux CDE de répondre aux exigences demandées par l'ODNQ en vue d'obtenir l'équivalence de diplôme ou de formation.

Plus spécifiquement

- Acquérir les connaissances spécifiques (tous les domaines de savoirs) permettant de mettre à jour les notions ou de combler certaines lacunes précises
 - Développer les compétences professionnelles requises (disciplinaires et transversales) pour l'exercice de la profession au Québec.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- soumettre un avis valide du Comité des équivalences de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ) aux fins de la délivrance d'un permis de l'ODNQ
 - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent
 - sur demande, passer un test d'admission
 - sur demande, se présenter à une entrevue
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
 - une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 475/699$ au TEF ou $\geq 13/20$ au TCF)
 - Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
-

Remarques

- Au cours de ses études, l'étudiant devra répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le Ministère de la santé et des services sociaux du Québec. De l'information à ce sujet sera transmise au début du programme.
 - Certains stages du programme pourraient être effectués en région éloignée de la région métropolitaine. Le processus d'assignation aux milieux de stages est géré par le programme et est expliqué aux étudiants en cours du premier trimestre d'études.
 - La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
-

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Se reporter au règlement des études de 1^{er} cycle.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Structure du programme

Qualification en nutrition 1-320-1-8 version 00 (A16)

Ce programme d'études ne comporte pas de structure précise. Le candidat reçoit de l'OPDQ une prescription de formation selon son dossier.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.

1-352-1-0 version 05 (A20)

Baccalauréat en kinésiologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le programme de baccalauréat en kinésiologie vise à former des personnes capables d'évaluer la capacité physique, d'analyser le mouvement des divers points de vue des sciences de l'activité physique, et de prescrire des programmes d'activités physiques adaptés à des fins récréatives, de prévention, de réadaptation, ou de recherche de performance de haut niveau. Il est important de noter que ce programme n'a pas pour objet la formation de professeurs d'éducation physique pour les établissements de niveau primaire et secondaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 et 700.AO)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.BO)
- Sciences humaines (300.A1 ou 300.AO ou 300.MO ou 300.M1) et avoir atteint la compétence OPU1 ou l'objectif 022V
- Techniques de physiothérapie (144.A1 ou 144.AO)
- Techniques d'orthèses, prothèses et soins orthopédiques (144.FO)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Un cours de biologie humaine

Mathématique

Un des cours ci-dessous :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique
- Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
- Calcul différentiel ou Calcul I

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Origine et diversité du vivant

Mathématique

Un des cours ci-dessous :

- Statistique pour sciences sociales
- Initiation à la statistique
- Calcul différentiel

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- remplir le questionnaire sur la motivation (voir **Remarques**).
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats du questionnaire sur la motivation constituent les critères de sélection.
- Une **première sélection** est faite sur l'excellence du dossier scolaire
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Aux fins de la **sélection finale** des candidats, une liste d'excellence est faite en considérant les éléments d'évaluation suivants :
 - Questionnaire sur la motivation
 - Dossier scolaire
- L'École de kinésiologie se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation du questionnaire. Cette entrevue peut être éliminatoire.

Remarques

• Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire :

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.

• Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Questionnaire sur la motivation

- Le questionnaire a pour but d'évaluer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
- Aucune préparation spécifique n'est requise pour remplir le questionnaire. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Le candidat doit remplir le questionnaire avant la date limite indiquée à la page suivante.
- Un lien vers le questionnaire sera transmis aux candidats par courriel.
- Le questionnaire est valide uniquement pour ce programme et doit être rempli qu'une seule fois pour celui-ci.
- Le questionnaire doit servir au trimestre d'admission en cours et ne peut être reconduit pour un trimestre ultérieur.
- Le questionnaire peut-être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante.
- L'acquisition d'un ordinateur portable est requise dès l'entrée dans le programme.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régie par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement en fin de parcours.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 28 crédits en 1^{re} année, de 36 crédits en 2^e année et de 26 en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant à qui l'on permet, exceptionnellement, de déroger de ce régime d'inscription.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A. En 2^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 B; en plus de suivre un minimum de 9 crédits des bloc 70 C, E et F. En 3^e année, l'étudiant du cheminement régulier s'inscrit aux cours des blocs 70 D et doit avoir complété les cours du bloc 70 C avant la fin du trimestre d'hiver de la 3^e année.

Cheminement honor

Pour être admissible au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux années du baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5; avoir reçu l'acceptation d'un professeur pour le superviser dans sa recherche; avoir réussi une entrevue de sélection.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq ans.

Art. 6.12 Abandon d'un cours

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance éventuelle.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au début de chacune des périodes suivantes :

- en 2^e année ou en 3^e année à l'occasion des cours pratiques du bloc 70 B et des stages du bloc 70 C

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme. Dans le cas du cheminement honor, c'est la moyenne cumulative qui sera utilisée.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention «Cheminement honor» si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

Structure du programme

Baccalauréat en kinésiologie 1-352-1-0 version 05 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 66 crédits obligatoires et 24 crédits à option,
- en cheminement Honor : 66 crédits obligatoires (Blocs 70A, 70B et 70D), 9 crédits à option (bloc 70C), 3 crédits à option (bloc 70E) et 12 crédits des blocs à option 70V et 70W.

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École en début de scolarité.

Bloc 70A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 28 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
KIN 1013	Approches de groupe en activité physique	1.0
KIN 1016	Bases neurophysiologiques du mouvement	3.0
KIN 1018	Méthode de recherche en kinésiologie	4.0
KIN 1020	Introduction à la kinésiologie	2.0
KIN 1021	Anatomie fonctionnelle et exercice	3.0

Cours	Titre	CR
KIN 1022	Intervention individuelle et de groupe	2.0
KIN 1024	Physiologie de l'exercice 1	3.0
KIN 1025	Physiologie de l'exercice 2	3.0
KIN 1030	Introduction à la biomécanique	3.0
KIN 1031	Apprentissage et contrôle du mouvement	3.0

Bloc 70B Connaissances appliquées

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
KIN 1037	Activités physiques, sports et sociétés	3.0
KIN 2037	Évaluation et entraînement cardiométabolique	2.0
KIN 2038	Évaluation et entraînement cardiorespiratoire	4.0
KIN 2040	Démarche clinique en kinésiologie	1.0

Cours	Titre	CR
KIN 2041	Introduction à l'intervention clinique	1.0
KIN 2047	Évaluation et développement des qualités musculaires	3.0
KIN 2048	Intervention clinique et exercices thérapeutiques	3.0
KIN 2060	Sécurité en activités physiques	3.0
NUT 2962	Nutrition	3.0

Bloc 70C Pratique professionnelle et clinique

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 3040A	Pratique d'intervention A	1.5
KIN 3040B	Pratique d'intervention B	1.5
KIN 3049	Stage professionnel	6.0

Cours	Titre	CR
KIN 30491	Stage professionnel 1	0.0
KIN 30492	Stage professionnel 2	6.0

Bloc 70D Intégration des connaissances

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
KIN 2024	Biomécanique articulaire et analyse du mouvement	3.0
KIN 3032	Éthique et réflexions en kinésiologie	3.0

Cours	Titre	CR
KIN 3046	Environnement et aides ergogènes	3.0
KIN 3090	Intégration et études de cas	4.0

Bloc 70E Formation spécialisée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier: Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits. Cheminement honor: 3 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 2010	Croissance et développement moteur	3.0
KIN 2015	Activités physiques adaptées	3.0
KIN 3020	Activité physique et affections cardiorespiratoires	3.0
KIN 3022	Vieillissement et activité physique	3.0
KIN 3023	Promotion de l'activité physique	3.0
KIN 3037	Préparation physique à la performance	3.0

Cours	Titre	CR
KIN 3038	Sport, activité physique : aspects psychologiques	3.0
KIN 3050	Activité physique et troubles métaboliques	3.0
KIN 3051	Exercice et atteintes neuromusculaires	3.0
KIN 3072	Travail dirigé 1	3.0
KIN 3073	Travail dirigé 2	3.0

Bloc 70F - Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
HEC 3425	Leadership, santé et milieux cliniques (MNGT40425)	3.0
IFT 1912	Initiation aux chiffriers électroniques	3.0
IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
KIN 1985	Commotions cérébrales et pratique sportive	3.0

Cours	Titre	CR
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0

Bloc 70V Cheminement honor : initiation à la recherche

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 4074	Practicum de recherche 1	3.0

Cours	Titre	CR
KIN 4075	Practicum de recherche 2	3.0

Bloc 70W Cheminement honor : formation avancée

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6500	Activité physique et santé	3.0
KIN 6510	Physiopathologie de l'exercice	3.0
KIN 6515	Équilibre postural et locomotion	3.0
KIN 6520	Évaluation, entraînement et prescription	3.0
KIN 6525	Évaluation en promotion de l'activité physique	3.0
KIN 6530	Exercices et problèmes musculosquelettiques	3.0

Cours	Titre	CR
KIN 6800	Méthodologie de la recherche	3.0
KIN 6825	Psychologie du sport et de l'activité physique	3.0
KIN 6831	Contrôle du mouvement chez l'humain	3.0
KIN 6832	Apprentissage du mouvement humain	3.0
KIN 6842	Physiologie de l'exercice	3.0
KIN 6843	Exercice et métabolisme	3.0

1-450-1-0 version 28 (A24)

Doctorat de premier cycle en médecine

Doctorat de premier cycle en médecine (M.D.)

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Mauricie (1-450-1-9)

Objectifs

Il n'y a aucun changement du référentiel de compétences visées par le programme MD et adopté par la Faculté de médecine en février 2022.

Les compétences que l'étudiant aux études médicales de premier cycle doit développer s'insèrent dans les valeurs de la faculté, qui sont : excellence, humanité, créativité, courage et collaboration. Au terme de sa formation au 1^{er} cycle, l'étudiant en médecine de l'UdeM aura acquis les compétences requises pour établir une relation de partenariat avec les patients et leurs proches à toutes les périodes de la vie et dans différents contextes de soins. Il travaillera en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins. Il communiquera avec ouverture et respect, et fera preuve de bienveillance pour les autres et pour lui-même. Il aura pris acte des enjeux sociaux liés à la santé et y assumera sa part de responsabilité. L'expertise acquise l'aura préparé à un regard élargi et global sur les concepts de santé et de maladie pour répondre aux besoins des populations qu'il desservira. Il sera prêt à assumer un leadership engagé dans la communauté.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
 - Biologie : compétence OBOF ou objectif OOXU et
 - Chimie : compétence OCOF ou objectif OOJV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie
<ul style="list-style-type: none">• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine• Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
<ul style="list-style-type: none">• Chimie générale• Chimie des solutions• Chimie organique
Mathématique
<ul style="list-style-type: none">• Calcul différentiel ou Calcul I• Calcul intégral ou Calcul II
Physique
<ul style="list-style-type: none">• Mécanique• Électricité et magnétisme• Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie
<ul style="list-style-type: none">• Origine et diversité du vivant• La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie
<ul style="list-style-type: none">• Chimie générale• Chimie organique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

• soit être titulaire d'un doctorat en médecine décerné par une faculté de médecine reconnue par le Conseil médical du Canada et avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ)

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission **ou** respecter les dispositions du Décret gouvernemental relatif à l'admission de candidats internationaux.
- le citoyen canadien et ou le résident permanent doivent être résidents du Québec à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission et en faire la preuve (vous devez remplir le formulaire d'attestation du statut de résident du Québec, choisir une situation à la partie 2 et fournir les documents reliés à cette situation) **ou** satisfaire aux dispositions des ententes Québec-Nouveau-Brunswick.
- avoir complété ou être en voie de compléter les études requises pour être admissible au programme (DEC ou baccalauréat universitaire), dans un délai maximal de trois ans pour un DEC et de quatre ans pour un baccalauréat universitaire dans la mesure où les études ont été suivies à temps plein. Le candidat qui ne satisfait pas à ce cheminement académique doit en expliquer les raisons dans la section « autres informations pertinentes » de la demande d'admission. La Faculté se réserve le droit de refuser les candidatures dont le cheminement académique est jugé non conforme.
- la personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission doit avoir complété ou être en voie de compléter un grade universitaire de 1^{er} cycle au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme.
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue, tenue en français, à la date, à l'heure et au lieu fixés par le Comité d'admission de la Faculté ou le Comité interfacultaire des Mini Entrevues Multiples (MEM). Au préalable, avoir dans les délais prescrits acquitté les frais exigés
- se présenter à la séance d'accueil si admis

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TEF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

Catégories de candidats

• **Collégien**: toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou en voie de l'obtenir) ou qui est titulaire d'un diplôme jugé équivalent par l'Université de Montréal. Cette personne ne doit pas avoir débuté des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante :

• **Candidat "Accès médecine"** : collégien dont le revenu familial se situe près ou sous le seuil de faible revenu. La personne qui souhaite se déclarer dans cette sous-catégorie doit remplir le formulaire disponible sur le site de la Faculté de médecine et l'envoyer au plus tard le 1^{er} mars à: admission-md@umontreal.ca. Des documents seront ensuite requis pour déterminer l'admissibilité de la personnes dans cette sous-catégorie. L'admissibilité sera faite en toute confidentialité par le Service d'aide financière de l'Université de Montréal. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des personnes dans cette sous-catégorie.

• **Universitaire** : toute personne ayant complété ou étant en voie de compléter au moins un premier grade universitaire. Ce grade doit être complété au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante:

• **Titulaire d'un doctorat de recherche** : universitaire ayant complété un doctorat de recherche (Ph. D.) et qui demeure actif en recherche ou dont la thèse a été déposée à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. La personne qui souhaite déposer sa candidature dans cette catégorie doit remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1^{er} novembre à admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, la personne devra soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à admission-md@umontreal.ca.

• **Communautés noires** : cette sous-catégorie comprend des collégiens (réguliers ou "Accès médecine") ou universitaires (réguliers ou titulaires d'un doctorat Ph. D.), résident du Québec, appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (la personne a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

• Des places supplémentaires aux entrevues sont prévues pour les personnes autodéclarées qui répondent aux exigences d'admission d'un collégien ou d'un universitaire.

• **Provinces maritimes**: toute personne francophone résidente du Nouveau-Brunswick en vertu de l'entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

• **Premières Nations et Inuit du Québec**: toute personne reconnue membre des Premières Nations ou Inuits du Québec au moment du dépôt de la demande d'admission conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie.

• **Forces armées canadiennes** : toute personne francophone recommandée par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM) conformément à l'entente conclue entre les Forces armées canadiennes et les trois universités francophones qui offrent la possibilité d'une formation médicale en français au Québec (Université de Sherbrooke, Université Laval et Université de Montréal). La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. La personne doit communiquer votre intérêt aux Forces armées canadiennes avant la date limite du dépôt de la demande d'admission, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : CFHSAAttractionCell-CelluledattractionSSFC@forces.gc.ca. Le membre de la Réserve ne peut pas être considéré dans cette catégorie.

C'est le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec qui établit la liste finale des candidatures qui pourraient recevoir une offre d'admission en fonction du résultat obtenu aux MEM de l'Université Laval et de l'Université de Montréal ou MEM-V de l'Université de Sherbrooke, ou d'une combinaison des résultats de ces entrevues, le cas échéant.

• **Diplômé à l'international en médecine (DIM)**: toute personne, résidente du Québec, dont la formation en médecine est reconnue comme équivalente par le Conseil médical du Canada, ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au 15 février de l'année précédant le dépôt de la demande d'admission. Comme candidate, la personne titulaire d'un doctorat en médecine ne peut être classée dans une autre catégorie.

• Dans le cadre du processus d'analyse, des informations sont échangées entre le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI) et les facultés de médecine concernant notamment la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et du statut de jumelage Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS). En raison des clauses du contrat de CaRMS, advenant l'obtention d'un jumelage durant l'année en cours, la candidature ne sera plus considérée comme admissible au programme de doctorat en médecine, et la personne recevra un avis de refus de notre part.

• **International** : toute personne admissible qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Un étudiant international admis doit obtenir un permis d'études (voir Étudiants internationaux).

Capacité d'accueil

CONTINGENT RÉGULIER

- Selon le décret gouvernemental, et tenant compte des places libérées l'année précédente par les étudiants qui ont abandonné le programme, le contingent régulier de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour l'admission 2025 était de 396 nouveaux étudiants. Environ 70 % de ces étudiants ont été inscrits en année préparatoire, et les autres au programme de doctorat, s'ajoutant ainsi au contingent de l'année préparatoire précédente pour former la première année.
- Le contingent régulier est presqu'exclusivement constitué de **candidats résidents québécois**, collégiens et universitaires.
- En outre, selon la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec, la Faculté peut admettre un nombre très restreint de **candidats diplômés à l'international en médecine (DIM)** résidents du Québec, titulaires d'un doctorat en médecine obtenu hors du Canada ou des États-Unis (DHCEU). La Faculté dispose présentement d'un maximum de quatre places par année pour ces candidats.

CONTINGENTS PARTICULIERS

La Faculté peut admettre, hors du contingent régulier, par décret ou par entente, un nombre très restreint de candidats qui se qualifient pour l'un des contingents suivants :

- **Provinces maritimes** - La Faculté peut admettre, par entente intergouvernementale, un certain nombre de candidats francophones du Nouveau-Brunswick. Le nombre de candidats admis varie annuellement selon les décisions gouvernementales des provinces impliquées et celles du Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de trois places par année pour ce contingent. La Faculté priorise les dossiers des candidats ayant choisi l'Université de Montréal en 1er choix et le programme de médecine en 1er choix.
- **International** - La Faculté peut admettre un nombre très restreint de candidats internationaux selon le décret gouvernemental et la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de deux places par année pour ce contingent.
- **Forces armées canadiennes** - La Faculté peut admettre, par entente avec les Forces armées canadiennes, un nombre restreint de candidats francophones recommandés par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM). L'entente prévoit un maximum de quatre places par année à répartir entre les universités francophones qui offrent la formation médicale au Québec.
- **Premières Nations et des Inuits du Québec** - La Faculté peut admettre un nombre restreint de candidats reconnus membres des Premières Nations ou Inuits du Québec (PNIQ) conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. L'entente prévoit un maximum de dix places par année à répartir entre les facultés québécoises selon les besoins.

Critères de sélection

La Faculté répartit la capacité d'accueil de l'année préparatoire et du doctorat en médecine entre les différentes catégories de candidats, sous réserve de la qualité des dossiers et dans le respect des ententes intergouvernementales ou interuniversitaires s'il y a lieu.

Il n'y a qu'un seul processus de sélection bien que la formation soit offerte à Montréal, en Mauricie et dans les Laurentides.

Afin de favoriser la fréquentation de ses lieux de formation délocalisés, des places à l'entrevue (MEM) seront réservées aux personnes candidates les ayant choisis **en priorité**, à raison de deux places aux entrevues pour chaque place disponible :

- Campus de la Mauricie, un maximum de 96 places aux MEM (pour 48 admissions).
- Formation dans les Laurentides, un maximum de 36 places (pour 18 admissions).

Ces places seront disponibles pour les candidats de tous les contingents.

• Pour les **collégiens**

- Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC). Une CRC minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
- Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRC ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
 - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - CRC: 60%
 - Examen CASPer: 40%
 - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.

• Pour les **universitaires**

- Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire. Une cote de rendement à l'admission (CRA) minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
- Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRA ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
 - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - CRA: 60%
 - Examen CASPer: 40%
 - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.

• Pour les **titulaires d'un doctorat de recherche**

- Le travail de recherche doit avoir un lien avec le domaine des sciences biomédicales.
- Une présélection est effectuée sur la base de la cote de rendement à l'admission (CRA). Une CRA minimale de 30,000 est exigée lors de cette première sélection.
 - Les candidats doivent remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1er novembre à : admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, les candidats devront soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à : admission-md@umontreal.ca.
- Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de l'analyse du Dossier de recherche ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire.
 - un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - Dossier de recherche: 50%
 - Examen CASPer: 50%
 - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.

- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
- La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie et d'en modifier le processus d'admission.

• Pour les **internationaux**

- Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
 - La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie.
 - Le candidat international admis devra avoir obtenu un visa d'étudiant.
 - Pour les **diplômés à l'international en médecine (DIM)**
 - Le processus de sélection est commun aux trois facultés de médecine québécoises francophones qui accueillent des candidats de cette catégorie.
 - Pour être admissibles à cette catégorie, les candidats devront avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins (CMQ) au plus tard le 15 février de l'année d'admission visée.
 - Les candidats doivent réussir l'examen CASPer (voir la rubrique **Remarques**). **L'examen CASPer devra être passé en français.**
 - Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire et du résultat à l'examen EACMC partie I. Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - Examen CASPer : 30%
 - Examen EACMC, partie I : 70%
 - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
 - Le candidat titulaire d'un diplôme de médecine qui est admis devra compléter la totalité ou une partie du programme d'études médicales qui ne pourra être moindre que la durée de l'externat.
 - Pour les **candidats des Forces armées canadiennes**
 - Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
 - Pour les **candidats des Premières Nations et Inuits du Québec**
 - Les conditions d'admissibilité et les critères de sélection de ce contingent sont convenus entre les quatre facultés de médecine du Québec.
 - La Faculté de médecine de l'Université Laval est gestionnaire de ce contingent provincial. Les candidats peuvent communiquer avec la coordonnatrice du projet au 418 842-1540 ou consulter le site de la Faculté de médecine de l'Université Laval pour de plus amples informations.
-

Remarques

- Les conditions d'admissibilité tiennent compte des dispositions de la Loi médicale relatives à l'immatriculation des étudiants en médecine auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ). Tout nouvel étudiant inscrit au doctorat en médecine doit être immatriculé auprès du CMQ afin d'être autorisé à poser, sous surveillance, les actes médicaux nécessaires à sa formation. L'information pertinente lui est fournie par la Faculté en début d'année.
- L'admission au programme de doctorat en médecine est contingentée par décret gouvernemental et une sélection rigoureuse des candidats est effectuée sur la base de l'excellence du dossier scolaire antérieur et de l'évaluation des qualités personnelles jugées nécessaires à la pratique compétente de la médecine. Nous vous suggérons fortement de consulter les compétences qui devront être maîtrisées par les étudiants afin de réussir avec succès le programme de médecine.
- L'**entrevue**, de quelque type qu'elle soit, a pour but d'évaluer la motivation, l'empathie, la conscience sociale, l'équilibre de vie, l'authenticité, le leadership, l'ouverture d'esprit et le jugement du candidat ainsi que toute autre qualité jugée nécessaire à la réussite du programme et à la pratique de la médecine d'aujourd'hui; par exemple, la capacité de travailler en équipe, la capacité de communiquer, la capacité d'autocritique, la capacité d'adaptation et la capacité relationnelle. Le bilan de cette évaluation peut conduire à l'élimination de tout candidat qui ne répond pas aux normes de réussite fixées par le Comité d'admission.

• Examen CASPer^{MC}

- L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
 - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
 - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
 - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
 - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
 - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Pour les candidats des **communautés noires**: le formulaire d'autodéclaration sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléchargé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés noires.
 - Pour les candidats des **Premières Nations et Inuits du Québec**: la personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
 - Pour les candidats provenant des **régions éloignées**: afin de faciliter l'accès à la formation en médecine aux candidats des régions éloignées, une bonification de 1 point à la cote de rendement collégial (CRC) est accordée aux candidats qui ont terminé leurs études de 5e secondaire dans une école située dans une des régions éloignées désignées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Consulter la liste des régions admissibles.
 - Conformément à la Politique de mobilité entre les lieux de formation, le **lieu désigné de la formation** est précisé dans l'offre d'admission, laquelle est finale et définitive. Aucun transfert du lieu désigné de la formation n'est autorisé, tant à l'année préparatoire qu'au programme de médecine de premier cycle. Le lieu désigné de la formation est déterminé en fonction des disponibilités restantes au moment de transmettre l'offre d'admission, tout en tenant compte, le cas échéant, des préférences et des niveaux de choix du candidat ayant complété le formulaire prévu à cet effet, dans les délais prescrits.
 - La personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, qui n'a pas complété ou qui n'est pas en voie de compléter un grade universitaire de 1^{er} cycle au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme n'est pas admissible au programme. L'inscription au programme Compléments de formation de l'Université de Montréal, pour la réussite des cours préalables, est la seule exception autorisée.
 - La personne ayant complété un grade universitaire de premier cycle jugé globalement équivalent à l'année préparatoire par le Comité d'admission, pourrait être admise directement en première année du Doctorat en médecine. Ces programmes de l'Université de Montréal sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire:
 - Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
 - Baccalauréat en ergothérapie
 - Baccalauréat en nutrition
 - Baccalauréat en physiothérapie
 - Baccalauréat en sciences biologiques (sauf l'orientation Biodiversité, écologie et évolution)
 - Baccalauréat en sciences biomédicales
 - Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
 - Baccalauréat en neurosciences
 - Baccalauréat en microbiologie et immunologie
 - Doctorat en médecine dentaire
 - Doctorat (ou Baccalauréat) en pharmacie

- Doctorat en médecine vétérinaire
- Doctorat en optométrie
- Advenant que les cours collégiaux préalables (chimie, biologie et physique) aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission aux études médicales de premier cycle révisera le dossier de candidature pour s'assurer que le candidat ait conservé les connaissances scientifiques de base suffisantes pour entreprendre des études médicales de premier cycle.
- Le transfert au programme M.D. d'un candidat en cours d'études médicales dans une faculté hors du Québec n'est pas possible.
- Le candidat ayant déjà été ou étant actuellement inscrit en médecine ou en année préparatoire dans une université au Québec n'est pas admissible dans le programme.
- Le candidat admis est considéré comme un étudiant en médecine dès son premier trimestre d'inscription que ce soit à l'année préparatoire ou au doctorat en médecine.
- Avant le début des cours, tout nouvel étudiant en médecine (année préparatoire et doctorat) doit attester qu'il a reçu les **immunisations** et, le cas échéant, qu'il s'est soumis au **dépistage tuberculinique** tel que requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Un formulaire est disponible à cette fin et pourra être soumis via votre Centre étudiant. Les preuves de vaccination devront être soumises via votre Centre étudiant.
- Tout candidat admis au doctorat en médecine doit attester qu'il a suivi une **formation en réanimation cardiorespiratoire** (RCR) AVANT de débuter sa première année. Les étudiants doivent s'inscrire eux-mêmes et assumer les frais de cette formation. Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est "SIR" ou "SVR" ou "Professionnel de la santé". L'attestation doit être valide pour toute la première année du doctorat, soit de la rentrée académique jusqu'au 30 avril de l'année suivante. Il est recommandé de suivre cette formation avant le début de l'année académique. Une recertification annuelle est recommandée, mais non exigée. Des précisions sur la remise de la preuve seront communiquées à l'étudiant par courriel. Il est possible de consulter la politique.
- L'étudiant qui réussit l'année préparatoire est promu automatiquement en première année du doctorat en médecine sans avoir à présenter une nouvelle demande d'admission. Cette promotion en première année ne peut être différée à une année subséquente.
- **Stages en région** : dans le respect de la mission en responsabilité sociale de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, il est important que les étudiants soient exposées à différents milieux en cours de formation. Les étudiants doivent à cet effet effectuer des stages en région intermédiaire et/ou éloignée durant leur 3e et 4e année de formation (stages à l'externat). Ces stages en dehors des grands centres urbains contribuent à l'excellence de la formation offerte. Ils permettent une exposition clinique diversifiée et l'initiation des stagiaires à d'autres réalités de la pratique médicale.
- Les études médicales de premier cycle peuvent être éprouvantes tant physiquement que psychologiquement. Le parcours de formation en médecine (cours et stages) peut exposer les étudiants et les stagiaires à des situations ou des contextes émotivement chargés. Cet environnement exigeant requiert que les étudiants et les stagiaires démontrent de bonnes capacités d'adaptation.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La Faculté de médecine publie sur son site web des informations complémentaires sur les admissions, dont une foire aux questions (FAQ).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, il s'inscrit à un total de 41 à 44 crédits en 1^{re} année, de 47 à 50 crédits en 2^e année. Il s'inscrit au total à 109 en 3^e et en 4^e années.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} et 2^e années, l'étudiant s'inscrit successivement aux cours des blocs 01A et 01B ainsi qu'aux cours à option ou au choix. L'inscription à un cours au choix est sujette à l'approbation du responsable de programme.

Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3^e ou la 4^e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3^e année. Les stages d'engagement social et santé mondiale ainsi que le stage de soins palliatifs sont concomitants et peuvent être faits dès que le stage de médecine familiale est fait. Les stages d'anesthésiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3^e année, à partir du 6^e mois de stage, ou durant la 4^e année. Le stage d'urgence peut être fait en 3^e année à partir du 8^e mois de stage si les stages de médecine ou de chirurgie sont faits, ou en 4^e année. Le stage de gériatrie peut être fait dès que les stages de médecine familiale ou de médecine sont faits ou pour tous les externes à partir du 9^e mois de stage. En 3^e et 4^e années, l'étudiant doit choisir 20 semaines de stages à option, en blocs de 2 ou 4 semaines, parmi lesquels il y a obligatoirement un stage de 2 semaines appelé stage sélectif en médecine ambulatoire, un stage sélectif de 2 semaines en chirurgie spécialisée et un stage sélectif de 2 semaines en pédiatrie.

Stage d'appoint externat:

Si certaines lacunes sont observées durant un stage et que l'évaluation de ce stage est à la limite de l'atteinte des objectifs et de la démonstration de la compétence, un Comité pourra recommander l'ajout d'un stage d'appoint de 2.5 crédits (MMD3998) ou de 5 crédits (MMD3999). Les crédits du stage seront comptabilisés hors-programme. La réussite de ce stage d'appoint entraînera automatiquement la mention « succès » au stage dont l'évaluation était limite. Le stage « limite » sera placé en statut remise en attendant la réalisation du stage d'appoint. L'échec au stage d'appoint entraîne l'échec au stage « limite ».

Inscription à la maîtrise ou au Ph. D.

Le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un étudiant ayant terminé sa 2^e année d'études et remplissant les conditions d'admission à un programme d'études supérieures, à s'inscrire à la maîtrise ès sciences ou au Ph. D. et à interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.12 Annulation et abandon d'un cours

Dans le programme de doctorat en médecine, les dates du calendrier universitaire relatives à l'abandon de cours ne sont pas appliquées étant donné la structure particulière du programme et la durée de certains cours.

Annulation d'inscription

L'étudiant qui désire annuler son inscription à un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 15% de la durée totale du cours concerné. Au-delà de ce délai, aucune annulation d'inscription ne sera acceptée.

Abandon

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 65% de la durée totale du cours concerné. Aux fins de l'application du présent article, le terme "cours" inclut les stages, les APP, les sessions d'IMC/IDC dans les centres hospitaliers, les cours suivis durant les semaines Campus ainsi que les formations au CAAHC.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Évaluation en 1^{re} et 2^e années

Chacun des cours offerts selon l'apprentissage par problème comporte un double seuil de passage. Les étudiants doivent réussir l'évaluation des connaissances (examen) ET l'évaluation des compétences transversales observées par les tuteurs (évaluation de l'étudiant par le tuteur).

L'évaluation des habiletés cliniques dans les cours d'introduction à la médecine clinique et d'initiation à la démarche clinique, ainsi que l'évaluation des tuteurs dans les cours par l'apprentissage par problème se font par la mention succès ou échec.

Évaluation en 3^e et 4^e années

L'évaluation des habiletés cliniques et des compétences transversales se fait par diverses modalités d'observation dans chacun des cours et stages selon le système littéral de notation. L'évaluation des connaissances se fait par des examens selon diverses modalités, incluant le test de rendement progressif.

Évaluation des cours et stages à option

Tous les cours et stages à option et au choix sont évalués par la mention succès ou échec.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 21 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :

- Il a été exclu du programme;
- Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire;

- L'étudiant en probation peut être assujetti à d'autres dispositions susceptibles de limiter son droit de reprise, tel que l'établissent les articles 14.3, 14.4 et 14.5.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours de sigle MMD doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise selon la décision de l'autorité compétente. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre. S'il échoue un stage à option, il doit reprendre le stage ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage. S'il échoue un cours d'un sigle autre que MMD, il doit reprendre le cours ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

La réussite aux cours détermine la promotion d'une année à l'autre.

Art. 14.3 Progression sous probation

- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à trois cours dans la même année est mis en probation et doit reprendre tous les cours de l'année en cause, sans avoir droit à la reprise;
- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à plus de trois cours dans la même année est exclu du programme, sans avoir droit à la reprise.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au doctorat en médecine (M.D.).

Structure du programme

Doctorat de premier cycle en médecine 1-450-1-0 version 28 (A24)

Le doctorat comporte 200 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 172 crédits obligatoires, de 25 à 28 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours de la 1^{re} année

Obligatoire - 41 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
MMD 1100	Introduction à la profession médicale	2.0
MMD 1108	Respiration et oxygénation	5.0
MMD 1109	Cœur et circulation	6.0
MMD 1110	Appareil uro-génital et gynécologie	6.0
MMD 1111	Digestion et nutrition	6.0

Cours	Titre	CR
MMD 1138	Introduction à la médecine clinique 1	3.0
MMD 1139	Introduction à la médecine clinique 2	4.0
MMD 1221	Raisonnement intégré en médecine clinique 1	2.0
MMD 1222	Raisonnement intégré en médecine clinique 2	2.0
MMD 12261	Identité professionnelle du médecin 1.1	0.0
MMD 12262	Identité professionnelle du médecin 1.2	4.0

Bloc 70B Cours de la 2^e année

Obligatoire - 48 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
MMD 2111	Exploration du système nerveux	5.0
MMD 2112	Psychiatrie	4.0
MMD 2113	Appareil locomoteur	5.0
MMD 2114	Endocrinologie et reproduction	5.0
MMD 2115	Homéostasie et néphrologie	3.0
MMD 2116	Problèmes systémiques en médecine	5.0

Cours	Titre	CR
MMD 2141	Intégration de la démarche clinique en médecine 1	5.0
MMD 2142	Intégration de la démarche clinique en médecine 2	6.0
MMD 2223	Raisonnement intégré en médecine clinique 3	2.0
MMD 2224	Raisonnement intégré en médecine clinique 4	2.0
MMD 22261	Identité professionnelle du médecin 2.1	0.0
MMD 22262	Identité professionnelle du médecin 2.2	5.0

Bloc 70C Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 1087	Travaux cliniques individuels	3.0
MMD 1088A	Travaux de recherche individuels 1	3.0
MMD 1091	Initiation à la recherche	3.0
MMD 1095	Médecine tropicale	3.0
MMD 1097	Intervention en milieux défavorisés	3.0

Cours	Titre	CR
MMD 1098	Santé des premières nations	3.0
MMD 1141	Immersion à la santé mondiale	3.0
MMD 1142	Immersion internationale clinique	3.0
MMD 1143	Espace de transition et santé mentale	3.0

Bloc 70D Stages obligatoires de 3^e et 4^e années

Obligatoire - 83 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
MMD 32261	Identité professionnelle du médecin 3.1	0.0
MMD 32262	Identité professionnelle du médecin 3.2	0.0
MMD 32263	Identité professionnelle du médecin 3.3	4.0
MMD 3553	Réanimation cardiorespiratoire	0.5
MMD 3556	Stage de médecine sociale engagée	1.5
MMD 3557	Soins palliatifs	1.5
MMD 35621	Pharmacothérapie et toxicologie 1	0.0
MMD 35622	Pharmacothérapie et toxicologie 2	0.0
MMD 35623	Pharmacothérapie et toxicologie 3	0.0
MMD 35624	Pharmacothérapie et toxicologie 4	4.0
MMD 35641	Progression des compétences médicales 1a	0.0
MMD 35642	Progression des compétences médicales 1b	0.0
MMD 35643	Progression des compétences médicales 1c	1.5
MMD 3701	Médecine	7.5
MMD 3702	Chirurgie	7.5
MMD 3703	Pédiatrie	7.5
MMD 3704	Obstétrique-gynécologie	7.5

Cours	Titre	CR
MMD 3705	Psychiatrie	7.5
MMD 3707	Médecine familiale	7.5
MMD 42261	Identité professionnelle du médecin 4.1	0.0
MMD 42262	Identité professionnelle du médecin 4.2	1.5
MMD 4311	Santé publique et médecine préventive	2.5
MMD 4507	Gériatrie	5.0
MMD 4509	Anesthésie-réanimation	2.0
MMD 4510	Ophthalmologie	2.0
MMD 4513	Médecine d'urgence	5.0
MMD 45241	Radiologie diagnostique 1	0.0
MMD 45242	Radiologie diagnostique 2	0.0
MMD 45243	Radiologie diagnostique 3	0.0
MMD 45244	Radiologie diagnostique 4	2.0
MMD 45291	Synthèse en médecine clinique 1	0.0
MMD 45292	Synthèse en médecine clinique 2	3.0
MMD 45641	Progression des compétences médicales 2a	0.0
MMD 45642	Progression des compétences médicales 2b	1.0

Bloc 70E Stages à option de 3^e et 4^e années

Option - 25 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 3511	Stage : Spécialités médicales	5.0
MMD 3511A	Stage : Allergie	5.0
MMD 3511B	Stage : Cardiologie	5.0
MMD 3511C	Stage : Dermatologie	5.0
MMD 3511D	Stage : Endocrinologie	5.0
MMD 3511E	Stage : Gastro-entérologie	5.0
MMD 3511H	Stage : Gériatrie	5.0
MMD 3511I	Stage : Hématologie	5.0
MMD 3511J	Stage : Médecine interne	5.0
MMD 3511K	Stage : Néphrologie	5.0
MMD 3511L	Stage : Neurologie	5.0
MMD 3511M	Stage : Oncologie médicale	5.0
MMD 3511N	Stage : Physiatrie	5.0
MMD 3511O	Stage : Pneumologie	5.0
MMD 3511P	Stage : Rhumatologie	5.0
MMD 3511R	Stage: Hématologie et oncologie	5.0
MMD 3511S	Stage: Laboratoire des lipides	5.0
MMD 3511T	Stage : Nutrition appliquée	5.0
MMD 3511V	Stage : Hépatologie	5.0
MMD 3511W	Stage: Soins intensifs médicaux	5.0
MMD 3511X	Stage : médecine génique	5.0
MMD 3512	Stage: Spécialités chirurgicales	5.0
MMD 3512A	Stage : chirurgie cardiaque	5.0
MMD 3512B	Stage : Chirurgie générale	5.0
MMD 3512C	Stage: Chirurgie générale pédiatrique	5.0
MMD 3512D	Stage : Chirurgie orthopédique	5.0
MMD 3512E	Stage : Chirurgie plastique	5.0
MMD 3512H	Stage : Neurochirurgie	5.0
MMD 3512I	Stage : Oto-rhino-laryngologie	5.0
MMD 3512J	Stage : Urologie	5.0
MMD 3512K	Stage: chirurgie thoracique	5.0
MMD 3512L	Stage : Chirurgie vasculaire	5.0
MMD 3512M	Stage: Soins ambulatoires chirurgicaux	5.0
MMD 3512N	Stage: Soins intensifs chirurgicaux	5.0
MMD 3512O	Stage : chirurgie digestive	5.0
MMD 3512P	Stage : chirurgie hépatobiliaire	5.0
MMD 3513A	Stage : Santé communautaire	5.0
MMD 3513B	Stage : Recherche	5.0
MMD 3513C	Intervention dans les pays en voie de développement	5.0
MMD 3513E	Stage : Médecine du travail	5.0
MMD 3515	Stage : Pédiatrie globale	5.0
MMD 3515A	Stage : Néonatalogie	5.0
MMD 3515C	Stage: Pédiatrie du développement	5.0
MMD 3515D	Stage: Pédiatrie de l'âge scolaire	5.0
MMD 3515E	Stage: Médecine de l'adolescence	5.0
MMD 3515H	Stage : Urgences pédiatriques	5.0
MMD 3515I	Stage: Soins intensifs pédiatriques	5.0

Cours	Titre	CR
MMD 3611M	Stage : oncologie médicale	2.5
MMD 3611N	Stage : physiatrie	2.5
MMD 3611O	Stage : pneumologie	2.5
MMD 3611P	Stage : rhumatologie	2.5
MMD 3611Q	Stage : hématologie clinique	2.5
MMD 3611R	Stage:hématologie et oncologie	2.5
MMD 3611S	Stage : laboratoire des lipides	2.5
MMD 3611T	Stage : nutrition appliquée	2.5
MMD 3611U	Stage : médecine vasculaire	2.5
MMD 3611V	Stage : hépatologie	2.5
MMD 3611W	Stage:soins intensifs médicaux	2.5
MMD 3611X	Stage : médecine génique	2.5
MMD 3611Y	Stage:spécialités médicales 2	2.5
MMD 3611Z	Stage: spécialités médicales 3	2.5
MMD 3612	Stage : spécialités chirurgicales 1	2.5
MMD 3612A	Stage : chirurgie cardiaque	2.5
MMD 3612B	Stage : chirurgie générale	2.5
MMD 3612C	Stage : chirurgie pédiatrique	2.5
MMD 3612D	Stage : chirurgie orthopédique	2.5
MMD 3612E	Stage : chirurgie plastique	2.5
MMD 3612H	Stage : neurochirurgie	2.5
MMD 3612I	Stage : oto-rhino-laryngologie	2.5
MMD 3612J	Stage : urologie	2.5
MMD 3612K	Stage: chirurgie thoracique	2.5
MMD 3612L	Stage : chirurgie vasculaire	2.5
MMD 3612N	Stage : soins intensifs chirurgicaux	2.5
MMD 3612O	Stage : chirurgie digestive	2.5
MMD 3612P	Stage : chirurgie hépatobiliaire	2.5
MMD 3612Y	Stage : spécialités chirurgicales 2	2.5
MMD 3612Z	Stage : spécialités chirurgicales 3	2.5
MMD 3613A	Stage : santé communautaire	2.5
MMD 3613B	Stage : recherche	2.5
MMD 3613C	Intervention : pays en voie de développement	2.5
MMD 3613D	Stage : santé premières nations	2.5
MMD 3613E	Stage : Médecine du travail	2.5
MMD 3614	Stages rotatifs	2.5
MMD 3615	Stage : spécialités pédiatriques 1	2.5
MMD 3615A	Stage : néonatalogie	2.5
MMD 3615B	Stage : pédiatrie du nourrisson	2.5
MMD 3615C	Stage : pédiatrie du développement	2.5
MMD 3615D	Stage : pédiatrie de l'âge scolaire	2.5
MMD 3615E	Stage : médecine de l'adolescence	2.5
MMD 3615H	Stage : urgences pédiatriques	2.5
MMD 3615I	Stage : soins intensifs pédiatriques	2.5
MMD 3615J	Stage : maladies infectieuses pédiatriques	2.5
MMD 3615K	Stage : pédiatrie ambulatoire	2.5
MMD 3615L	Stage : immunologie, rhumatologie	2.5

MMD 3515J Stage: Maladies infectieuses pédiatriques	5.0
MMD 3515K Stage : Pédiatrie ambulatoire	5.0
MMD 3515L Stage: Immunologie pédiatrique	5.0
MMD 3515M Stage: Cardiologie pédiatrique	5.0
MMD 3515N Stage: Dermatologie pédiatrique	5.0
MMD 3515O Stage: Endocrinologie pédiatrique	5.0
MMD 3515P Stage: Gastro-entérologie pédiatrique	5.0
MMD 3515Q Stage: hématologie et oncologie pédiatriques	5.0
MMD 3515R Stage: Néphrologie pédiatrique	5.0
MMD 3515S Stage : Neurologie pédiatrique	5.0
MMD 3515T Stage: Réadaptation pédiatrique	5.0
MMD 3515U Stage: Pneumologie pédiatrique	5.0
MMD 3515V Stage: Génétique, maladies métaboliques	5.0
MMD 3515W Stage: Pédiatrie internationale	5.0
MMD 3515X Stage : Pédiatrie sociale	5.0
MMD 3515Y Stage : allergie pédiatrique	5.0
MMD 3516 Stage : Psychiatrie	5.0
MMD 3516A Stage: Psychiatrie pédiatrique	5.0
MMD 3516B Stage: Psychiatrie de l'adulte	5.0
MMD 3516C Stage : Psychogériatrie	5.0
MMD 3516D Stage : Psychosomatique	5.0
MMD 3516E Stage : Psychiatrie légale	5.0
MMD 3516F Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques	5.0
MMD 3517 Stage : Médecine familiale	5.0
MMD 3517A Stage: Omnipraticque en régions	5.0
MMD 3517B Stage : Soins d'urgence	5.0
MMD 3517C Stage: Urgences cardiaques	5.0
MMD 3517D Stage Médecine du sport	5.0
MMD 3517E Stage : Soins palliatifs	5.0
MMD 3517F Stage: Diversité en médecine familiale	5.0
MMD 3518 Stage: Obstétrique-gynécologie	5.0
MMD 3518A Stage : Obstétrique médicale	5.0
MMD 3518B Stage : Obstétrique générale	5.0
MMD 3518C Stage : oncologie gynécologique	5.0
MMD 3518D Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques	5.0
MMD 3519 Stage : Anesthésie-réanimation	5.0
MMD 3520 Stage : Radiologie	5.0
MMD 3520A Stage: Radiologie générale	5.0
MMD 3520B Stage : Médecine nucléaire	5.0
MMD 3520C Stage : Radiologie oncologique	5.0
MMD 3520D Stage: Neuroradiologie interventionnelle	5.0
MMD 3520E Stage: Radiologie interventionnelle	5.0
MMD 3520F Stage: neuroradiologie diagnostique	5.0
MMD 3520G Stage : radiologie digestive	5.0
MMD 3521 Stage : Ophtalmologie	5.0
MMD 3522 Stage : Nutrition	5.0
MMD 3523 Stage : Pathologie	5.0
MMD 3523A Stage : anatomie avancée	5.0
MMD 3524 Stage : Biochimie médicale	5.0
MMD 3525 Stage : Microbiologie médicale	5.0

	pédiatrique	
MMD 3615M Stage : cardiologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615N Stage : dermatologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615O Stage: endocrinologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615P Stage : gastro-entérologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615Q Stage : hématologie, oncologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615R Stage : néphrologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615S Stage : neurologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615T Stage : réadaptation pédiatrique	2.5	
MMD 3615U Stage : pneumologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615V Stage : génétique, maladies métaboliques	2.5	
MMD 3615W Stage : pédiatrie internationale	2.5	
MMD 3615X Stage : pédiatrie sociale	2.5	
MMD 3615Y Stage : allergie pédiatrique	2.5	
MMD 3615Z Stage : spécialités pédiatriques. 2	2.5	
MMD 3616 Stage : psychiatrie	2.5	
MMD 3616A Stage : psychiatrie pédiatrique	2.5	
MMD 3616B Stage : psychiatrie de l'adulte	2.5	
MMD 3616C Stage : psychogériatrie	2.5	
MMD 3616D Stage : psychosomatique	2.5	
MMD 3616E Stage : psychiatrie légale	2.5	
MMD 3616F Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques	2.5	
MMD 3616G Stage: Psychiatrie intégrative	2.5	
MMD 3617 Stage : médecine familiale	2.5	
MMD 3617A Stage : omnipraticque en régions	2.5	
MMD 3617B Stage : soins d'urgence	2.5	
MMD 3617C Stage : urgences cardiaques	2.5	
MMD 3617D Stage : médecine du sport	2.5	
MMD 3617E Stage : soins palliatifs	2.5	
MMD 3617F Stage : diversité en médecine familiale	2.5	
MMD 3618 Stage : obstétrique-gynécologie	2.5	
MMD 3618A Stage : obstétrique médicale	2.5	
MMD 3618B Stage : obstétrique générale	2.5	
MMD 3618C Stage : oncologie gynécologique	2.5	
MMD 3618D Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques	2.5	
MMD 3619 Stage : anesthésie-réanimation	2.5	
MMD 3620 Stage : radiologie	2.5	
MMD 3620A Stage : radiologie générale	2.5	
MMD 3620B Stage : médecine nucléaire	2.5	
MMD 3620C Stage : radiologie oncologique	2.5	
MMD 3620D Stage : neuroradiologie interventionnelle	2.5	
MMD 3620E Stage : radiologie interventionnelle	2.5	
MMD 3620F Stage: neuroradiologie diagnostique	2.5	
MMD 3620G Stage : radiologie digestive	2.5	
MMD 3621 Stage : ophtalmologie	2.5	
MMD 3621A Stage : Santé oculaire	2.5	
MMD 3622 Stage : nutrition	2.5	
MMD 3623 Stage : pathologie	2.5	
MMD 3623A Stage : anatomie avancée	2.5	
MMD 3624 Stage : biochimie médicale	2.5	
MMD 3625 Stage : microbiologie médicale	2.5	MED-35

MMD 3526	Stage : Pharmacologie clinique	5.0
MMD 3611	Stage : spécialités médicales 1	2.5
MMD 3611A	Stage : allergie	2.5
MMD 3611B	Stage : cardiologie	2.5
MMD 3611C	Stage : dermatologie	2.5
MMD 3611D	Stage : endocrinologie	2.5
MMD 3611E	Stage : gastro-entérologie	2.5
MMD 3611H	Stage : gériatrie	2.5
MMD 3611I	Stage : hématologie	2.5
MMD 3611J	Stage : médecine interne	2.5
MMD 3611K	Stage : néphrologie	2.5
MMD 3611L	Stage : neurologie	2.5

MMD 3626A	Stage: Soins pharmaceutiques	2.5
MMD 3627	Stage : spécialités autres 1	2.5
MMD 3627A	Stage : spécialités autres 2	2.5
MMD 3627B	Stage : spécialités autres 3	2.5
MMD 3627C	Stage : spécialités autres 4	2.5
MMD 3627D	Stage : spécialités autres 5	2.5
MMD 3627E	Stage : spécialités autres 6	2.5
MMD 3627F	Stage : spécialités autres 7	2.5
MMD 3627G	Stage : spécialités autres 8	2.5
MMD 3628	Stage : Dentisterie et santé buccale	2.5
MMD 3629	Stage: Audiologie et orthophonie	2.5

1-450-1-9 version 08 (A24)

Doctorat de premier cycle en médecine

Doctorat de premier cycle en médecine (M.D.)

Programme offert au Campus - Mauricie mais également au Campus - Montréal (1-450-1-0)

Objectifs

Il n'y a aucun changement du référentiel de compétences visées par le programme MD et adopté par la Faculté de médecine en février 2022.

Les compétences que l'étudiant aux études médicales de premier cycle doit développer s'insèrent dans les valeurs de la faculté, qui sont : excellence, humanité, créativité, courage et collaboration. Au terme de sa formation au 1^{er} cycle, l'étudiant en médecine de l'UdeM aura acquis les compétences requises pour établir une relation de partenariat avec les patients et leurs proches à toutes les périodes de la vie et dans différents contextes de soins. Il travaillera en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins. Il communiquera avec ouverture et respect, et fera preuve de bienveillance pour les autres et pour lui-même. Il aura pris acte des enjeux sociaux liés à la santé et y assumera sa part de responsabilité. L'expertise acquise l'aura préparé à un regard élargi et global sur les concepts de santé et de maladie pour répondre aux besoins des populations qu'il desservira. Il sera prêt à assumer un leadership engagé dans la communauté.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
 - Biologie : compétence OBOF ou objectif OOXU et
 - Chimie : compétence OCOF ou objectif OOJV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine
- Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine

Chimie

- Chimie générale
- Chimie des solutions
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel ou Calcul I
- Calcul intégral ou Calcul II

Physique

- Mécanique
- Électricité et magnétisme
- Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Origine et diversité du vivant
- La cellule et l'uniformité du vivant

Chimie

- Chimie générale
- Chimie organique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

• soit être titulaire d'un doctorat en médecine décerné par une faculté de médecine reconnue par le Conseil médical du Canada et avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ)

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission **ou** respecter les dispositions du Décret gouvernemental relatif à l'admission de candidats internationaux.
- le citoyen canadien et ou le résident permanent doivent être résidents du Québec à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission et en faire la preuve (vous devez remplir le formulaire d'attestation du statut de résident du Québec, choisir une situation à la partie 2 et fournir les documents reliés à cette situation) **ou** satisfaire aux dispositions des ententes Québec-Nouveau-Brunswick.
- avoir complété ou être en voie de compléter les études requises pour être admissible au programme (DEC ou baccalauréat universitaire), dans un délai maximal de trois ans pour un DEC et de quatre ans pour un baccalauréat universitaire dans la mesure où les études ont été suivies à temps plein. Le candidat qui ne satisfait pas à ce cheminement académique doit en expliquer les raisons dans la section « autres informations pertinentes » de la demande d'admission. La Faculté se réserve le droit de refuser les candidatures dont le cheminement académique est jugé non conforme.
- la personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission doit avoir complété ou être en voie de compléter un grade universitaire de 1^{er} cycle au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme.
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue, tenue en français, à la date, à l'heure et au lieu fixés par le Comité d'admission de la Faculté ou le Comité interfacultaire des Mini Entrevues Multiples (MEM). Au préalable, avoir dans les délais prescrits acquitté les frais exigés
- se présenter à la séance d'accueil si admis

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

Catégories de candidats

• **Collégien**: toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou en voie de l'obtenir) ou qui est titulaire d'un diplôme jugé équivalent par l'Université de Montréal. Cette personne ne doit pas avoir débuté des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante :

• **Candidat "Accès médecine"** : collégien dont le revenu familial se situe près ou sous le seuil de faible revenu. La personne qui souhaite se déclarer dans cette sous-catégorie doit remplir le formulaire disponible sur le site de la Faculté de médecine et l'envoyer au plus tard le 1^{er} mars à: admission-md@umontreal.ca. Des documents seront ensuite requis pour déterminer l'admissibilité de la personnes dans cette sous-catégorie. L'admissibilité sera faite en toute confidentialité par le Service d'aide financière de l'Université de Montréal. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des personnes dans cette sous-catégorie.

• **Universitaire** : toute personne ayant complété ou étant en voie de compléter au moins un premier grade universitaire. Ce grade doit être complété au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante:

• **Titulaire d'un doctorat de recherche** : universitaire ayant complété un doctorat de recherche (Ph. D.) et qui demeure actif en recherche ou dont la thèse a été déposée à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. La personne qui souhaite déposer sa candidature dans cette catégorie doit remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1^{er} novembre à admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, la personne devra soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à admission-md@umontreal.ca.

• **Communautés noires** : cette sous-catégorie comprend des collégiens (réguliers ou "Accès médecine") ou universitaires (réguliers ou titulaires d'un doctorat Ph. D.), résident du Québec, appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (la personne a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

• Des places supplémentaires aux entrevues sont prévues pour les personnes autodéclarées qui répondent aux exigences d'admission d'un collégien ou d'un universitaire.

• **Provinces maritimes**: toute personne francophone résidente du Nouveau-Brunswick en vertu de l'entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

• **Premières Nations et Inuit du Québec**: toute personne reconnue membre des Premières Nations ou Inuits du Québec au moment du dépôt de la demande d'admission conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie.

• **Forces armées canadiennes** : toute personne francophone recommandée par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM) conformément à l'entente conclue entre les Forces armées canadiennes et les trois universités francophones qui offrent la possibilité d'une formation médicale en français au Québec (Université de Sherbrooke, Université Laval et Université de Montréal). La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. La personne doit communiquer votre intérêt aux Forces armées canadiennes avant la date limite du dépôt de la demande d'admission, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : CFHSAAttractionCell-CelluledattractionSSFC@forces.gc.ca. Le membre de la Réserve ne peut pas être considéré dans cette catégorie.

C'est le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec qui établit la liste finale des candidatures qui pourraient recevoir une offre d'admission en fonction du résultat obtenu aux MEM de l'Université Laval et de l'Université de Montréal ou MEM-V de l'Université de Sherbrooke, ou d'une combinaison des résultats de ces entrevues, le cas échéant.

• **Diplômé à l'international en médecine (DIM)**: toute personne, résidente du Québec, dont la formation en médecine est reconnue comme équivalente par le Conseil médical du Canada, ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au 15 février de l'année précédant le dépôt de la demande d'admission. Comme candidate, la personne titulaire d'un doctorat en médecine ne peut être classée dans une autre catégorie.

• Dans le cadre du processus d'analyse, des informations sont échangées entre le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI) et les facultés de médecine concernant notamment la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et du statut de jumelage Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS). En raison des clauses du contrat de CaRMS, advenant l'obtention d'un jumelage durant l'année en cours, la candidature ne sera plus considérée comme admissible au programme de doctorat en médecine, et la personne recevra un avis de refus de notre part.

• **International** : toute personne admissible qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Un étudiant international admis doit obtenir un permis d'études (voir Étudiants internationaux).

Capacité d'accueil

CONTINGENT RÉGULIER

- Selon le décret gouvernemental, et tenant compte des places libérées l'année précédente par les étudiants qui ont abandonné le programme, le contingent régulier de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour l'admission 2025 était de 396 nouveaux étudiants. Environ 70 % de ces étudiants ont été inscrits en année préparatoire, et les autres au programme de doctorat, s'ajoutant ainsi au contingent de l'année préparatoire précédente pour former la première année.
- Le contingent régulier est presqu'exclusivement constitué de **candidats résidents québécois**, collégiens et universitaires.
- En outre, selon la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec, la Faculté peut admettre un nombre très restreint de **candidats diplômés à l'international en médecine (DIM)** résidents du Québec, titulaires d'un doctorat en médecine obtenu hors du Canada ou des États-Unis (DHCEU). La Faculté dispose présentement d'un maximum de quatre places par année pour ces candidats.

CONTINGENTS PARTICULIERS

La Faculté peut admettre, hors du contingent régulier, par décret ou par entente, un nombre très restreint de candidats qui se qualifient pour l'un des contingents suivants :

- **Provinces maritimes** - La Faculté peut admettre, par entente intergouvernementale, un certain nombre de candidats francophones du Nouveau-Brunswick. Le nombre de candidats admis varie annuellement selon les décisions gouvernementales des provinces impliquées et celles du Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de trois places par année pour ce contingent. La Faculté priorise les dossiers des candidats ayant choisi l'Université de Montréal en 1er choix et le programme de médecine en 1er choix.
- **International** - La Faculté peut admettre un nombre très restreint de candidats internationaux selon le décret gouvernemental et la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de deux places par année pour ce contingent.
- **Forces armées canadiennes** - La Faculté peut admettre, par entente avec les Forces armées canadiennes, un nombre restreint de candidats francophones recommandés par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM). L'entente prévoit un maximum de quatre places par année à répartir entre les universités francophones qui offrent la formation médicale au Québec.
- **Premières Nations et des Inuits du Québec** - La Faculté peut admettre un nombre restreint de candidats reconnus membres des Premières Nations ou Inuits du Québec (PNIQ) conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. L'entente prévoit un maximum de dix places par année à répartir entre les facultés québécoises selon les besoins.

Critères de sélection

La Faculté répartit la capacité d'accueil de l'année préparatoire et du doctorat en médecine entre les différentes catégories de candidats, sous réserve de la qualité des dossiers et dans le respect des ententes intergouvernementales ou interuniversitaires s'il y a lieu.

Il n'y a qu'un seul processus de sélection bien que la formation soit offerte à Montréal, en Mauricie et dans les Laurentides.

Afin de favoriser la fréquentation de ses lieux de formation délocalisés, des places à l'entrevue (MEM) seront réservées aux personnes candidates les ayant choisis **en priorité**, à raison de deux places aux entrevues pour chaque place disponible :

- Campus de la Mauricie, un maximum de 96 places aux MEM (pour 48 admissions).
- Formation dans les Laurentides, un maximum de 36 places (pour 18 admissions).

Ces places seront disponibles pour les candidats de tous les contingents.

• Pour les **collégiens**

- Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC). Une CRC minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
- Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRC ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
 - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - CRC: 60%
 - Examen CASPer: 40%
 - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.

• Pour les **universitaires**

- Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire. Une cote de rendement à l'admission (CRA) minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
- Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRA ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
 - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - CRA: 60%
 - Examen CASPer: 40%
 - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.

• Pour les **titulaires d'un doctorat de recherche**

- Le travail de recherche doit avoir un lien avec le domaine des sciences biomédicales.
- Une présélection est effectuée sur la base de la cote de rendement à l'admission (CRA). Une CRA minimale de 30,000 est exigée lors de cette première sélection.
 - Les candidats doivent remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1er novembre à : admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, les candidats devront soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à : admission-md@umontreal.ca.
- Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de l'analyse du Dossier de recherche ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire.
 - un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - Dossier de recherche: 50%
 - Examen CASPer: 50%
 - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.

- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
- La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie et d'en modifier le processus d'admission.

• Pour les **internationaux**

- Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
 - La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie.
 - Le candidat international admis devra avoir obtenu un visa d'étudiant.
 - Pour les **diplômés à l'international en médecine (DIM)**
 - Le processus de sélection est commun aux trois facultés de médecine québécoises francophones qui accueillent des candidats de cette catégorie.
 - Pour être admissibles à cette catégorie, les candidats devront avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins (CMQ) au plus tard le 15 février de l'année d'admission visée.
 - Les candidats doivent réussir l'examen CASPer (voir la rubrique **Remarques**). **L'examen CASPer devra être passé en français.**
 - Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire et du résultat à l'examen EACMC partie I. Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - Examen CASPer : 30%
 - Examen EACMC, partie I : 70%
 - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
 - Le candidat titulaire d'un diplôme de médecine qui est admis devra compléter la totalité ou une partie du programme d'études médicales qui ne pourra être moindre que la durée de l'externat.
 - Pour les **candidats des Forces armées canadiennes**
 - Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
 - Pour les **candidats des Premières Nations et Inuits du Québec**
 - Les conditions d'admissibilité et les critères de sélection de ce contingent sont convenus entre les quatre facultés de médecine du Québec.
 - La Faculté de médecine de l'Université Laval est gestionnaire de ce contingent provincial. Les candidats peuvent communiquer avec la coordonnatrice du projet au 418 842-1540 ou consulter le site de la Faculté de médecine de l'Université Laval pour de plus amples informations.
-

Remarques

- Les conditions d'admissibilité tiennent compte des dispositions de la Loi médicale relatives à l'immatriculation des étudiants en médecine auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ). Tout nouvel étudiant inscrit au doctorat en médecine doit être immatriculé auprès du CMQ afin d'être autorisé à poser, sous surveillance, les actes médicaux nécessaires à sa formation. L'information pertinente lui est fournie par la Faculté en début d'année.
- L'admission au programme de doctorat en médecine est contingentée par décret gouvernemental et une sélection rigoureuse des candidats est effectuée sur la base de l'excellence du dossier scolaire antérieur et de l'évaluation des qualités personnelles jugées nécessaires à la pratique compétente de la médecine. Nous vous suggérons fortement de consulter les compétences qui devront être maîtrisées par les étudiants afin de réussir avec succès le programme de médecine.
- L'**entrevue**, de quelque type qu'elle soit, a pour but d'évaluer la motivation, l'empathie, la conscience sociale, l'équilibre de vie, l'authenticité, le leadership, l'ouverture d'esprit et le jugement du candidat ainsi que toute autre qualité jugée nécessaire à la réussite du programme et à la pratique de la médecine d'aujourd'hui; par exemple, la capacité de travailler en équipe, la capacité de communiquer, la capacité d'autocritique, la capacité d'adaptation et la capacité relationnelle. Le bilan de cette évaluation peut conduire à l'élimination de tout candidat qui ne répond pas aux normes de réussite fixées par le Comité d'admission.

• Examen CASPer^{MC}

- L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
 - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
 - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
 - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
 - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
 - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Pour les candidats des **communautés noires**: le formulaire d'autodéclaration sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléchargé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés noires.
 - Pour les candidats des **Premières Nations et Inuits du Québec**: la personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
 - Pour les candidats provenant des **régions éloignées**: afin de faciliter l'accès à la formation en médecine aux candidats des régions éloignées, une bonification de 1 point à la cote de rendement collégiale (CRC) est accordée aux candidats qui ont terminé leurs études de 5e secondaire dans une école située dans une des régions éloignées désignées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Consulter la liste des régions admissibles.
 - Conformément à la Politique de mobilité entre les lieux de formation, le **lieu désigné de la formation** est précisé dans l'offre d'admission, laquelle est finale et définitive. Aucun transfert du lieu désigné de la formation n'est autorisé, tant à l'année préparatoire qu'au programme de médecine de premier cycle. Le lieu désigné de la formation est déterminé en fonction des disponibilités restantes au moment de transmettre l'offre d'admission, tout en tenant compte, le cas échéant, des préférences et des niveaux de choix du candidat ayant complété le formulaire prévu à cet effet, dans les délais prescrits.
 - La personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, qui n'a pas complété ou qui n'est pas en voie de compléter un grade universitaire de 1^{er} cycle au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme n'est pas admissible au programme. L'inscription au programme Compléments de formation de l'Université de Montréal, pour la réussite des cours préalables, est la seule exception autorisée.
 - La personne ayant complété un grade universitaire de premier cycle jugé globalement équivalent à l'année préparatoire par le Comité d'admission, pourrait être admise directement en première année du Doctorat en médecine. Ces programmes de l'Université de Montréal sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire:
 - Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
 - Baccalauréat en ergothérapie
 - Baccalauréat en nutrition
 - Baccalauréat en physiothérapie
 - Baccalauréat en sciences biologiques (sauf l'orientation Biodiversité, écologie et évolution)
 - Baccalauréat en sciences biomédicales
 - Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
 - Baccalauréat en neurosciences
 - Baccalauréat en microbiologie et immunologie
 - Doctorat en médecine dentaire
 - Doctorat (ou Baccalauréat) en pharmacie

- Doctorat en médecine vétérinaire
- Doctorat en optométrie
- Advenant que les cours collégiaux préalables (chimie, biologie et physique) aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission aux études médicales de premier cycle révisera le dossier de candidature pour s'assurer que le candidat ait conservé les connaissances scientifiques de base suffisantes pour entreprendre des études médicales de premier cycle.
- Le transfert au programme M.D. d'un candidat en cours d'études médicales dans une faculté hors du Québec n'est pas possible.
- Le candidat ayant déjà été ou étant actuellement inscrit en médecine ou en année préparatoire dans une université au Québec n'est pas admissible dans le programme.
- Le candidat admis est considéré comme un étudiant en médecine dès son premier trimestre d'inscription que ce soit à l'année préparatoire ou au doctorat en médecine.
- Avant le début des cours, tout nouvel étudiant en médecine (année préparatoire et doctorat) doit attester qu'il a reçu les **immunisations** et, le cas échéant, qu'il s'est soumis au **dépistage tuberculinique** tel que requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Un formulaire est disponible à cette fin et pourra être soumis via votre Centre étudiant. Les preuves de vaccination devront être soumises via votre Centre étudiant.
- Tout candidat admis au doctorat en médecine doit attester qu'il a suivi une **formation en réanimation cardiorespiratoire** (RCR) AVANT de débuter sa première année. Les étudiants doivent s'inscrire eux-mêmes et assumer les frais de cette formation. Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est "SIR" ou "SVR" ou "Professionnel de la santé". L'attestation doit être valide pour toute la première année du doctorat, soit de la rentrée académique jusqu'au 30 avril de l'année suivante. Il est recommandé de suivre cette formation avant le début de l'année académique. Une recertification annuelle est recommandée, mais non exigée. Des précisions sur la remise de la preuve seront communiquées à l'étudiant par courriel. Il est possible de consulter la politique.
- L'étudiant qui réussit l'année préparatoire est promu automatiquement en première année du doctorat en médecine sans avoir à présenter une nouvelle demande d'admission. Cette promotion en première année ne peut être différée à une année subséquente.
- **Stages en région** : dans le respect de la mission en responsabilité sociale de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, il est important que les étudiants soient exposées à différents milieux en cours de formation. Les étudiants doivent à cet effet effectuer des stages en région intermédiaire et/ou éloignée durant leur 3e et 4e année de formation (stages à l'externat). Ces stages en dehors des grands centres urbains contribuent à l'excellence de la formation offerte. Ils permettent une exposition clinique diversifiée et l'initiation des stagiaires à d'autres réalités de la pratique médicale.
- Les études médicales de premier cycle peuvent être éprouvantes tant physiquement que psychologiquement. Le parcours de formation en médecine (cours et stages) peut exposer les étudiants et les stagiaires à des situations ou des contextes émotivement chargés. Cet environnement exigeant requiert que les étudiants et les stagiaires démontrent de bonnes capacités d'adaptation.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La Faculté de médecine publie sur son site web des informations complémentaires sur les admissions, dont une foire aux questions (FAQ).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, il s'inscrit à un total de 41 à 44 crédits en 1^{re} année, de 47 à 50 crédits en 2^e année. Il s'inscrit au total à 109 en 3^e et en 4^e années.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} et 2^e années, l'étudiant s'inscrit successivement aux cours des blocs 01A et 01B ainsi qu'aux cours à option ou au choix. L'inscription à un cours au choix est sujette à l'approbation du responsable de programme.

Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3^e ou la 4^e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3^e année. Les stages d'engagement social et santé mondiale ainsi que le stage de soins palliatifs sont concomitants et peuvent être faits dès que le stage de médecine familiale est fait. Les stages d'anesthésiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3^e année, à partir du 6^e mois de stage, ou durant la 4^e année. Le stage d'urgence peut être fait en 3^e année à partir du 8^e mois de stage si les stages de médecine ou de chirurgie sont faits, ou en 4^e année. Le stage de gériatrie peut être fait dès que les stages de médecine familiale ou de médecine sont faits ou pour tous les externes à partir du 9^e mois de stage. En 3^e et 4^e années, l'étudiant doit choisir 20 semaines de stages à option, en blocs de 2 ou 4 semaines, parmi lesquels il y a obligatoirement un stage de 2 semaines appelé stage sélectif en médecine ambulatoire, un stage sélectif de 2 semaines en chirurgie spécialisée et un stage sélectif de 2 semaines en pédiatrie.

Stage d'appoint externat:

Si certaines lacunes sont observées durant un stage et que l'évaluation de ce stage est à la limite de l'atteinte des objectifs et de la démonstration de la compétence, un Comité pourra recommander l'ajout d'un stage d'appoint de 2.5 crédits (MMD3998) ou de 5 crédits (MMD3999). Les crédits du stage seront comptabilisés hors-programme. La réussite de ce stage d'appoint entraînera automatiquement la mention « succès » au stage dont l'évaluation était limite. Le stage « limite » sera placé en statut remise en attendant la réalisation du stage d'appoint. L'échec au stage d'appoint entraîne l'échec au stage « limite ».

Inscription à la maîtrise ou au Ph. D.

Le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un étudiant ayant terminé sa 2^e année d'études et remplissant les conditions d'admission à un programme d'études supérieures, à s'inscrire à la maîtrise ès sciences ou au Ph. D. et à interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.12 Annulation et abandon d'un cours

Dans le programme de doctorat en médecine, les dates du calendrier universitaire relatives à l'abandon de cours ne sont pas appliquées étant donné la structure particulière du programme et la durée de certains cours.

Annulation d'inscription

L'étudiant qui désire annuler son inscription à un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 15% de la durée totale du cours concerné. Au-delà de ce délai, aucune annulation d'inscription ne sera acceptée.

Abandon

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 65% de la durée totale du cours concerné. Aux fins de l'application du présent article, le terme "cours" inclut les stages, les APP, les sessions d'IMC/IDC dans les centres hospitaliers, les cours suivis durant les semaines Campus ainsi que les formations au CAAHC.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Évaluation en 1^{re} et 2^e années

Chacun des cours offerts selon l'apprentissage par problème comporte un double seuil de passage. Les étudiants doivent réussir l'évaluation des connaissances (examen) ET l'évaluation des compétences transversales observées par les tuteurs (évaluation de l'étudiant par le tuteur).

L'évaluation des habiletés cliniques dans les cours d'introduction à la médecine clinique et d'initiation à la démarche clinique, ainsi que l'évaluation des tuteurs dans les cours par l'apprentissage par problème se font par la mention succès ou échec.

Évaluation en 3^e et 4^e années

L'évaluation des habiletés cliniques et des compétences transversales se fait par diverses modalités d'observation dans chacun des cours et stages selon le système littéral de notation. L'évaluation des connaissances se fait par des examens selon diverses modalités, incluant le test de rendement progressif.

Évaluation des cours et stages à option

Tous les cours et stages à option et au choix sont évalués par la mention succès ou échec.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 21 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :

- Il a été exclu du programme;
- Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire;

- L'étudiant en probation peut être assujetti à d'autres dispositions susceptibles de limiter son droit de reprise, tel que l'établissent les articles 14.3, 14.4 et 14.5.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours de sigle MMD doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise selon la décision de l'autorité compétente. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre. S'il échoue un stage à option, il doit reprendre le stage ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage. S'il échoue un cours d'un sigle autre que MMD, il doit reprendre le cours ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

La réussite aux cours détermine la promotion d'une année à l'autre.

Art. 14.3 Progression sous probation

- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à trois cours dans la même année est mis en probation et doit reprendre tous les cours de l'année en cause, sans avoir droit à la reprise;

- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à plus de trois cours dans la même année est exclu du programme, sans avoir droit à la reprise.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au doctorat en médecine (M.D.).

Structure du programme

Doctorat de premier cycle en médecine 1-450-1-0 version 28 (A24)

Le doctorat comporte 200 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 172 crédits obligatoires, de 25 à 28 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours de la 1^{re} année

Obligatoire - 41 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
MMD 1100	Introduction à la profession médicale	2.0
MMD 1108	Respiration et oxygénation	5.0
MMD 1109	Cœur et circulation	6.0
MMD 1110	Appareil uro-génital et gynécologie	6.0
MMD 1111	Digestion et nutrition	6.0

Cours	Titre	CR
MMD 1138	Introduction à la médecine clinique 1	3.0
MMD 1139	Introduction à la médecine clinique 2	4.0
MMD 1221	Raisonnement intégré en médecine clinique 1	2.0
MMD 1222	Raisonnement intégré en médecine clinique 2	2.0
MMD 12261	Identité professionnelle du médecin 1.1	0.0
MMD 12262	Identité professionnelle du médecin 1.2	4.0

Bloc 70B Cours de la 2^e année

Obligatoire - 48 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
MMD 2111	Exploration du système nerveux	5.0
MMD 2112	Psychiatrie	4.0
MMD 2113	Appareil locomoteur	5.0
MMD 2114	Endocrinologie et reproduction	5.0
MMD 2115	Homéostasie et néphrologie	3.0
MMD 2116	Problèmes systémiques en médecine	5.0

Cours	Titre	CR
MMD 2141	Intégration de la démarche clinique en médecine 1	5.0
MMD 2142	Intégration de la démarche clinique en médecine 2	6.0
MMD 2223	Raisonnement intégré en médecine clinique 3	2.0
MMD 2224	Raisonnement intégré en médecine clinique 4	2.0
MMD 22261	Identité professionnelle du médecin 2.1	0.0
MMD 22262	Identité professionnelle du médecin 2.2	5.0

Bloc 70C Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 1087	Travaux cliniques individuels	3.0
MMD 1088A	Travaux de recherche individuels 1	3.0
MMD 1091	Initiation à la recherche	3.0
MMD 1095	Médecine tropicale	3.0
MMD 1097	Intervention en milieux défavorisés	3.0

Cours	Titre	CR
MMD 1098	Santé des premières nations	3.0
MMD 1141	Immersion à la santé mondiale	3.0
MMD 1142	Immersion internationale clinique	3.0
MMD 1143	Espace de transition et santé mentale	3.0

Bloc 70D Stages obligatoires de 3^e et 4^e années

Obligatoire - 83 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
MMD 32261	Identité professionnelle du médecin 3.1	0.0
MMD 32262	Identité professionnelle du médecin 3.2	0.0
MMD 32263	Identité professionnelle du médecin 3.3	4.0
MMD 3553	Réanimation cardiorespiratoire	0.5
MMD 3556	Stage de médecine sociale engagée	1.5
MMD 3557	Soins palliatifs	1.5
MMD 35621	Pharmacothérapie et toxicologie 1	0.0
MMD 35622	Pharmacothérapie et toxicologie 2	0.0
MMD 35623	Pharmacothérapie et toxicologie 3	0.0
MMD 35624	Pharmacothérapie et toxicologie 4	4.0
MMD 35641	Progression des compétences médicales 1a	0.0
MMD 35642	Progression des compétences médicales 1b	0.0
MMD 35643	Progression des compétences médicales 1c	1.5
MMD 3701	Médecine	7.5
MMD 3702	Chirurgie	7.5
MMD 3703	Pédiatrie	7.5
MMD 3704	Obstétrique-gynécologie	7.5

Cours	Titre	CR
MMD 3705	Psychiatrie	7.5
MMD 3707	Médecine familiale	7.5
MMD 42261	Identité professionnelle du médecin 4.1	0.0
MMD 42262	Identité professionnelle du médecin 4.2	1.5
MMD 4311	Santé publique et médecine préventive	2.5
MMD 4507	Gériatrie	5.0
MMD 4509	Anesthésie-réanimation	2.0
MMD 4510	Ophthalmologie	2.0
MMD 4513	Médecine d'urgence	5.0
MMD 45241	Radiologie diagnostique 1	0.0
MMD 45242	Radiologie diagnostique 2	0.0
MMD 45243	Radiologie diagnostique 3	0.0
MMD 45244	Radiologie diagnostique 4	2.0
MMD 45291	Synthèse en médecine clinique 1	0.0
MMD 45292	Synthèse en médecine clinique 2	3.0
MMD 45641	Progression des compétences médicales 2a	0.0
MMD 45642	Progression des compétences médicales 2b	1.0

Bloc 70E Stages à option de 3^e et 4^e années

Option - 25 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 3511	Stage : Spécialités médicales	5.0
MMD 3511A	Stage : Allergie	5.0
MMD 3511B	Stage : Cardiologie	5.0
MMD 3511C	Stage : Dermatologie	5.0
MMD 3511D	Stage : Endocrinologie	5.0
MMD 3511E	Stage : Gastro-entérologie	5.0
MMD 3511H	Stage : Gériatrie	5.0
MMD 3511I	Stage : Hématologie	5.0
MMD 3511J	Stage : Médecine interne	5.0
MMD 3511K	Stage : Néphrologie	5.0
MMD 3511L	Stage : Neurologie	5.0
MMD 3511M	Stage : Oncologie médicale	5.0
MMD 3511N	Stage : Physiatrie	5.0
MMD 3511O	Stage : Pneumologie	5.0
MMD 3511P	Stage : Rhumatologie	5.0
MMD 3511R	Stage: Hématologie et oncologie	5.0
MMD 3511S	Stage: Laboratoire des lipides	5.0
MMD 3511T	Stage : Nutrition appliquée	5.0
MMD 3511V	Stage : Hépatologie	5.0
MMD 3511W	Stage: Soins intensifs médicaux	5.0
MMD 3511X	Stage : médecine génique	5.0
MMD 3512	Stage: Spécialités chirurgicales	5.0
MMD 3512A	Stage : chirurgie cardiaque	5.0
MMD 3512B	Stage : Chirurgie générale	5.0
MMD 3512C	Stage: Chirurgie générale pédiatrique	5.0
MMD 3512D	Stage : Chirurgie orthopédique	5.0
MMD 3512E	Stage : Chirurgie plastique	5.0
MMD 3512H	Stage : Neurochirurgie	5.0
MMD 3512I	Stage : Oto-rhino-laryngologie	5.0
MMD 3512J	Stage : Urologie	5.0
MMD 3512K	Stage: chirurgie thoracique	5.0
MMD 3512L	Stage : Chirurgie vasculaire	5.0
MMD 3512M	Stage: Soins ambulatoires chirurgicaux	5.0
MMD 3512N	Stage: Soins intensifs chirurgicaux	5.0
MMD 3512O	Stage : chirurgie digestive	5.0
MMD 3512P	Stage : chirurgie hépatobiliaire	5.0
MMD 3513A	Stage : Santé communautaire	5.0
MMD 3513B	Stage : Recherche	5.0
MMD 3513C	Intervention dans les pays en voie de développement	5.0
MMD 3513E	Stage : Médecine du travail	5.0
MMD 3515	Stage : Pédiatrie globale	5.0
MMD 3515A	Stage : Néonatalogie	5.0
MMD 3515C	Stage: Pédiatrie du développement	5.0
MMD 3515D	Stage: Pédiatrie de l'âge scolaire	5.0
MMD 3515E	Stage: Médecine de l'adolescence	5.0
MMD 3515H	Stage : Urgences pédiatriques	5.0
MMD 3515I	Stage: Soins intensifs pédiatriques	5.0

Cours	Titre	CR
MMD 3611M	Stage : oncologie médicale	2.5
MMD 3611N	Stage : physiatrie	2.5
MMD 3611O	Stage : pneumologie	2.5
MMD 3611P	Stage : rhumatologie	2.5
MMD 3611Q	Stage : hématologie clinique	2.5
MMD 3611R	Stage:hématologie et oncologie	2.5
MMD 3611S	Stage : laboratoire des lipides	2.5
MMD 3611T	Stage : nutrition appliquée	2.5
MMD 3611U	Stage : médecine vasculaire	2.5
MMD 3611V	Stage : hépatologie	2.5
MMD 3611W	Stage:soins intensifs médicaux	2.5
MMD 3611X	Stage : médecine génique	2.5
MMD 3611Y	Stage:spécialités médicales 2	2.5
MMD 3611Z	Stage: spécialités médicales 3	2.5
MMD 3612	Stage : spécialités chirurgicales 1	2.5
MMD 3612A	Stage : chirurgie cardiaque	2.5
MMD 3612B	Stage : chirurgie générale	2.5
MMD 3612C	Stage : chirurgie pédiatrique	2.5
MMD 3612D	Stage : chirurgie orthopédique	2.5
MMD 3612E	Stage : chirurgie plastique	2.5
MMD 3612H	Stage : neurochirurgie	2.5
MMD 3612I	Stage : oto-rhino-laryngologie	2.5
MMD 3612J	Stage : urologie	2.5
MMD 3612K	Stage: chirurgie thoracique	2.5
MMD 3612L	Stage : chirurgie vasculaire	2.5
MMD 3612N	Stage : soins intensifs chirurgicaux	2.5
MMD 3612O	Stage : chirurgie digestive	2.5
MMD 3612P	Stage : chirurgie hépatobiliaire	2.5
MMD 3612Y	Stage : spécialités chirurgicales 2	2.5
MMD 3612Z	Stage : spécialités chirurgicales 3	2.5
MMD 3613A	Stage : santé communautaire	2.5
MMD 3613B	Stage : recherche	2.5
MMD 3613C	Intervention : pays en voie de développement	2.5
MMD 3613D	Stage : santé premières nations	2.5
MMD 3613E	Stage : Médecine du travail	2.5
MMD 3614	Stages rotatifs	2.5
MMD 3615	Stage : spécialités pédiatriques 1	2.5
MMD 3615A	Stage : néonatalogie	2.5
MMD 3615B	Stage : pédiatrie du nourrisson	2.5
MMD 3615C	Stage : pédiatrie du développement	2.5
MMD 3615D	Stage : pédiatrie de l'âge scolaire	2.5
MMD 3615E	Stage : médecine de l'adolescence	2.5
MMD 3615H	Stage : urgences pédiatriques	2.5
MMD 3615I	Stage : soins intensifs pédiatriques	2.5
MMD 3615J	Stage : maladies infectieuses pédiatriques	2.5
MMD 3615K	Stage : pédiatrie ambulatoire	2.5
MMD 3615L	Stage : immunologie, rhumatologie	2.5

MMD 3515J Stage: Maladies infectieuses pédiatriques	5.0
MMD 3515K Stage : Pédiatrie ambulatoire	5.0
MMD 3515L Stage: Immunologie pédiatrique	5.0
MMD 3515M Stage: Cardiologie pédiatrique	5.0
MMD 3515N Stage: Dermatologie pédiatrique	5.0
MMD 3515O Stage: Endocrinologie pédiatrique	5.0
MMD 3515P Stage: Gastro-entérologie pédiatrique	5.0
MMD 3515Q Stage: hématologie et oncologie pédiatriques	5.0
MMD 3515R Stage: Néphrologie pédiatrique	5.0
MMD 3515S Stage : Neurologie pédiatrique	5.0
MMD 3515T Stage: Réadaptation pédiatrique	5.0
MMD 3515U Stage: Pneumologie pédiatrique	5.0
MMD 3515V Stage: Génétique, maladies métaboliques	5.0
MMD 3515W Stage: Pédiatrie internationale	5.0
MMD 3515X Stage : Pédiatrie sociale	5.0
MMD 3515Y Stage : allergie pédiatrique	5.0
MMD 3516 Stage : Psychiatrie	5.0
MMD 3516A Stage: Psychiatrie pédiatrique	5.0
MMD 3516B Stage: Psychiatrie de l'adulte	5.0
MMD 3516C Stage : Psychogériatrie	5.0
MMD 3516D Stage : Psychosomatique	5.0
MMD 3516E Stage : Psychiatrie légale	5.0
MMD 3516F Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques	5.0
MMD 3517 Stage : Médecine familiale	5.0
MMD 3517A Stage: Omnipraticpe en régions	5.0
MMD 3517B Stage : Soins d'urgence	5.0
MMD 3517C Stage: Urgences cardiaques	5.0
MMD 3517D Stage Médecine du sport	5.0
MMD 3517E Stage : Soins palliatifs	5.0
MMD 3517F Stage: Diversité en médecine familiale	5.0
MMD 3518 Stage: Obstétrique-gynécologie	5.0
MMD 3518A Stage : Obstétrique médicale	5.0
MMD 3518B Stage : Obstétrique générale	5.0
MMD 3518C Stage : oncologie gynécologique	5.0
MMD 3518D Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques	5.0
MMD 3519 Stage : Anesthésie-réanimation	5.0
MMD 3520 Stage : Radiologie	5.0
MMD 3520A Stage: Radiologie générale	5.0
MMD 3520B Stage : Médecine nucléaire	5.0
MMD 3520C Stage : Radiologie oncologique	5.0
MMD 3520D Stage: Neuroradiologie interventionnelle	5.0
MMD 3520E Stage: Radiologie interventionnelle	5.0
MMD 3520F Stage: neuroradiologie diagnostique	5.0
MMD 3520G Stage : radiologie digestive	5.0
MMD 3521 Stage : Ophtalmologie	5.0
MMD 3522 Stage : Nutrition	5.0
MMD 3523 Stage : Pathologie	5.0
MMD 3523A Stage : anatomie avancée	5.0
MMD 3524 Stage : Biochimie médicale	5.0
MMD 3525 Stage : Microbiologie médicale	5.0

	pédiatrique	
MMD 3615M Stage : cardiologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615N Stage : dermatologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615O Stage: endocrinologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615P Stage : gastro-entérologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615Q Stage : hématologie, oncologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615R Stage : néphrologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615S Stage : neurologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615T Stage : réadaptation pédiatrique	2.5	
MMD 3615U Stage : pneumologie pédiatrique	2.5	
MMD 3615V Stage : génétique, maladies métaboliques	2.5	
MMD 3615W Stage : pédiatrie internationale	2.5	
MMD 3615X Stage : pédiatrie sociale	2.5	
MMD 3615Y Stage : allergie pédiatrique	2.5	
MMD 3615Z Stage : spécialités pédiatriques. 2	2.5	
MMD 3616 Stage : psychiatrie	2.5	
MMD 3616A Stage : psychiatrie pédiatrique	2.5	
MMD 3616B Stage : psychiatrie de l'adulte	2.5	
MMD 3616C Stage : psychogériatrie	2.5	
MMD 3616D Stage : psychosomatique	2.5	
MMD 3616E Stage : psychiatrie légale	2.5	
MMD 3616F Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques	2.5	
MMD 3616G Stage: Psychiatrie intégrative	2.5	
MMD 3617 Stage : médecine familiale	2.5	
MMD 3617A Stage : omnipraticpe en régions	2.5	
MMD 3617B Stage : soins d'urgence	2.5	
MMD 3617C Stage : urgences cardiaques	2.5	
MMD 3617D Stage : médecine du sport	2.5	
MMD 3617E Stage : soins palliatifs	2.5	
MMD 3617F Stage : diversité en médecine familiale	2.5	
MMD 3618 Stage : obstétrique-gynécologie	2.5	
MMD 3618A Stage : obstétrique médicale	2.5	
MMD 3618B Stage : obstétrique générale	2.5	
MMD 3618C Stage : oncologie gynécologique	2.5	
MMD 3618D Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques	2.5	
MMD 3619 Stage : anesthésie-réanimation	2.5	
MMD 3620 Stage : radiologie	2.5	
MMD 3620A Stage : radiologie générale	2.5	
MMD 3620B Stage : médecine nucléaire	2.5	
MMD 3620C Stage : radiologie oncologique	2.5	
MMD 3620D Stage : neuroradiologie interventionnelle	2.5	
MMD 3620E Stage : radiologie interventionnelle	2.5	
MMD 3620F Stage: neuroradiologie diagnostique	2.5	
MMD 3620G Stage : radiologie digestive	2.5	
MMD 3621 Stage : ophtalmologie	2.5	
MMD 3621A Stage : Santé oculaire	2.5	
MMD 3622 Stage : nutrition	2.5	
MMD 3623 Stage : pathologie	2.5	
MMD 3623A Stage : anatomie avancée	2.5	
MMD 3624 Stage : biochimie médicale	2.5	
MMD 3625 Stage : microbiologie médicale	2.5	MED-50

MMD 3526	Stage : Pharmacologie clinique	5.0
MMD 3611	Stage : spécialités médicales 1	2.5
MMD 3611A	Stage : allergie	2.5
MMD 3611B	Stage : cardiologie	2.5
MMD 3611C	Stage : dermatologie	2.5
MMD 3611D	Stage : endocrinologie	2.5
MMD 3611E	Stage : gastro-entérologie	2.5
MMD 3611H	Stage : gériatrie	2.5
MMD 3611I	Stage : hématologie	2.5
MMD 3611J	Stage : médecine interne	2.5
MMD 3611K	Stage : néphrologie	2.5
MMD 3611L	Stage : neurologie	2.5

MMD 3626A	Stage: Soins pharmaceutiques	2.5
MMD 3627	Stage : spécialités autres 1	2.5
MMD 3627A	Stage : spécialités autres 2	2.5
MMD 3627B	Stage : spécialités autres 3	2.5
MMD 3627C	Stage : spécialités autres 4	2.5
MMD 3627D	Stage : spécialités autres 5	2.5
MMD 3627E	Stage : spécialités autres 6	2.5
MMD 3627F	Stage : spécialités autres 7	2.5
MMD 3627G	Stage : spécialités autres 8	2.5
MMD 3628	Stage : Dentisterie et santé buccale	2.5
MMD 3629	Stage: Audiologie et orthophonie	2.5

1-450-4-0 version 09 (A19)

Année préparatoire au doctorat en médecine

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Mauricie (1-450-4-9)

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
 - Biologie : compétence OBOF ou objectif OOXU et
 - Chimie : compétence OCOF ou objectif OOJV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie
<ul style="list-style-type: none">• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine• Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
<ul style="list-style-type: none">• Chimie générale• Chimie des solutions• Chimie organique
Mathématique
<ul style="list-style-type: none">• Calcul différentiel ou Calcul I• Calcul intégral ou Calcul II
Physique
<ul style="list-style-type: none">• Mécanique• Électricité et magnétisme• Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie
<ul style="list-style-type: none">• Origine et diversité du vivant• La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie
<ul style="list-style-type: none">• Chimie générale• Chimie organique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

• soit être titulaire d'un doctorat en médecine décerné par une faculté de médecine reconnue par le Conseil médical du Canada et avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ)

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission **ou** respecter les dispositions du Décret gouvernemental relatif à l'admission de candidats internationaux.
- le citoyen canadien et ou le résident permanent doivent être résidents du Québec à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission et en faire la preuve (vous devez remplir le formulaire d'attestation du statut de résident du Québec, choisir une situation à la partie 2 et fournir les documents reliés à cette situation) **ou** satisfaire aux dispositions des ententes Québec-Nouveau-Brunswick.
- avoir complété ou être en voie de compléter les études requises pour être admissible au programme (DEC ou baccalauréat universitaire), dans un délai maximal de trois ans pour un DEC et de quatre ans pour un baccalauréat universitaire dans la mesure où les études ont été suivies à temps plein. Le candidat qui ne satisfait pas à ce cheminement académique doit en expliquer les raisons dans la section « autres informations pertinentes » de la demande d'admission. La Faculté se réserve le droit de refuser les candidatures dont le cheminement académique est jugé non conforme.
- la personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission doit avoir complété ou être en voie de compléter un grade universitaire au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme.
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue, tenue en français, à la date, à l'heure et au lieu fixés par le Comité d'admission de la Faculté ou le Comité interfacultaire des Mini Entrevues Multiples (MEM). Au préalable, avoir dans les délais prescrits acquitté les frais exigés
- se présenter à la séance d'accueil si admis

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

Catégories de candidats

• **Collégien**: toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou en voie de l'obtenir) ou qui est titulaire d'un diplôme jugé équivalent par l'Université de Montréal. Cette personne ne doit pas avoir débuté des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante :

• **Candidat "Accès médecine"** : collégien dont le revenu familial se situe près ou sous le seuil de faible revenu. La personne qui souhaite se déclarer dans cette sous-catégorie doit remplir le formulaire disponible sur le site de la Faculté de médecine et l'envoyer au plus tard le 1^{er} mars à: admission-md@umontreal.ca. Des documents seront ensuite requis pour déterminer l'admissibilité de la personnes dans cette sous-catégorie. L'admissibilité sera faite en toute confidentialité par le Service d'aide financière de l'Université de Montréal. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des personnes dans cette sous-catégorie.

• **Universitaire** : toute personne ayant complété ou étant en voie de compléter au moins un premier grade universitaire. Ce grade doit être complété au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante:

• **Titulaire d'un doctorat de recherche** : universitaire ayant complété un doctorat de recherche (Ph. D.) et qui demeure actif en recherche ou dont la thèse a été déposée à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. La personne qui souhaite déposer sa candidature dans cette catégorie doit remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1^{er} novembre à admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, la personne devra soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à admission-md@umontreal.ca.

• **Communautés noires** : cette sous-catégorie comprend des collégiens (réguliers ou "Accès médecine") ou universitaires (réguliers ou titulaires d'un doctorat Ph. D.), résident du Québec, appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (la personne a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

• Des places supplémentaires aux entrevues sont prévues pour les personnes autodéclarées qui répondent aux exigences d'admission d'un collégien ou d'un universitaire.

• **Provinces maritimes**: toute personne francophone résidente du Nouveau-Brunswick en vertu de l'entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

• **Premières Nations et Inuit du Québec**: toute personne reconnue membre des Premières Nations ou Inuits du Québec au moment du dépôt de la demande d'admission conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie.

• **Forces armées canadiennes** : toute personne francophone recommandée par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM) conformément à l'entente conclue entre les Forces armées canadiennes et les trois universités francophones qui offrent la possibilité d'une formation médicale en français au Québec (Université de Sherbrooke, Université Laval et Université de Montréal). La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. La personne doit communiquer votre intérêt aux Forces armées canadiennes avant la date limite du dépôt de la demande d'admission, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : CFHSAAttractionCell-CelluledattractionSSFC@forces.gc.ca. Le membre de la Réserve ne peut pas être considéré dans cette catégorie.

C'est le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec qui établit la liste finale des candidatures qui pourraient recevoir une offre d'admission en fonction du résultat obtenu aux MEM de l'Université Laval et de l'Université de Montréal ou MEM-V de l'Université de Sherbrooke, ou d'une combinaison des résultats de ces entrevues, le cas échéant.

• **Diplômé à l'international en médecine (DIM)**: toute personne, résidente du Québec, dont la formation en médecine est reconnue comme équivalente par le Conseil médical du Canada, ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au 15 février de l'année précédant le dépôt de la demande d'admission. Comme candidate, la personne titulaire d'un doctorat en médecine ne peut être classée dans une autre catégorie.

• Dans le cadre du processus d'analyse, des informations sont échangées entre le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI) et les facultés de médecine concernant notamment la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et du statut de jumelage Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS). En raison des clauses du contrat de CaRMS, advenant l'obtention d'un jumelage durant l'année en cours, la candidature ne sera plus considérée comme admissible au programme de doctorat en médecine, et la personne recevra un avis de refus de notre part.

• **International** : toute personne admissible qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Un étudiant international admis doit obtenir un permis d'études (voir Étudiants internationaux).

Capacité d'accueil

CONTINGENT RÉGULIER

- Selon le décret gouvernemental, et tenant compte des places libérées l'année précédente par les étudiants qui ont abandonné le programme, le contingent régulier de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour l'admission 2025 était de 396 nouveaux étudiants. Environ 70 % de ces étudiants ont été inscrits en année préparatoire, et les autres au programme de doctorat, s'ajoutant ainsi au contingent de l'année préparatoire précédente pour former la première année.
- Le contingent régulier est presqu'exclusivement constitué de **candidats résidents québécois**, collégiens et universitaires.
- En outre, selon la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec, la Faculté peut admettre un nombre très restreint de **candidats diplômés à l'international en médecine (DIM)** résidents du Québec, titulaires d'un doctorat en médecine obtenu hors du Canada ou des États-Unis (DHCEU). La Faculté dispose présentement d'un maximum de quatre places par année pour ces candidats.

CONTINGENTS PARTICULIERS

La Faculté peut admettre, hors du contingent régulier, par décret ou par entente, un nombre très restreint de candidats qui se qualifient pour l'un des contingents suivants :

- **Provinces maritimes** - La Faculté peut admettre, par entente intergouvernementale, un certain nombre de candidats francophones du Nouveau-Brunswick. Le nombre de candidats admis varie annuellement selon les décisions gouvernementales des provinces impliquées et celles du Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de trois places par année pour ce contingent. La Faculté priorise les dossiers des candidats ayant choisi l'Université de Montréal en 1er choix et le programme de médecine en 1er choix.
- **International** - La Faculté peut admettre un nombre très restreint de candidats internationaux selon le décret gouvernemental et la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de deux places par année pour ce contingent.
- **Forces armées canadiennes** - La Faculté peut admettre, par entente avec les Forces armées canadiennes, un nombre restreint de candidats francophones recommandés par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM). L'entente prévoit un maximum de quatre places par année à répartir entre les universités francophones qui offrent la formation médicale au Québec.
- **Premières Nations et des Inuits du Québec** - La Faculté peut admettre un nombre restreint de candidats reconnus membres des Premières Nations ou Inuits du Québec (PNIQ) conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. L'entente prévoit un maximum de dix places par année à répartir entre les facultés québécoises selon les besoins.

Critères de sélection

La Faculté répartit la capacité d'accueil de l'année préparatoire et du doctorat en médecine entre les différentes catégories de candidats, sous réserve de la qualité des dossiers et dans le respect des ententes intergouvernementales ou interuniversitaires s'il y a lieu.

Il n'y a qu'un seul processus de sélection bien que la formation soit offerte à Montréal, en Mauricie et dans les Laurentides.

Afin de favoriser la fréquentation de ses lieux de formation délocalisés, des places à l'entrevue (MEM) seront réservées aux personnes candidates les ayant choisis **en priorité**, à raison de deux places aux entrevues pour chaque place disponible :

- Campus de la Mauricie, un maximum de 96 places aux MEM (pour 48 admissions).
- Formation dans les Laurentides, un maximum de 36 places (pour 18 admissions).

Ces places seront disponibles pour les candidats de tous les contingents.

• Pour les **collégiens**

- Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC). Une CRC minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
- Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRC ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
 - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - CRC: 60%
 - Examen CASPer: 40%
 - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.

• Pour les **universitaires**

- Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire. Une cote de rendement à l'admission (CRA) minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
- Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRA ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
 - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - CRA: 60%
 - Examen CASPer: 40%
 - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.

• Pour les **titulaires d'un doctorat de recherche**

- Le travail de recherche doit avoir un lien avec le domaine des sciences biomédicales.
- Une présélection est effectuée sur la base de la cote de rendement à l'admission (CRA). Une CRA minimale de 30,000 est exigée lors de cette première sélection.
 - Les candidats doivent remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1er novembre à : admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, les candidats devront soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à : admission-md@umontreal.ca.
- Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de l'analyse du Dossier de recherche ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire.
 - un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - Dossier de recherche: 50%
 - Examen CASPer: 50%
 - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.

- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
- La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie et d'en modifier le processus d'admission.

• Pour les **internationaux**

- Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
 - La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie.
 - Le candidat international admis devra avoir obtenu un visa d'étudiant.
 - Pour les **diplômés à l'international en médecine (DIM)**
 - Le processus de sélection est commun aux trois facultés de médecine québécoises francophones qui accueillent des candidats de cette catégorie.
 - Pour être admissibles à cette catégorie, les candidats devront avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins (CMQ) au plus tard le 15 février de l'année d'admission visée.
 - Les candidats doivent réussir l'examen CASPer (voir la rubrique **Remarques**). **L'examen CASPer devra être passé en français.**
 - Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire et du résultat à l'examen EACMC partie I. Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - Examen CASPer : 30%
 - Examen EACMC, partie I : 70%
 - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
 - Le candidat titulaire d'un diplôme de médecine qui est admis devra compléter la totalité ou une partie du programme d'études médicales qui ne pourra être moindre que la durée de l'externat.
 - Pour les **candidats des Forces armées canadiennes**
 - Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
 - Pour les **candidats des Premières Nations et Inuits du Québec**
 - Les conditions d'admissibilité et les critères de sélection de ce contingent sont convenus entre les quatre facultés de médecine du Québec.
 - La Faculté de médecine de l'Université Laval est gestionnaire de ce contingent provincial. Les candidats peuvent communiquer avec la coordonnatrice du projet au 418 842-1540 ou consulter le site de la Faculté de médecine de l'Université Laval pour de plus amples informations.
-

Remarques

- Les conditions d'admissibilité tiennent compte des dispositions de la Loi médicale relatives à l'immatriculation des étudiants en médecine auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ). Tout nouvel étudiant inscrit au doctorat en médecine doit être immatriculé auprès du CMQ afin d'être autorisé à poser, sous surveillance, les actes médicaux nécessaires à sa formation. L'information pertinente lui est fournie par la Faculté en début d'année.
- L'admission au programme de doctorat en médecine est contingentée par décret gouvernemental et une sélection rigoureuse des candidats est effectuée sur la base de l'excellence du dossier scolaire antérieur et de l'évaluation des qualités personnelles jugées nécessaires à la pratique compétente de la médecine. Nous vous suggérons fortement de consulter les compétences qui devront être maîtrisées par les étudiants afin de réussir avec succès le programme de médecine.
- L'**entrevue**, de quelque type qu'elle soit, a pour but d'évaluer la motivation, l'empathie, la conscience sociale, l'équilibre de vie, l'authenticité, le leadership, l'ouverture d'esprit et le jugement du candidat ainsi que toute autre qualité jugée nécessaire à la réussite du programme et à la pratique de la médecine d'aujourd'hui; par exemple, la capacité de travailler en équipe, la capacité de communiquer, la capacité d'autocritique, la capacité d'adaptation et la capacité relationnelle. Le bilan de cette évaluation peut conduire à l'élimination de tout candidat qui ne répond pas aux normes de réussite fixées par le Comité d'admission.

• Examen CASPer^{MC}

- L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
 - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
 - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
 - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
 - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
 - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Pour les candidats des **communautés noires**: le formulaire d'autodéclaration sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés noires.
 - Pour les candidats des **Premières Nations et Inuits du Québec**: la personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
 - Pour les candidats provenant des **régions éloignées**: afin de faciliter l'accès à la formation en médecine aux candidats des régions éloignées, une bonification de 1 point à la cote de rendement collégiale (CRC) est accordée aux candidats qui ont terminé leurs études de 5e secondaire dans une école située dans une des régions éloignées désignées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Consulter la liste des régions admissibles.
 - Conformément à la Politique de mobilité entre les lieux de formation, le **lieu désigné de la formation** est précisé dans l'offre d'admission, laquelle est finale et définitive. Aucun transfert du lieu désigné de la formation n'est autorisé, tant à l'année préparatoire qu'au programme de médecine de premier cycle. Le lieu désigné de la formation est déterminé en fonction des disponibilités restantes au moment de transmettre l'offre d'admission, tout en tenant compte, le cas échéant, des préférences et des niveaux de choix du candidat ayant complété le formulaire prévu à cet effet, dans les délais prescrits.
 - La personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, qui n'a pas complété ou qui n'est pas en voie de compléter un grade universitaire au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme n'est pas admissible au programme. L'inscription au programme Compléments de formation de l'Université de Montréal, pour la réussite des cours préalables, est la seule exception autorisée.
 - La personne ayant complété un grade universitaire de premier cycle jugé globalement équivalent à l'année préparatoire par le Comité d'admission, pourrait être admise directement en première année du Doctorat en médecine. Ces programmes de l'Université de Montréal sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire:
 - Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
 - Baccalauréat en ergothérapie
 - Baccalauréat en nutrition
 - Baccalauréat en physiothérapie
 - Baccalauréat en sciences biologiques (sauf l'orientation Biodiversité, écologie et évolution)
 - Baccalauréat en sciences biomédicales
 - Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
 - Baccalauréat en neurosciences
 - Baccalauréat en microbiologie et immunologie
 - Doctorat en médecine dentaire
 - Doctorat (ou Baccalauréat) en pharmacie

- Doctorat en médecine vétérinaire
- Doctorat en optométrie
- Advenant que les cours collégiaux préalables (chimie, biologie et physique) aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission aux études médicales de premier cycle révisera le dossier de candidature pour s'assurer que le candidat ait conservé les connaissances scientifiques de base suffisantes pour entreprendre des études médicales de premier cycle.
- Le transfert au programme M.D. d'un candidat en cours d'études médicales dans une faculté hors du Québec n'est pas possible.
- Le candidat ayant déjà été ou étant actuellement inscrit en médecine ou en année préparatoire dans une université au Québec n'est pas admissible dans le programme.
- Le candidat admis est considéré comme un étudiant en médecine dès son premier trimestre d'inscription que ce soit à l'année préparatoire ou au doctorat en médecine.
- Avant le début des cours, tout nouvel étudiant en médecine (année préparatoire et doctorat) doit attester qu'il a reçu les **immunisations** et, le cas échéant, qu'il s'est soumis au **dépistage tuberculinique** tel que requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Un formulaire est disponible à cette fin et pourra être soumis via votre Centre étudiant. Les preuves de vaccination devront être soumises via votre Centre étudiant.
- Tout candidat admis au doctorat en médecine doit attester qu'il a suivi une **formation en réanimation cardiorespiratoire** (RCR) AVANT de débuter sa première année. Les étudiants doivent s'inscrire eux-mêmes et assumer les frais de cette formation. Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est "SIR" ou "SVR" ou "Professionnel de la santé". L'attestation doit être valide pour toute la première année du doctorat, soit de la rentrée académique jusqu'au 30 avril de l'année suivante. Il est recommandé de suivre cette formation avant le début de l'année académique. Une recertification annuelle est recommandée, mais non exigée. Des précisions sur la remise de la preuve seront communiquées à l'étudiant par courriel. Il est possible de consulter la politique.
- L'étudiant qui réussit l'année préparatoire est promu automatiquement en première année du doctorat en médecine sans avoir à présenter une nouvelle demande d'admission. Cette promotion en première année ne peut être différée à une année subséquente.
- **Stages en région** : dans le respect de la mission en responsabilité sociale de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, il est important que les étudiants soient exposées à différents milieux en cours de formation. Les étudiants doivent à cet effet effectuer des stages en région intermédiaire et/ou éloignée durant leur 3e et 4e année de formation (stages à l'externat). Ces stages en dehors des grands centres urbains contribuent à l'excellence de la formation offerte. Ils permettent une exposition clinique diversifiée et l'initiation des stagiaires à d'autres réalités de la pratique médicale.
- Les études médicales de premier cycle peuvent être éprouvantes tant physiquement que psychologiquement. Le parcours de formation en médecine (cours et stages) peut exposer les étudiants et les stagiaires à des situations ou des contextes émotivement chargés. Cet environnement exigeant requiert que les étudiants et les stagiaires démontrent de bonnes capacités d'adaptation.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La Faculté de médecine publie sur son site web des informations complémentaires sur les admissions, dont une foire aux questions (FAQ).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 15 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons MED-60

sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est s'inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception e la demande.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine la réussite du programme.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant dont la moyenne est supérieure à 1.7 et inférieure à 2.0 est mis en probation et doit reprendre les cours de l'année en cause tel que stipulé à l'article 14.3 a). Il n'a donc pas droit à l'examen de reprise.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne accès au programme de doctorat en médecine. Elle ne donne pas droit à un diplôme.

Structure du programme

Année préparatoire au doctorat en médecine 1-450-4-0 version 09 (A19)

L'année préparatoire comporte 40 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits de l'Année préparatoire sont obligatoires.

L'étudiant s'inscrit selon l'offre de cours trimestrielle.

Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 1040	Méthodologie en médecine	0.5
MMD 1041	Médecine macroscopique	6.0
MMD 1042	Médecine moléculaire et microscopique	6.0
MMD 1043	Médecine métabolique et physiologique	6.0
MMD 10441	Médecine relationnelle 1	0.0

Cours	Titre	CR
MMD 10442	Médecine relationnelle 2	4.0
MMD 1045	Thématisques en médecine développementale	4.5
MMD 1046	Pratique professionnelle en médecine	6.0
MMD 1047	Thématisques en médecine clinique	5.0
MMD 1048	Médecine factuelle	2.0

1-450-4-9 version 02 (A19)

Année préparatoire au doctorat en médecine

Programme offert au Campus - Mauricie mais également au Campus - Montréal (1-450-4-0)

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
 - Biologie : compétence OBOF ou objectif OOXU et
 - Chimie : compétence OCOF ou objectif OOJV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie
<ul style="list-style-type: none">• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine• Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
<ul style="list-style-type: none">• Chimie générale• Chimie des solutions• Chimie organique
Mathématique
<ul style="list-style-type: none">• Calcul différentiel ou Calcul I• Calcul intégral ou Calcul II
Physique
<ul style="list-style-type: none">• Mécanique• Électricité et magnétisme• Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie
<ul style="list-style-type: none">• Origine et diversité du vivant• La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie
<ul style="list-style-type: none">• Chimie générale• Chimie organique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

• soit être titulaire d'un doctorat en médecine décerné par une faculté de médecine reconnue par le Conseil médical du Canada et avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ)

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission **ou** respecter les dispositions du Décret gouvernemental relatif à l'admission de candidats internationaux.
- le citoyen canadien et ou le résident permanent doivent être résidents du Québec à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission et en faire la preuve (vous devez remplir le formulaire d'attestation du statut de résident du Québec, choisir une situation à la partie 2 et fournir les documents reliés à cette situation) **ou** satisfaire aux dispositions des ententes Québec-Nouveau-Brunswick.
- avoir complété ou être en voie de compléter les études requises pour être admissible au programme (DEC ou baccalauréat universitaire), dans un délai maximal de trois ans pour un DEC et de quatre ans pour un baccalauréat universitaire dans la mesure où les études ont été suivies à temps plein. Le candidat qui ne satisfait pas à ce cheminement académique doit en expliquer les raisons dans la section « autres informations pertinentes » de la demande d'admission. La Faculté se réserve le droit de refuser les candidatures dont le cheminement académique est jugé non conforme.
- la personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission doit avoir complété ou être en voie de compléter un grade universitaire au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme.
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue, tenue en français, à la date, à l'heure et au lieu fixés par le Comité d'admission de la Faculté ou le Comité interfacultaire des Mini Entrevues Multiples (MEM). Au préalable, avoir dans les délais prescrits acquitté les frais exigés
- se présenter à la séance d'accueil si admis

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

Catégories de candidats

• **Collégien**: toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou en voie de l'obtenir) ou qui est titulaire d'un diplôme jugé équivalent par l'Université de Montréal. Cette personne ne doit pas avoir débuté des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante :

• **Candidat "Accès médecine"** : collégien dont le revenu familial se situe près ou sous le seuil de faible revenu. La personne qui souhaite se déclarer dans cette sous-catégorie doit remplir le formulaire disponible sur le site de la Faculté de médecine et l'envoyer au plus tard le 1^{er} mars à: admission-md@umontreal.ca. Des documents seront ensuite requis pour déterminer l'admissibilité de la personnes dans cette sous-catégorie. L'admissibilité sera faite en toute confidentialité par le Service d'aide financière de l'Université de Montréal. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des personnes dans cette sous-catégorie.

• **Universitaire** : toute personne ayant complété ou étant en voie de compléter au moins un premier grade universitaire. Ce grade doit être complété au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante:

• **Titulaire d'un doctorat de recherche** : universitaire ayant complété un doctorat de recherche (Ph. D.) et qui demeure actif en recherche ou dont la thèse a été déposée à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. La personne qui souhaite déposer sa candidature dans cette catégorie doit remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1^{er} novembre à admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, la personne devra soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à admission-md@umontreal.ca.

• **Communautés noires** : cette sous-catégorie comprend des collégiens (réguliers ou "Accès médecine") ou universitaires (réguliers ou titulaires d'un doctorat Ph. D.), résident du Québec, appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (la personne a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

• Des places supplémentaires aux entrevues sont prévues pour les personnes autodéclarées qui répondent aux exigences d'admission d'un collégien ou d'un universitaire.

• **Provinces maritimes**: toute personne francophone résidente du Nouveau-Brunswick en vertu de l'entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

• **Premières Nations et Inuit du Québec**: toute personne reconnue membre des Premières Nations ou Inuits du Québec au moment du dépôt de la demande d'admission conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie.

• **Forces armées canadiennes** : toute personne francophone recommandée par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM) conformément à l'entente conclue entre les Forces armées canadiennes et les trois universités francophones qui offrent la possibilité d'une formation médicale en français au Québec (Université de Sherbrooke, Université Laval et Université de Montréal). La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. La personne doit communiquer votre intérêt aux Forces armées canadiennes avant la date limite du dépôt de la demande d'admission, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : CFHSAAttractionCell-CelluledattractionSSFC@forces.gc.ca. Le membre de la Réserve ne peut pas être considéré dans cette catégorie.

C'est le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec qui établit la liste finale des candidatures qui pourraient recevoir une offre d'admission en fonction du résultat obtenu aux MEM de l'Université Laval et de l'Université de Montréal ou MEM-V de l'Université de Sherbrooke, ou d'une combinaison des résultats de ces entrevues, le cas échéant.

• **Diplômé à l'international en médecine (DIM)**: toute personne, résidente du Québec, dont la formation en médecine est reconnue comme équivalente par le Conseil médical du Canada, ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au 15 février de l'année précédant le dépôt de la demande d'admission. Comme candidate, la personne titulaire d'un doctorat en médecine ne peut être classée dans une autre catégorie.

• Dans le cadre du processus d'analyse, des informations sont échangées entre le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI) et les facultés de médecine concernant notamment la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et du statut de jumelage Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS). En raison des clauses du contrat de CaRMS, advenant l'obtention d'un jumelage durant l'année en cours, la candidature ne sera plus considérée comme admissible au programme de doctorat en médecine, et la personne recevra un avis de refus de notre part.

• **International** : toute personne admissible qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Un étudiant international admis doit obtenir un permis d'études (voir Étudiants internationaux).

Capacité d'accueil

CONTINGENT RÉGULIER

- Selon le décret gouvernemental, et tenant compte des places libérées l'année précédente par les étudiants qui ont abandonné le programme, le contingent régulier de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour l'admission 2025 était de 396 nouveaux étudiants. Environ 70 % de ces étudiants ont été inscrits en année préparatoire, et les autres au programme de doctorat, s'ajoutant ainsi au contingent de l'année préparatoire précédente pour former la première année.
- Le contingent régulier est presqu'exclusivement constitué de **candidats résidents québécois**, collégiens et universitaires.
- En outre, selon la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec, la Faculté peut admettre un nombre très restreint de **candidats diplômés à l'international en médecine (DIM)** résidents du Québec, titulaires d'un doctorat en médecine obtenu hors du Canada ou des États-Unis (DHCEU). La Faculté dispose présentement d'un maximum de quatre places par année pour ces candidats.

CONTINGENTS PARTICULIERS

La Faculté peut admettre, hors du contingent régulier, par décret ou par entente, un nombre très restreint de candidats qui se qualifient pour l'un des contingents suivants :

- **Provinces maritimes** - La Faculté peut admettre, par entente intergouvernementale, un certain nombre de candidats francophones du Nouveau-Brunswick. Le nombre de candidats admis varie annuellement selon les décisions gouvernementales des provinces impliquées et celles du Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de trois places par année pour ce contingent. La Faculté priorise les dossiers des candidats ayant choisi l'Université de Montréal en 1er choix et le programme de médecine en 1er choix.
- **International** - La Faculté peut admettre un nombre très restreint de candidats internationaux selon le décret gouvernemental et la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de deux places par année pour ce contingent.
- **Forces armées canadiennes** - La Faculté peut admettre, par entente avec les Forces armées canadiennes, un nombre restreint de candidats francophones recommandés par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM). L'entente prévoit un maximum de quatre places par année à répartir entre les universités francophones qui offrent la formation médicale au Québec.
- **Premières Nations et des Inuits du Québec** - La Faculté peut admettre un nombre restreint de candidats reconnus membres des Premières Nations ou Inuits du Québec (PNIQ) conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. L'entente prévoit un maximum de dix places par année à répartir entre les facultés québécoises selon les besoins.

Critères de sélection

La Faculté répartit la capacité d'accueil de l'année préparatoire et du doctorat en médecine entre les différentes catégories de candidats, sous réserve de la qualité des dossiers et dans le respect des ententes intergouvernementales ou interuniversitaires s'il y a lieu.

Il n'y a qu'un seul processus de sélection bien que la formation soit offerte à Montréal, en Mauricie et dans les Laurentides.

Afin de favoriser la fréquentation de ses lieux de formation délocalisés, des places à l'entrevue (MEM) seront réservées aux personnes candidates les ayant choisis **en priorité**, à raison de deux places aux entrevues pour chaque place disponible :

- Campus de la Mauricie, un maximum de 96 places aux MEM (pour 48 admissions).
- Formation dans les Laurentides, un maximum de 36 places (pour 18 admissions).

Ces places seront disponibles pour les candidats de tous les contingents.

• Pour les **collégiens**

- Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC). Une CRC minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
- Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRC ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
 - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - CRC: 60%
 - Examen CASPer: 40%
 - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.

• Pour les **universitaires**

- Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire. Une cote de rendement à l'admission (CRA) minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
- Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRA ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
 - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - CRA: 60%
 - Examen CASPer: 40%
 - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.

• Pour les **titulaires d'un doctorat de recherche**

- Le travail de recherche doit avoir un lien avec le domaine des sciences biomédicales.
- Une présélection est effectuée sur la base de la cote de rendement à l'admission (CRA). Une CRA minimale de 30,000 est exigée lors de cette première sélection.
 - Les candidats doivent remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1er novembre à : admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, les candidats devront soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à : admission-md@umontreal.ca.
- Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de l'analyse du Dossier de recherche ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire.
 - un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - Dossier de recherche: 50%
 - Examen CASPer: 50%
 - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.

- Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
- La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie et d'en modifier le processus d'admission.

• Pour les **internationaux**

- Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
 - La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie.
 - Le candidat international admis devra avoir obtenu un visa d'étudiant.
 - Pour les **diplômés à l'international en médecine (DIM)**
 - Le processus de sélection est commun aux trois facultés de médecine québécoises francophones qui accueillent des candidats de cette catégorie.
 - Pour être admissibles à cette catégorie, les candidats devront avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins (CMQ) au plus tard le 15 février de l'année d'admission visée.
 - Les candidats doivent réussir l'examen CASPer (voir la rubrique **Remarques**). **L'examen CASPer devra être passé en français.**
 - Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire et du résultat à l'examen EACMC partie I. Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
 - Examen CASPer : 30%
 - Examen EACMC, partie I : 70%
 - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
 - Le candidat titulaire d'un diplôme de médecine qui est admis devra compléter la totalité ou une partie du programme d'études médicales qui ne pourra être moindre que la durée de l'externat.
 - Pour les **candidats des Forces armées canadiennes**
 - Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
 - Pour les **candidats des Premières Nations et Inuits du Québec**
 - Les conditions d'admissibilité et les critères de sélection de ce contingent sont convenus entre les quatre facultés de médecine du Québec.
 - La Faculté de médecine de l'Université Laval est gestionnaire de ce contingent provincial. Les candidats peuvent communiquer avec la coordonnatrice du projet au 418 842-1540 ou consulter le site de la Faculté de médecine de l'Université Laval pour de plus amples informations.
-

Remarques

- Les conditions d'admissibilité tiennent compte des dispositions de la Loi médicale relatives à l'immatriculation des étudiants en médecine auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ). Tout nouvel étudiant inscrit au doctorat en médecine doit être immatriculé auprès du CMQ afin d'être autorisé à poser, sous surveillance, les actes médicaux nécessaires à sa formation. L'information pertinente lui est fournie par la Faculté en début d'année.
- L'admission au programme de doctorat en médecine est contingentée par décret gouvernemental et une sélection rigoureuse des candidats est effectuée sur la base de l'excellence du dossier scolaire antérieur et de l'évaluation des qualités personnelles jugées nécessaires à la pratique compétente de la médecine. Nous vous suggérons fortement de consulter les compétences qui devront être maîtrisées par les étudiants afin de réussir avec succès le programme de médecine.
- L'**entrevue**, de quelque type qu'elle soit, a pour but d'évaluer la motivation, l'empathie, la conscience sociale, l'équilibre de vie, l'authenticité, le leadership, l'ouverture d'esprit et le jugement du candidat ainsi que toute autre qualité jugée nécessaire à la réussite du programme et à la pratique de la médecine d'aujourd'hui; par exemple, la capacité de travailler en équipe, la capacité de communiquer, la capacité d'autocritique, la capacité d'adaptation et la capacité relationnelle. Le bilan de cette évaluation peut conduire à l'élimination de tout candidat qui ne répond pas aux normes de réussite fixées par le Comité d'admission.

• Examen CASPer^{MC}

- L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
 - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
 - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
 - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
 - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
 - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Pour les candidats des **communautés noires**: le formulaire d'autodéclaration sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés noires.
 - Pour les candidats des **Premières Nations et Inuits du Québec**: la personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
 - Pour les candidats provenant des **régions éloignées**: afin de faciliter l'accès à la formation en médecine aux candidats des régions éloignées, une bonification de 1 point à la cote de rendement collégiale (CRC) est accordée aux candidats qui ont terminé leurs études de 5e secondaire dans une école située dans une des régions éloignées désignées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Consulter la liste des régions admissibles.
 - Conformément à la Politique de mobilité entre les lieux de formation, le **lieu désigné de la formation** est précisé dans l'offre d'admission, laquelle est finale et définitive. Aucun transfert du lieu désigné de la formation n'est autorisé, tant à l'année préparatoire qu'au programme de médecine de premier cycle. Le lieu désigné de la formation est déterminé en fonction des disponibilités restantes au moment de transmettre l'offre d'admission, tout en tenant compte, le cas échéant, des préférences et des niveaux de choix du candidat ayant complété le formulaire prévu à cet effet, dans les délais prescrits.
 - La personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, qui n'a pas complété ou qui n'est pas en voie de compléter un grade universitaire au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme n'est pas admissible au programme. L'inscription au programme Compléments de formation de l'Université de Montréal, pour la réussite des cours préalables, est la seule exception autorisée.
 - La personne ayant complété un grade universitaire de premier cycle jugé globalement équivalent à l'année préparatoire par le Comité d'admission, pourrait être admise directement en première année du Doctorat en médecine. Ces programmes de l'Université de Montréal sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire:
 - Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
 - Baccalauréat en ergothérapie
 - Baccalauréat en nutrition
 - Baccalauréat en physiothérapie
 - Baccalauréat en sciences biologiques (sauf l'orientation Biodiversité, écologie et évolution)
 - Baccalauréat en sciences biomédicales
 - Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
 - Baccalauréat en neurosciences
 - Baccalauréat en microbiologie et immunologie
 - Doctorat en médecine dentaire
 - Doctorat (ou Baccalauréat) en pharmacie

- Doctorat en médecine vétérinaire
- Doctorat en optométrie
- Advenant que les cours collégiaux préalables (chimie, biologie et physique) aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission aux études médicales de premier cycle révisera le dossier de candidature pour s'assurer que le candidat ait conservé les connaissances scientifiques de base suffisantes pour entreprendre des études médicales de premier cycle.
- Le transfert au programme M.D. d'un candidat en cours d'études médicales dans une faculté hors du Québec n'est pas possible.
- Le candidat ayant déjà été ou étant actuellement inscrit en médecine ou en année préparatoire dans une université au Québec n'est pas admissible dans le programme.
- Le candidat admis est considéré comme un étudiant en médecine dès son premier trimestre d'inscription que ce soit à l'année préparatoire ou au doctorat en médecine.
- Avant le début des cours, tout nouvel étudiant en médecine (année préparatoire et doctorat) doit attester qu'il a reçu les **immunisations** et, le cas échéant, qu'il s'est soumis au **dépistage tuberculinique** tel que requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Un formulaire est disponible à cette fin et pourra être soumis via votre Centre étudiant. Les preuves de vaccination devront être soumises via votre Centre étudiant.
- Tout candidat admis au doctorat en médecine doit attester qu'il a suivi une **formation en réanimation cardiorespiratoire** (RCR) AVANT de débuter sa première année. Les étudiants doivent s'inscrire eux-mêmes et assumer les frais de cette formation. Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est "SIR" ou "SVR" ou "Professionnel de la santé". L'attestation doit être valide pour toute la première année du doctorat, soit de la rentrée académique jusqu'au 30 avril de l'année suivante. Il est recommandé de suivre cette formation avant le début de l'année académique. Une recertification annuelle est recommandée, mais non exigée. Des précisions sur la remise de la preuve seront communiquées à l'étudiant par courriel. Il est possible de consulter la politique.
- L'étudiant qui réussit l'année préparatoire est promu automatiquement en première année du doctorat en médecine sans avoir à présenter une nouvelle demande d'admission. Cette promotion en première année ne peut être différée à une année subséquente.
- **Stages en région** : dans le respect de la mission en responsabilité sociale de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, il est important que les étudiants soient exposées à différents milieux en cours de formation. Les étudiants doivent à cet effet effectuer des stages en région intermédiaire et/ou éloignée durant leur 3e et 4e année de formation (stages à l'externat). Ces stages en dehors des grands centres urbains contribuent à l'excellence de la formation offerte. Ils permettent une exposition clinique diversifiée et l'initiation des stagiaires à d'autres réalités de la pratique médicale.
- Les études médicales de premier cycle peuvent être éprouvantes tant physiquement que psychologiquement. Le parcours de formation en médecine (cours et stages) peut exposer les étudiants et les stagiaires à des situations ou des contextes émotivement chargés. Cet environnement exigeant requiert que les étudiants et les stagiaires démontrent de bonnes capacités d'adaptation.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La Faculté de médecine publie sur son site web des informations complémentaires sur les admissions, dont une foire aux questions (FAQ).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 15 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons MED-70

sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est s'inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception e la demande.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine la réussite du programme.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant dont la moyenne est supérieure à 1.7 et inférieure à 2.0 est mis en probation et doit reprendre les cours de l'année en cause tel que stipulé à l'article 14.3 a). Il n'a donc pas droit à l'examen de reprise.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne accès au programme de doctorat en médecine. Elle ne donne pas droit à un diplôme.

Structure du programme

Année préparatoire au doctorat en médecine 1-450-4-0 version 09 (A19)

L'année préparatoire comporte 40 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits de l'Année préparatoire sont obligatoires.

L'étudiant s'inscrit selon l'offre de cours trimestrielle.

Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 1040	Méthodologie en médecine	0.5
MMD 1041	Médecine macroscopique	6.0
MMD 1042	Médecine moléculaire et microscopique	6.0
MMD 1043	Médecine métabolique et physiologique	6.0
MMD 10441	Médecine relationnelle 1	0.0

Cours	Titre	CR
MMD 10442	Médecine relationnelle 2	4.0
MMD 1045	Thématisques en médecine développementale	4.5
MMD 1046	Pratique professionnelle en médecine	6.0
MMD 1047	Thématisques en médecine clinique	5.0
MMD 1048	Médecine factuelle	2.0

1-465-1-1 version 03 (A23)

Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme vise l'enseignement de concepts et de méthodes qui sont propres à la biochimie et à la médecine moléculaire, et assure une formation de base dans des disciplines connexes telles que la biologie, la chimie et la génétique. S'appuyant sur une très solide formation théorique axée sur le développement de l'esprit critique et la pratique de la communication scientifique écrite et orale, il permet aussi une forte exposition à la pratique du travail en laboratoire et une familiarisation au milieu de la recherche. Il est préparatoire à des études supérieures et à des carrières en recherche, tout comme il permet une insertion immédiate au marché du travail.

Orientation «biochimie»

Dans l'orientation biochimie, l'accent est mis sur la biologie structurale et les interactions macromoléculaires. Vous acquérez une solide formation de pointe en biologie quantitative et structurale et en modélisation des macromolécules. Vous apprenez également à quantifier les interactions macromoléculaires, à étudier la cinétique enzymatique et à concevoir de façon rationnelle des ligands et autres médicaments. Vous aurez le choix entre différents cheminements qui vous permettent d'approfondir vos connaissances, de diversifier votre formation et de vous distinguer.

Orientation «Médecine moléculaire»

Dans l'orientation médecine moléculaire, l'accent est mis sur les mécanismes moléculaires et cellulaires qui régissent les fonctions de la cellule. Vous acquérez une solide formation de pointe en biologie cellulaire et moléculaire et découvrez les mécanismes moléculaires à la base du fonctionnement des cellules et comment ils sont perturbés dans les maladies humaines. Vous apprenez aussi à modifier l'expression génique dans les cellules et les organismes modèles. Vous aurez le choix entre différents cheminements qui vous permettent d'approfondir vos connaissances, de diversifier votre formation et de vous distinguer.

Orientation «Génétique et génotype humaine»

Dans l'orientation génétique et génotype humaine, l'accent est mis sur les approches génétiques et l'analyse de l'information. Vous acquérez une solide formation de pointe en génétique tant au niveau des organismes modèles qu'en génétique des populations. Vous apprenez aussi à comprendre l'organisation génétique et épigénétique des génomes, leur évolution et leur lien avec les maladies humaines dans une perspective de médecine personnalisée. Vous aurez le choix entre différents cheminements qui vous permettront d'approfondir vos connaissances, de diversifier votre formation et de vous distinguer.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
 - Biologie : compétence OBOF ou objectif OOXU et
 - Chimie : compétence OCOF ou objectif OOJV
- Techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine
- Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine

Chimie

- Chimie générale
- Chimie des solutions
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel ou Calcul I
- Calcul intégral ou Calcul II

Physique

- Mécanique
- Électricité et magnétisme
- Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi à l'**Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Origine et diversité du vivant
- La cellule et l'uniformité du vivant

Chimie

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

Cours prescrit

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604 et FRS2704

TCF : 11 - 12 sur 20

FRS2704

TEF : 0 - 474 sur 699

FRS2704

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

• Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire :

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.

• Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.
- Le titulaire d'un DEC technique peut se voir accorder des exemptions de cours. Il doit s'adresser au Département pour obtenir des renseignements additionnels.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La manipulation de matériel biologique est inhérente et indispensable à la formation dans les programmes de sciences fondamentales. Aucun étudiant inscrit au programme n'est autorisé à s'y soustraire.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants de toutes les orientations s'inscrivent normalement aux cours du segment 01 (tronc commun) et aux cours des segments 91, 92 ou 93 selon l'orientation et le cheminement choisis.

Cheminement honor

Durant la deuxième année, les étudiants choisissent une des trois orientations pour les cours de la deuxième et de la troisième année. Le choix du cheminement se fait en troisième année et peut être fait en deuxième année dans le cas du cheminement International. Pour être accepté dans le cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété un minimum de 50 crédits et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,6. Il doit maintenir une moyenne cumulative minimale de 3,4 jusqu'à la fin de ses études pour obtenir la mention honor.

Cheminement International

Pour être inscrit dans le cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 27 crédits à la fin de la première année ou 54 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,0. L'accès au cheminement international, le choix des cours à l'étranger, de même que toute substitution de cours de spécialisation de troisième année lorsqu'appropriate font l'objet d'une approbation par l'autorité compétente. Les étudiants du cheminement international doivent obligatoirement compléter un minimum d'une session de 12 crédits à l'étranger.

Un stage et un cours de travaux pratiques de niveau 3 des blocs 01J ou 91, 92 et 93B sont obligatoires.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire 1-465-1-1 version 03 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec les orientations suivantes :

- l'orientation biochimie (segment 91);
- l'orientation médecine moléculaire (segment 92);
- l'orientation génétique et génomique humaine (segment 93).

Le programme de baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire offre trois orientations: l'orientation biochimie, l'orientation médecine moléculaire et l'orientation génétique et génomique humaine. Pour chacune des orientations, il y a 3 cheminements: le cheminement général, le cheminement honor et le cheminement international. Le programme s'articule comme suit:

Dans l'orientation biochimie :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D et 01E et les blocs 91A, 91B et 91C avec 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Le cheminement honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et les blocs 91A, 91V et 91W avec 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Le cheminement international comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I et 01J et les blocs 91A, 91B et 91C avec 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Dans l'orientation médecine moléculaire :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D et 01E et les blocs 92A, 92B et 92C avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Le cheminement honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et les blocs 92A, 92V et 92W avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Le cheminement international comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I et 01J et les blocs 92A, 92B et 92C avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Dans l'orientation génétique et génomique humaine :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D et 01E et les blocs 93A, 93B et 93C avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Le cheminement honor comprend les blocs 01A, 01B et 01C et les blocs 93A, 93V et 93W avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Le cheminement international comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I et 01J et les blocs 93A, 93B et 93C avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 01A Connaissances fondamentales en biochimie

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
BCM 1502	Fondements du métabolisme	4.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BCM 1521	Travaux pratiques de biochimie 1	2.0
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2502	Acides nucléiques et génétique 2	3.0

Cours	Titre	CR
BCM 2503	Métabolisme moléculaire	2.0
BCM 2532	Pratique de la communication en sciences	3.0
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BCM 3513	Pathophysiologie moléculaire	4.0
BCM 3515	Éthique en biochimie	2.0
BCM 3553	Bioinformatique pour biochimistes	3.0

Bloc 01B Connaissances fondamentales en chimie

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1301	Structure et réactivité moléculaire 1	3.0
CHM 1302	Structure et réactivité moléculaire 2	3.0
CHM 1979	Laboratoire de chimie pour biochimistes	3.0

Cours	Titre	CR
CHM 1990	Physicochimie générale 1	3.0
CHM 2302	Structure et réactivité moléculaire 3	3.0
CHM 2971	Chimie bioanalytique	3.0

Bloc 01C Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 2043	Statistique pratique pour sciences de la vie	3.0

Cours	Titre	CR
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0

Bloc 01D Cours de langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement général : maximum 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0

Bloc 01E Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : maximum 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
MAT 1958	Mathématiques pour chimistes	3.0
MSN 2100	Toxicologie et environnement	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0

Cours	Titre	CR
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

Bloc 01I Cours de langues et culture

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0

Cours	Titre	CR
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
FAS 1900	Langue de l'Université d'accueil	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

Segment 91 Propre à l'orientation biochimie

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 91A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 13 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2531	Travaux pratiques 2	2.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0

Cours	Titre	CR
CHM 2979	Laboratoire organique pour biochimistes	2.0
CHM 2995	Physicochimie générale 2	3.0

Bloc 91B

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 3531	Travaux pratiques 3	3.0
BCM 3532	Stage en laboratoire de recherche	6.0

Cours	Titre	CR
BCM 3536	Proposition de recherche en biochimie	6.0

Bloc 91C

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement général : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2533	Stage d'initiation à la recherche	3.0
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0
BCM 3525	Génétique des organismes modèles	3.0
BIO 3702	Biotechnologie végétale	3.0

Cours	Titre	CR
CHM 3331	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0

Bloc 91V

Option - Maximum 11 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 11 crédits; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
BCM 4001	Stage honor en biochimie 1	6.0

Cours	Titre	CR
BCM 4002A	Stage honor en biochimie 2	5.0

Bloc 91W

Option - Maximum 4 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 4 crédits; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BCM 6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique	3.0
BIM 6026	Biologie moléculaire et cellulaire 1	2.0
BIM 6028	Biologie moléculaire et cellulaire 2	2.0
BIO 6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes	3.0
MCB 6031	Immunologie fondamentale	3.0

Cours	Titre	CR
MCB 6210	Microorganismes-pathogénicité, immunité	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
NUT 6033	Nutrigénomique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0

Segment 92 Propre à l'orientation médecine moléculaire

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 92A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2531	Travaux pratiques 2	2.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0

Cours	Titre	CR
MCB 2987	Immunologie	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0

Bloc 92B

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 3531	Travaux pratiques 3	3.0
BCM 3532	Stage en laboratoire de recherche	6.0

Cours	Titre	CR
BCM 3536	Proposition de recherche en biochimie	6.0

Bloc 92C

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2533	Stage d'initiation à la recherche	3.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
BCM 3525	Génétique des organismes modèles	3.0
BIO 1634	Principes de physiologie animale	3.0
BIO 2402	Embryologie animale	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 2412	Histologie animale	3.0
CHM 2995	Physicochimie générale 2	3.0
NSC 3040	Développement du système nerveux	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0

Bloc 92V

Option - Maximum 11 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 11 crédits; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
BCM 4001	Stage honor en biochimie 1	6.0

Cours	Titre	CR
BCM 4002A	Stage honor en biochimie 2	5.0

Bloc 92W

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BCM 6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique	3.0
BIM 6026	Biologie moléculaire et cellulaire 1	2.0
BIM 6028	Biologie moléculaire et cellulaire 2	2.0
BIO 6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes	3.0
MCB 6031	Immunologie fondamentale	3.0

Cours	Titre	CR
MCB 6210	Microorganismes-pathogénicité, immunité	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
NUT 6033	Nutrigénomique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0

Segment 93 Propre à l'orientation génétique et génomique humaine

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 93A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2002	T.P. de biologie moléculaire	3.0
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0

Cours	Titre	CR
BCM 3525	Génétique des organismes modèles	3.0
BCM 3526	Génétique et génomique humaine	3.0

Bloc 93B

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 3531	Travaux pratiques 3	3.0
BCM 3533	Stage en génétique et génomique	6.0

Cours	Titre	CR
BCM 3536	Proposition de recherche en biochimie	6.0

Bloc 93C

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2533	Stage d'initiation à la recherche	3.0
BIO 2402	Embryologie animale	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0

Cours	Titre	CR
CHM 2995	Physicochimie générale 2	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0
PHL 1400	Méthodes statistiques en sciences biomédicales	3.0

Bloc 93V

Option - Maximum 11 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 11 crédits; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
BCM 4003	Stage honor en génétique et génomique 1	6.0

Cours	Titre	CR
BCM 4004A	Stage honor en génétique et génomique 2	5.0

Bloc 93W

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BCM 6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique	3.0
BIM 6026	Biologie moléculaire et cellulaire 1	2.0
BIM 6028	Biologie moléculaire et cellulaire 2	2.0
BIO 6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes	3.0
MCB 6031	Immunologie fondamentale	3.0

Cours	Titre	CR
MCB 6210	Microorganismes-pathogénicité, immunité	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
NUT 6033	Nutrigénomique	3.0
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0

1-468-1-1 version 01 (A19)

Baccalauréat en bio-informatique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Une spécialisation en génétique et/ou médecine moléculaire confère des connaissances approfondies de l'interprétation biologique des données menant à des emplois d'analyste-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Ces emplois d'analyste-bio-informaticien sont aussi accessibles via une spécialisation en statistique et apprentissage machine qui permet l'approfondissement de compétences en conception de méthodes d'analyse.

Une spécialisation en génie logiciel ou en informatique donne, quant à elle, une initiation aux méthodes avancées de modélisation et d'algorithmique menant à des emplois de programmeur-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Le programme permet aussi l'accès aux études supérieures en bio-informatique, en informatique de même qu'en biochimie et en médecine moléculaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.CO) (voir **Remarques**)
- Techniques de laboratoire : biotechnologies (210-AA) et avoir réussi les cours préalables :
 - Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
 - Calcul différentiel ou Calcul I
 - Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie	<ul style="list-style-type: none">• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant
Chimie	<ul style="list-style-type: none">• Chimie générale• Chimie des solutions
Mathématique	<ul style="list-style-type: none">• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle• Calcul différentiel ou Calcul I• Calcul intégral ou Calcul II
Physique	<ul style="list-style-type: none">• Mécanique• Électricité et magnétisme• Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi à l'**Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie	<ul style="list-style-type: none">• Origine et diversité du vivant
Chimie	

- Chimie générale

Mathématique

- Algèbre vectorielle et linéaire
- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

• Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire :

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.

• Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Admission sur la base d'un DEC en sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.CO)

- L'étudiant doit réussir le cours préparatoire Chimie générale lors de sa première année d'études à titre de cours hors programme. Il peut toutefois être exempté du cours prescrit s'il a réussi les cours équivalents de niveau collégial (Chimie générale et Chimie des solutions)
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 15 crédits de cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art.8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art.8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art.11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art.13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art.14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art.18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en bio-informatique 1-468-1-1 version 01 (A19)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Le programme comprend 42 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 6 crédits au choix. Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 15 crédits de cours.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Commun à tous les étudiants

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Bio-informatique

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2003	Application d'outils bio-informatiques	3.0
BIN 1002	Intégration biosciences et informatique	3.0

Cours	Titre	CR
BIN 3002	Intégration biosciences et informatique 2	4.0
BIN 3005	Stage en laboratoire de recherche	6.0

Bloc 01B Fondement en informatique

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0

Bloc 01C Fondement en biologie moléculaire, biochimie, et génétique

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BCM 2002	T.P. de biologie moléculaire	3.0

Cours	Titre	CR
BCM 2004	Évolution moléculaire	2.0
BCM 2502	Acides nucléiques et génétique 2	3.0

Segment 02 Formation complémentaire

Le segment comporte un minimum de 27 crédits de cours à option et 6 au choix

Bloc 02A Fondement en mathématiques

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Bloc 02B Fondements en probabilités et statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2043	Statistique pratique pour sciences de la vie	3.0
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0

Cours	Titre	CR
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Bloc 02C Compléments en informatique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithme	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2255	Génie logiciel	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0

Bloc 02D Compléments en sciences de la Nature

Option - Minimum 8 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1502	Fondements du métabolisme	4.0
BCM 1521	Travaux pratiques de biochimie 1	2.0
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BCM 3515	Éthique en biochimie	2.0

Cours	Titre	CR
BCM 3526	Génétique et génomique humaine	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 1301	Structure et réactivité moléculaire 1	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0

Bloc 02Y

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
BIO 1284	Évolution	2.0
BIO 1534	Physiologie végétale	3.0
BIO 1634	Principes de physiologie animale	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
CHM 1302	Structure et réactivité moléculaire 2	3.0
CHM 1990	Physicochimie générale 1	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0

Cours	Titre	CR
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
PSL 1982	Les bases du système nerveux	2.0
PSL 3062	Base neuronale des fonctions cérébrales	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

Segment 70 Formation spécialisée

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 70A Génétique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 3525	Génétique des organismes modèles	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
PHL 3600	Pharmacogénétique	3.0

Bloc 70B Médecine moléculaire

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2503	Métabolisme moléculaire	2.0
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2532	Pratique de la communication en sciences	3.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0

Cours	Titre	CR
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0

Bloc 70C Langages et conception de logiciel

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 70D Informatique théorique et optimisation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0

Bloc 70E Statistique et apprentissage machine

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3205	Traitemet du signal	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0

1-484-1-0 version 09 (A23)

Baccalauréat en sciences biomédicales

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le baccalauréat en sciences biomédicales permet à l'étudiant :

- d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation de l'humain, en tant qu'organisme vivant, par l'étude des molécules, des cellules, des tissus et des organes, et de comprendre l'intégration des mécanismes physiologiques fondamentaux, cellulaires et tissulaires, responsables du contrôle et du maintien des fonctions vitales chez l'humain;
 - de se familiariser avec le milieu de la recherche par un stage;
 - d'aborder une problématique donnée avec une démarche scientifique rigoureuse;
 - de développer des aptitudes à la communication.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
 - Biologie : compétence OBOF ou objectif OOXU et
 - Chimie : compétence OCOF ou objectif OOJV
- Techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine
- Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine

Chimie

- Chimie générale
- Chimie des solutions
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel ou Calcul I
- Calcul intégral ou Calcul II

Physique

- Mécanique
- Électricité et magnétisme
- Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi à l'**Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Origine et diversité du vivant
- La cellule et l'uniformité du vivant

Chimie

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604 et FRS2704

TCF : 11 - 12 sur 20

FRS2704

TEF : 0 - 474 sur 699

FRS2704

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

• Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire :

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.

• Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La manipulation de matériel biologique est inhérente et indispensable à la formation dans les programmes de sciences fondamentales. Aucun étudiant inscrit au programme n'est autorisé à s'y soustraire.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En 1^{ère} et en 2^e année, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc 01A ; l'inscription à des cours des blocs 01B (à option) ou 01Z (au choix) doit être autorisée par le doyen ou l'autorité compétente.
- Un cours d'un bloc à option du programme peut être choisi à titre de cours au choix.

Cheminement honor

Pour être admis au cheminement honor d'une orientation, l'étudiant doit avoir complété le segment 01 avec une moyenne cumulative d'au moins 3.8. Il doit maintenir une moyenne cumulative minimale de 3,6 jusqu'à la fin de ses études pour obtenir la mention honor.

Les étudiants du cheminement honor des orientations générale (segment 70), pharmacologie et physiologie (segment 72) ainsi que neurosciences (segment 73) doivent réussir le stage honor propre à leur orientation, auquel pourra s'ajouter jusqu'à 6 crédits de cours suivis dans les blocs 70W, 72W ou 73W, selon l'orientation. Les étudiants du cheminement honor de l'orientation sciences de l'audition et du langage (segment 74) doivent réussir, soit le stage honor (AUD4000), soit cumuler 12 crédits de cours du bloc 74W.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours ou subir un examen de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,6.

Structure du programme

Baccalauréat en sciences biomédicales 1-484-1-0 version 09 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon quatre orientations. Outre le cheminement régulier, un cheminement honor est offert dans chacune des orientations :

- l'orientation générale (segments 01 et 70) est composée de 60 crédits obligatoires, de 24 à 30 crédits à option et de 0 à 6 crédits au choix;
- l'orientation pharmacologie et physiologie (segments 01 et 72) est composée de 60 crédits obligatoires, de 27 à 30 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix;
- l'orientation neurosciences (segments 01 et 73) est composée de 60 crédits obligatoires, de 27 à 30 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix;
- l'orientation sciences de l'audition et du langage (segments 01 et 74) est composée de 75 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 commun à toutes les orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, de 0 à 30 crédits à option et de 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 60 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1521	Travaux pratiques de biochimie 1	2.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1157	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 2110	TP de biologie moléculaire	2.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
MSN 2100	Toxicologie et environnement	3.0
PBC 1013	Anatomie et histologie	3.0
PBC 2000	Biopathologie générale	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1968	Notions fondamentales d'éthique	3.0
PHL 1400	Méthodes statistiques en sciences biomédicales	3.0
PHL 2025	Principes de l'expérimentation animale	1.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
PHL 3300	Travaux pratiques en pharmacologie	3.0
SBM 1002	Introduction à la communication scientifique	1.0
SBM 2003	Système digestif et nutrition	2.0
SBM 2004	Endocrinologie et reproduction	3.0
SBM 2005	Communication en sciences biomédicales	3.0
SBM 2007	Système nerveux	3.0
SBM 2008	Système circulatoire, respiratoire et rénal	3.0

Bloc 01B Approfondissement

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

-orientation générale : en cheminement régulier, de 9 à 15 crédits; en cheminement honor, de 3 à 15 crédits; - orientation pharmacologie et physiologie : en cheminement régulier, 0 à 9 crédits; en cheminement honor, de 0 à 15 crédits; - orientation neurosciences : en cheminement régulier, 0 à 9 crédits; en cheminement honor, de 0 à 15 crédits; - orientation sciences de l'audition et du langage : en cheminement régulier, 0 à 6 crédits; en cheminement honor, de 0 à 3 crédits. Durant les deux premières années d'études dans le programme, l'inscription aux cours de ce bloc doit être approuvée.

Cours	Titre	CR
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2502	Acides nucléiques et génétique 2	3.0
BCM 2503	Métabolisme moléculaire	2.0
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2531	Travaux pratiques 2	2.0
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BCM 3513	Pathophysiologie moléculaire	4.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
BCM 3525	Génétique des organismes modèles	3.0
BIO 3661	TP Physiologie nerveuse et musculaire	2.0
BIO 3674	TP en respiration, circulation et excrétion	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2991	Immunologie 2	4.0
MCB 2992	Bactériologie générale 2	4.0
MCB 3008	Fondements de l'immunologie	2.0
MCB 3010	Immunologie moléculaire	2.0
MCB 3080	Détection et épidémiologie d'agents infectieux	3.0
MSO 3001	Introduction à l'épidémiologie	2.0
NSC 2003	Méthodes expérimentales en neurosciences	3.0
NSC 2004	Neurosciences : travaux pratiques	3.0
NSC 3001	Neurobiologie de la mémoire	3.0
NSC 3003	Perception, action et neurocomputation	3.0
NSC 3005	Neurobiologie des maladies mentales	3.0

Cours	Titre	CR
NSC 3009	Neurobiologie des maladies neurologiques	3.0
NSC 3040	Développement du système nerveux	3.0
OPM 2551	Usage clinique des agents oculaires diagnostiques	1.0
OPM 3551	Traitements pharmacologiques de maladies oculaires 1	2.0
OPM 3552	Traitements pharmacologiques de maladies oculaires 2	2.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PBC 3050	Embryologie et biologie du développement	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0
PHL 3100	Pharmacodynamique des médicaments	3.0
PHL 3200	Méthodes de découverte des médicaments	3.0
PHL 3500	Intro pharmacologie cardiovasculaire	3.0
PHL 3600	Pharmacogénétique	3.0
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSL 3001	Analyse d'images et de signaux biomédicaux	3.0
PSL 3062	Base neuronale des fonctions cérébrales	3.0
PSL 3063	Neuroscience cognitive	3.0
PST 3100	Neurosciences, cognition et santé mentale	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1048	Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0
SBM 3003	Hématologie	3.0
SBM 3200	Chronobiologie et sommeil	3.0
SCV 2153	Sciences de la vision: psychophysique de la vision	2.0
SCV 2452	Sciences de la vision : mouvements oculaires	2.0

Segment 70 Propre à l'orientation générale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 9 à 15 crédits à option;
- cheminement honor : de 15 à 21 crédits à option.

Bloc 70A Recherche et stages

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

- cheminement régulier : de 9 à 15 crédits; - cheminement honor : 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SBM 3008	Stage de recherche en sciences biomédicales	15.0
SBM 3014	Proposition de recherche en sciences biomédicales	15.0

Cours	Titre	CR
SBM 4008	Stage honor en sciences biomédicales	15.0

Bloc 70W Propre au cheminement honor

Option - Maximum 6 crédits.

- cheminement régulier : 0 crédit; - cheminement honor : de 0 à 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
MCB 6031	Immunologie fondamentale	3.0
MCB 6210	Microorganismes-pathogénicité, immunité	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PHL 6095	Genèse et réglementation des médicaments	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6097	Produits de santé naturels : usages thérapeutiques	3.0
PSL 6020	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0
PSL 6081	Données récentes en cardiovasculaire	3.0
PSL 6090	Mécanismes régulateurs en physiologie	3.0
PSL 6170	Physiologie cardiovasculaire	3.0
PST 6100	Thèmes de recherche en psychiatrie	3.0
PST 6200	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves	3.0
SCV 6007	Neurophysiologie de la vision	3.0
SCV 6010	Psychophysique de la vision	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation pharmacologie et physiologie

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 21 à 27 crédits à option;

- cheminement honor : de 15 à 27 crédits à option.

Bloc 72A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SBM 3015	Stage de recherche en pharmacologie et physiologie	15.0

Cours	Titre	CR
SBM 4015	Stage honor en pharmacologie et physiologie	15.0

Bloc 72B Compléments de formation en pharmacologie et physiologie

Option - Maximum 12 crédits.

- cheminement régulier, de 6 à 12 crédits, - cheminement honor, de 0 à 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 3674	TP en respiration, circulation et excrétion	3.0
PBC 3050	Embryologie et biologie du développement	3.0
PHL 3100	Pharmacodynamie des médicaments	3.0
PHL 3200	Méthodes de découverte des médicaments	3.0
PHL 3500	Intro pharmacologie cardiovasculaire	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 3600	Pharmacogénétique	3.0
PSL 3001	Analyse d'images et de signaux biomédicaux	3.0
SBM 3003	Hématologie	3.0
SBM 3200	Chronobiologie et sommeil	3.0

Bloc 72W Cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

- cheminement régulier : 0 crédit, - cheminement honor, de 0 à 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PHL 6095	Genèse et réglementation des médicaments	3.0
PHL 6097	Produits de santé naturels : usages thérapeutiques	3.0
PSL 6020	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire	3.0

Cours	Titre	CR
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0
PSL 6081	Données récentes en cardiovasculaire	3.0
PSL 6090	Mécanismes régulateurs en physiologie	3.0
PSL 6170	Physiologie cardiovasculaire	3.0

Segment 73 Propre à l'orientation neurosciences

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 21 à 27 crédits à option;

- cheminement honor : de 15 à 27 crédits à option.

Bloc 73A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SBM 3010	Stage de recherche en neurosciences	15.0

Cours	Titre	CR
SBM 4010	Stage honor en neurosciences	15.0

Bloc 73B Compléments formation en neurosciences

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

- cheminement régulier, de 6 à 12 crédits, - cheminement honor, de 0 à 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 3661	TP Physiologie nerveuse et musculaire	2.0
NSC 2003	Méthodes expérimentales en neurosciences	3.0
NSC 2004	Neurosciences : travaux pratiques	3.0
NSC 3001	Neurobiologie de la mémoire	3.0
NSC 3003	Perception, action et neurocomputation	3.0
NSC 3005	Neurobiologie des maladies mentales	3.0
NSC 3009	Neurobiologie des maladies neurologiques	3.0

Cours	Titre	CR
PSL 3062	Base neuronale des fonctions cérébrales	3.0
PSL 3063	Neuroscience cognitive	3.0
PST 3100	Neurosciences, cognition et santé mentale	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0
SBM 3200	Chronobiologie et sommeil	3.0

Bloc 73W Cheminement honor

Option - Maximum 6 crédits.

- cheminement régulier : 0 crédit; - cheminement honor : de 0 à 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0
PHL 6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0

Segment 74 Propre à l'orientation sciences de l'audition et du langage

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 15 crédits obligatoires et de 12 à 15 crédits à option;
- en cheminement honor : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Formation initiale

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 74B Compléments de formation

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

- cheminement régulier, de 12 crédits à 15 crédits, - cheminement honor, de 0 à 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
NSC 3001	Neurobiologie de la mémoire	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0

Cours	Titre	CR
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSL 3062	Base neuronale des fonctions cérébrales	3.0
PSL 3063	Neuroscience cognitive	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1048	Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0

Bloc 74W Cheminement honor (approfondissement)

Option - Maximum 12 crédits

(ou avoir suivi le stage AUD4000 – bloc 74V). - cheminement régulier : 0 crédit; - cheminement honor : de 0 à 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AUD 6171	Méthodes de recherche en audiologie 1	1.0
AUD 6172	Méthodes de recherche en audiologie 2	2.0
AUD 6181	Pratique factuelle en audiologie	1.0
AUD 6282	Transfert de connaissances en audiologie	1.0
AUD 6817	Stage de recherche en audiologie	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
NSC 6060	Neurophysiologie cellulaire	3.0

Cours	Titre	CR
NSC 6061	Aspect moléculaire des neuropathologies	3.0
NSC 6070	Neurophysiologie fonctionnelle	3.0
ORA 6868	Lectures dirigées	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PSL 6020	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0

1-500-1-0 version 03 (A25)

Baccalauréat en microbiologie et immunologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Favoriser l'intégration professionnelle des étudiants sur le marché du travail dans les domaines de la médecine, de la biologie microbienne (industrielle, alimentaire et biotechnologie) et de l'environnement. Favoriser les passerelles vers les études supérieures des finissants du baccalauréat en microbiologie et immunologie tant vers les programmes d'études supérieures de la Faculté de médecine que ceux du Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine vétérinaire.

Le programme vise particulièrement à :

- offrir une formation de base équilibrée et complète en microbiologie et immunologie;
- développer la curiosité intellectuelle, le sens critique, la maturité, ainsi que les habiletés et les techniques essentielles à la carrière de microbiologiste;
- favoriser la polyvalence et la capacité d'adaptation requises dans le contexte changeant de la société actuelle, du monde du travail et de celui de la recherche scientifique;
- acquérir une spécialisation en microbiologie et immunologie.

Le programme de baccalauréat en microbiologie et immunologie comprend un tronc commun qui s'ouvre vers deux orientations :

- Microbiologie et immunologie moléculaire (segment 95)

• Cette orientation ouvre des portes du milieu de la santé (allergie, infectiologie, auto-immunité, etc.), des secteurs biotechnologique, biopharmaceutique et de l'agroalimentaire.

- Microbiologie environnementale (segment 96)

• La formation multidisciplinaire offerte par cette orientation permet d'oeuvrer dans les domaines des sciences de la Terre, de la santé et des biotechnologies environnementales.

- L'orientation Microbiologie et immunologie moléculaire vise à:

• Dispenser une formation robuste dans les matières de base en microbiologie et en immunologie (bactériologie; virologie; immunologie).

• Transmettre des connaissances spécifiques au niveau des développements et des technologies les plus récents et des applications de la microbiologie dans des secteurs d'activités diversifiés (santé; agro-alimentation; industrie; biotechnologie; biopharmaceutique)

• Permettre une intégration directe au marché du travail ou la poursuite d'études aux cycles supérieurs (recherche).

L'orientation Microbiologie environnementale permet aux étudiants d'acquérir des connaissances sur la diversité, les fonctions et les interactions microbiennes dans les écosystèmes terrestres (e.g. pédogénèse), aquatiques (e.g. floraisons de cyanobactéries) et vivants (e.g. symbioses).

L'orientation couvre des thématiques telles que le rôle des microbes dans les cycles biogéochimiques (écotoxicologie), l'adaptation évolutive des microbes face aux perturbations environnementales (changements climatiques), l'utilité des microbes dans le maintien de la santé (microbiomes).

L'orientation vise la formation d'intervenants en biotechnologie environnementale (biodiagnostic, bioremédiation, biocontrôle).

Débouchés :

Marché du travail ou études aux cycles supérieurs; Milieu industriel, commercial ou universitaire; Recherche appliquée ou fondamentale. Conseiller pour politiques gouvernementales.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
 - Biologie : compétence 0B01 ou objectif 00XU et
 - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un cours de biologie humaine
- Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un cours de biologie humaine

Chimie

- Un cours de chimie
- Un cours de chimie organique

Mathématique

Un des cours ci-dessous :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique
- Calcul différentiel ou Calcul I

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Origine et diversité du vivant
- La cellule et l'uniformité du vivant

Chimie

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

Un des cours ci-dessous :

- Statistique pour sciences sociales
- Calcul différentiel

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TEF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

• Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire :

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.

• Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.
- Le titulaire d'un DEC technique peut se voir accorder des exemptions de cours. Il doit s'adresser au Département pour obtenir des renseignements additionnels.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La manipulation de matériel biologique est inhérente et indispensable à la formation dans les programmes de sciences fondamentales. Aucun étudiant inscrit au programme n'est autorisé à s'y soustraire.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits MED-105

pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

Structure du programme

Baccalauréat en microbiologie et immunologie 1-500-1-0 version 03 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et comprend deux orientations. Outre le cheminement régulier, un cheminement honor est offert dans chacune des orientations :

- l'orientation Microbiologie et immunologie moléculaires (segments 95) est composés de 66 crédits obligatoires et 24 crédits à option dans le cheminement régulier, ainsi que 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option dans le cheminement honor.
- l'orientation Microbiologie environnementale (segments 96) est composée de 68 crédits obligatoires et 22 crédits à option dans le cheminement régulier, ainsi que 80 crédits obligatoires et 10 crédits à option dans le cheminement honor.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment commun sont répartis de la façon suivante : 57 crédits obligatoires et de 0 à 12 crédits à option.

Bloc 01A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 57 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1804	Introduction à la microbiologie environnementale	3.0
BIO 2043	Statistique pratique pour sciences de la vie	3.0
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
MCB 1040	Éthique en microbiologie et immunologie	2.0
MCB 1091	Méthodes de recherche en microbiologie	1.0
MCB 1092	Profession microbiologiste	2.0

Cours	Titre	CR
MCB 1980	Microbiologie générale et infectiologie	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
MCB 2991	Immunologie 2	4.0
MCB 2992	Bactériologie générale 2	4.0
MCB 3984	Diversité microbienne	3.0
MCB 3997	Introduction à la mycologie	4.0
PBC 1011	Éléments de morphologie fonctionnelle humaine	1.0

Bloc 01S Stages

Option - Maximum 9 crédits.

- cheminement régulier, de 0 à 9 crédits ; cheminement honor, 0-3 crédits

Cours	Titre	CR
MCB 2020	Stage en milieu de travail	3.0
MCB 2091	Initiation à la recherche	3.0

Cours	Titre	CR
MCB 3091	Stage en milieu de recherche	3.0

Bloc 01V Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

- cheminement régulier, 0 crédit ; cheminement honor, 12 crédits

Cours	Titre	CR
BIO 4000	Communication scientifique	3.0
MCB 4050	Stage de recherche honor 1	3.0

Cours	Titre	CR
MCB 4060	Stage de recherche honor 2	6.0

Segment 95 Propre à l'orientation microbiologie et immunologie moléculaire

Les crédits du segment 95 sont répartis de la façon suivante :

- Cheminement régulier : 9 crédits obligatoires et de 15 à 24 crédits à option
- Cheminement honor : 9 crédits obligatoires et 12 crédits à option

Bloc 95A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MCB 2399	Compléments de biologie moléculaire	2.0
MCB 3094	Compléments de virologie	2.0

Cours	Titre	CR
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0
PSL 1001	Principes de physiologie humaine	3.0

Bloc 95B Connaissances spécialisées en microbiologie, immunologie et virologie

Option - Minimum 4 crédits, maximum 24 crédits.

- cheminement régulier : de 8 à 24 crédits ; cheminement honor : de 4 à 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2412	Histologie animale	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
CHM 1950	Introduction aux bioanalyses	3.0
MCB 3004	Protocole expérimental en vaccinologie	3.0
MCB 3008	Fondements de l'immunologie	2.0

Cours	Titre	CR
MCB 3010	Immunologie moléculaire	2.0
MCB 3012	Travaux pratiques en immunologie avancée	3.0
MCB 3050	Microbiologie des aliments 1	3.0
MCB 3051	Microbiologie des aliments 2	3.0
MCB 3080	Détection et épidémiologie d'agents infectieux	3.0
MCB 3095	Microbiologie environnementale appliquée	2.0
SPU 2000D	Introduction à l'épidémiologie	3.0

Bloc 95C Connaissances complémentaires

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
BIO 1284	Évolution	2.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 3150	Signalisation cellulaire	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0

Bloc 95Y Connaissances d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
CHM 1984	Chimie organique	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 3132	Paléogéographie	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Segment 96 Propre à l'orientation Microbiologie environnementale

Les crédits du segment 96 sont répartis de la façon suivante :

- Cheminement régulier : 11 crédits obligatoires et de 13 à 22 crédits à option
- Cheminement honor : 11 crédits obligatoires et 10 crédits à option

Bloc 96A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1284	Évolution	2.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0

Bloc 96B Connaissances complémentaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 22 crédits.

- cheminement régulier : de 6 à 22 crédits ; cheminement honor : de 4 à 10 crédits

Cours	Titre	CR
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2412	Histologie animale	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
CHM 1950	Introduction aux bioanalyses	3.0
MCB 3050	Microbiologie des aliments 1	3.0
MCB 3095	Microbiologie environnementale appliquée	2.0

Bloc 96C Autres connaissances en environnement

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1334	Biodiversité 1	3.0
BIO 1434	Biodiversité 2	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3843	Étude de terrain en limnologie	3.0
BIO 3853	Débats en écologie	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
CHM 1600	Chimie de l'environnement : introduction	3.0
DRT 1004	Introduction au droit de l'environnement	3.0
GEO 2143	Pédologie	3.0
GEO 3312	Études d'impacts	3.0
GEO 3320	Changements environnementaux	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0

Bloc 96D Connaissances en microbiologie générale

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MCB 2399	Compléments de biologie moléculaire	2.0
MCB 3004	Protocole expérimental en vaccinologie	3.0
MCB 3008	Fondements de l'immunologie	2.0
MCB 3010	Immunologie moléculaire	2.0

Cours	Titre	CR
MCB 3051	Microbiologie des aliments 2	3.0
MCB 3080	Détection et épidémiologie d'agents infectieux	3.0
MCB 3094	Compléments de virologie	2.0
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0

Bloc 96E Connaissances connexes en sciences de la vie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BIO 1534	Physiologie végétale	3.0
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 3080	Stage d'animation en biologie	1.0

Cours	Titre	CR
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
BIO 3150	Signalisation cellulaire	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
PSL 1001	Principes de physiologie humaine	3.0

Bloc 96Y Connaissances d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
CHM 1984	Chimie organique	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 3132	Paléogéographie	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
URB 1114	Territoires et environnement	3.0

1-530-1-0 version 02 (A24)

Baccalauréat en neurosciences

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le baccalauréat en neurosciences permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation et de fonctionnement du système nerveux central, de la molécule jusqu'au niveau cognitif, du normal au pathologique.

En plus d'offrir une formation générale, le programme permet d'approfondir les connaissances dans les quatre champs disciplinaires suivants :

- Neurobiologie
 - Systèmes et neurosciences computationnelles
 - Psychopathologie et santé mentale
 - Sciences de l'audition
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
 - Biologie : compétence OBOF ou objectif OOXU et
 - Chimie : compétence OCOF ou objectif OOJV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie
<ul style="list-style-type: none">• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine• Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
<ul style="list-style-type: none">• Chimie générale• Chimie des solutions• Chimie organique
Mathématique
<ul style="list-style-type: none">• Calcul différentiel ou Calcul I• Calcul intégral ou Calcul II
Physique
<ul style="list-style-type: none">• Mécanique• Électricité et magnétisme• Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi à l'**Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie
<ul style="list-style-type: none">• Origine et diversité du vivant• La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie
<ul style="list-style-type: none">• Chimie générale

- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ($\geq 400/699$) et un minimum de B1 en expression écrite ($\geq 350/699$ au TEF ou $\geq 0/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée à 75 places.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC) ou de la cote de rendement universitaire (CRU).
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

• Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire :

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.

• Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La manipulation de matériel biologique est inhérente et indispensable à la formation dans les programmes de sciences fondamentales. Aucun étudiant inscrit au programme n'est autorisé à s'y soustraire.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.5 Connaissance d'une autre langue

Il est à noter que certains cours requièrent la lecture de textes en anglais.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} et en 2^e années, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc 01A. En 3^e année, après autorisation du responsable, il complète son programme en prenant des cours selon le cheminement choisi. En cheminement régulier, il s'inscrit normalement au stage NSC 3010 du bloc 70A.

Cheminement honor

Pour s'inscrire aux cours et stage du cheminement Honor, l'étudiant doit avoir complété un minimum de 54 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement Honor. Selon la filière empruntée, le cheminement honor comporte 18 ou 24 crédits, qui se déclinent ainsi :

- • Filière générale : 24 crédits
- • Filière neurobiologie : 24 crédits
- • Filière systèmes et neurosciences computationnelles : 24 crédits
- • Filière psychopathologie et santé mentale : 24 crédits

• • Filière sciences de l'audition : 18 crédits

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1^{er} cycle, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit trois cours obligatoires ou plus, soit des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,6 dans les cours du programme.

Remarque

Il est à noter que la filière sciences de l'audition permet aux étudiants qui l'empruntent d'effectuer la totalité des cours préalables à la Maîtrise professionnelle en audiologie (MPA). Les étudiants suivant cette filière qui souhaiteraient poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie (MPO) devront cependant suivre des crédits de cours supplémentaires (voir conditions d'admission à la MPO)

Structure du programme

Baccalauréat en neurosciences 1-530-1-0 version 02 (A24)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et deux cheminement.

- Le cheminement régulier comprend les segments 01 et 70 et totalise 90 crédits répartis de la façon suivante : 72 crédits obligatoires, de 12 à 18 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.
- Le cheminement honor comprend les segments 01 et 71 et totalise 90 crédits répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires, 12 à 15 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux cheminement

Le segment 01 comporte 57 crédits obligatoires, de 6 à 18 crédits à option.

Cheminement régulier : 57 crédits obligatoires, de 12 à 18 crédits à option.

Cheminement honor : 57 crédits obligatoires, de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 57 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1157	Biologie cellulaire	3.0
BIO 2043	Statistique pratique pour sciences de la vie	3.0
BIO 2110	TP de biologie moléculaire	2.0
BIO 2471	Neuroanatomie comparée	3.0
IFT 1016	Programmation 1	3.0
NSC 1001	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1	2.0
NSC 1002	Neurosciences intégratives 1	2.0
NSC 1003	Communication scientifique en neurosciences	1.0
NSC 1004	Éthique en milieu universitaire et recherche	1.0
NSC 1006	Éléments d'immunologie pour neurosciences	1.0

Cours	Titre	CR
NSC 2001	Neurosciences cellulaire et moléculaire 2	3.0
NSC 2002	Neurosciences intégratives 2	3.0
NSC 2003	Méthodes expérimentales en neurosciences	3.0
NSC 2004	Neurosciences : travaux pratiques	3.0
NSC 2005	Neurogénétique et neurogénomique	2.0
NSC 2006	Méthodes quantitatives	2.0
NSC 3040	Développement du système nerveux	3.0
PBC 1011	Éléments de morphologie fonctionnelle humaine	1.0
PHL 2025	Principes de l'expérimentation animale	1.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
PSL 1993	Physiologie générale	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0

Bloc 01B Neurobiologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 3001	Neurobiologie de la mémoire	3.0
NSC 3009	Neurobiologie des maladies neurologiques	3.0

Cours	Titre	CR
NSC 3013	Neurobiologie du vieillissement	3.0
PSL 3062	Base neuronale des fonctions cérébrales	3.0

Bloc 01C Systèmes et neurosciences computationnelles

Option - Maximum 12 crédits.

Les NSC3084 et NSC6084 sont mutuellement exclusifs. L'étudiant du cheminement honor qui aurait déjà suivi le NSC3084 ne pourra pas s'inscrire au NSC6084 et inversement.

Cours	Titre	CR
NSC 3003	Perception, action et neurocomputation	3.0
NSC 3084	Neurosciences computationnelles	3.0

Cours	Titre	CR
PSL 3063	Neuroscience cognitive	3.0
PSY 3019	Traitement des données en neuroscience cognitive	3.0

Bloc 01D Psychopathologie et santé mentale

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 3005	Neurobiologie des maladies mentales	3.0
PST 3100	Neurosciences, cognition et santé mentale	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0

Bloc 01E Sciences de l'audition

Option - Maximum 12 crédits.

Les étudiants de la filière sciences de l'audition souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en sciences de l'audition peuvent suivre soit le LNG1400, soit l'ORA1531. Ceux de la filière sciences de l'audition qui souhaitent plutôt aller vers la Maîtrise professionnelle en orthophonie devraient plutôt suivre l'ORA1531. Par ailleurs, en raison du nombre de places limitées, l'inscription aux cours PSY ci-dessous doit être approuvée par la responsable de programme. En plus des cours LNG1400, AUD1131 et AUD1132, les étudiants de la filière sciences de l'audition doivent prendre au moins l'un ou l'autre des cours PSY1095 ou PSY2254.

Cours	Titre	CR
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0

Cours	Titre	CR
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Segment 70 Propre au cheminement régulier

Les crédits du cheminement général sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et de 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 3010	Stage en neurosciences	15.0

Segment 71 Propre au cheminement honor

Les crédits du cheminement honor sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 0 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 4010	Stage honor en neurosciences	15.0
NSC 4041	Séminaire honor en neurosciences	1.0

Cours	Titre	CR
NSC 6044	Colloque en neurosciences 1	2.0

Bloc 71B Neurobiologie

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
NSC 6060	Neurophysiologie cellulaire	3.0
NSC 6061	Aspect moléculaire des neuropathologies	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0

Bloc 71C Neurocomputation et systèmes

Option - Maximum 6 crédits.

Les NSC3084 et NSC6084 sont mutuellement exclusifs. L'étudiant du cheminement honor qui aurait déjà suivi le NSC3084 ne pourra pas s'inscrire au NSC6084 et inversement.

Cours	Titre	CR
NSC 6051	Neurosciences des systèmes	3.0
NSC 6070	Neurophysiologie fonctionnelle	3.0

Cours	Titre	CR
NSC 6084	Neurosciences computationnelles	3.0

Bloc 71D Psychopathologie et santé mentale

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
PST 6100	Thèmes de recherche en psychiatrie	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 6022	Méthodes en neuropsychologie neuroscience et	3.0

1-740-1-1 version 04 (A24)

Baccalauréat en ergothérapie

Baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.)

Objectifs

Le baccalauréat en ergothérapie constitue une première étape pour former des ergothérapeutes soucieux de répondre aux besoins des clients en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu. Le programme vise aussi à former des individus responsables de leur formation et capables de s'engager socialement et ce, tout au long de leur carrière.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint la compétence OBOF ou objectif l'OOXU (biologie)
- Techniques de physiothérapie (144.A1 ou 144.A0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine
- Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine

Chimie

- Chimie générale
- Chimie des solutions ou Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel ou Calcul I
- Calcul intégral ou Calcul II

Physique

- Mécanique
- Électricité et magnétisme
- Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Origine et diversité du vivant
- La cellule et l'uniformité du vivant

Chimie

- Chimie générale

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

- satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent ou être boursier d'une agence canadienne ou internationale
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- à la demande de l'École de réadaptation, se présenter à une entrevue
- le cas échéant, présenter une lettre de motivation (voir **Remarques**)

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:

- remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
- fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des communautés noires :

- remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.
Résultat Cours prescrit

TCF : 11 - 12 sur 20

FRS2704

TEF : 0 - 474 sur 699

FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou qui est en voie de l'obtenir) ou qui est un titulaire d'un diplôme jugé équivalent.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante :
 - Le candidat universitaire de 2^e ou de 3^e cycle, soit toute personne qui a complété une maîtrise ou un doctorat.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province canadienne qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé (notamment Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Ontario).
- Candidature particulière : toute personne admissible qui possède également une expérience de travail d'au moins trois ans à plein temps sur le marché du travail.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registre du gouvernement du Nunatsiavut, Registre de la Nunavut Tunngavik Inc, Registre de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- Candidat des communautés noires : Toute personne appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (le candidat a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.
 - Deux places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale aux candidats francophones hors-Québec.
 - Des places peuvent être attribuées aux candidats des communautés noires ou des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada selon la qualité des dossiers.
-

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
- Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- L'École de réadaptation se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.

- Un score global est établi, en appliquant la pondération suivante :

- Dossier scolaire : 70 %
- Examen CASPer : 30 %.

- Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.

- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors-Québec

- Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par l'École de réadaptation.
- L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
- L'École de réadaptation se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.

- Un score global est établi, en appliquant la pondération suivante :

- Dossier scolaire : 70 %
- Examen CASPer : 30 %.

- Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.

- Pour les candidats francophones hors-Québec

- Le candidat est convoqué à une entrevue qui a lieu au Nouveau-Brunswick.
- Le dossier est étudié par le Comité d'admission du programme d'ergothérapie en tenant compte de la scolarité antérieure, des résultats de l'examen CASPer et du résultat à l'entrevue.

- Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon des scores globaux intermédiaires établis en appliquant la pondération suivante :
- Dossier scolaire : 70%
 - Examen CASPer : 30 %
- Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

- Pour les autres catégories

- Le dossier est étudié par le Comité d'admission du programme d'ergothérapie en tenant compte de la scolarité antérieure, des résultats de l'examen CASPer, des connaissances et, le cas échéant, de l'expérience acquise sur le marché du travail.
- L'École de réadaptation se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
- Le dossier du candidat retenu doit être de valeur égale à ceux des candidats des autres catégories qui ont été acceptés.

Remarques

• Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire :

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.

• Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Examen CASPer^{MC}

- L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
- Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
- Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
- Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
- L'examen CASPer peut être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper

• Le candidat des catégories *Formation acquise hors Québec* et *Candidature particulière* doit joindre une lettre expliquant pourquoi il a choisi l'ergothérapie.

• Le candidat qui a entrepris des études en ergothérapie dans une université québécoise ou canadienne n'est admissible qu'exceptionnellement à ce programme et seulement pour des motifs sérieux dont il doit faire état dans une lettre à l'appui à sa demande d'admission.

• Le candidat titulaire d'une maîtrise ou d'un doctorat au moment du dépôt de la demande d'admission n'est pas nécessairement tenu de compléter les cours préalables à l'admission.

• Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

• **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléchargé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés noires et communautés autochtones.

• **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.

• Entrevue :

- L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
- Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté de droit.
- L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
- L'entrevue peut être éliminatoire.

• Advenant que les cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera le dossier pour s'assurer que les connaissances scientifiques de base sont suffisantes.

• La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

• Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Le programme de 1^{er} cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Le Règlement des études de 1^{er} cycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la maîtrise en ergothérapie régissent les études de la deuxième composante, la maîtrise.

Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la Maîtrise.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 32 crédits en 1^{re} année, de 31 crédits en 2^e année et de 27 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2^e année, aux cours du bloc 70 B et en 3^e année, aux cours du bloc 70 C.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 6.12 Abandon d'un cours

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion de tous les stages et considérés dans tous les cours ERT du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.).

Structure du programme

Baccalauréat en ergothérapie 1-740-1-1 version 04 (A24)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Tous les cours du baccalauréat sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de 1^{re} année

Obligatoire - 32 crédits.

Cours	Titre	CR
CHI 1045	Anatomie de l'appareil locomoteur	4.0
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
ERT 1401	Approches théoriques en ergothérapie	2.0
ERT 1403	Notions et compétences de base en ergothérapie	3.0
ERT 1405	Pratique factuelle en ergothérapie	3.0
ERT 1406	Ergothérapie et développement de la personne	3.0
ERT 14511	Pratique réflexive 1.1	0.0
ERT 14512	Pratique réflexive 1.2	1.0

Cours	Titre	CR
ERT 1460	Initiation à la formation clinique	1.0
ERT 1461	Accompagnement en milieu communautaire	1.0
PSL 1984	Fonctions du système nerveux	4.0
PST 1964	Développement du système psychique	2.0
PSY 1984	Cognition, émotion et ergothérapie	3.0
REA 1001	Anatomie et physiologie générale 1	2.0
REA 1002	Anatomie et physiologie générale 2	2.0

Bloc 70B Cours de 2^e année

Obligatoire - 31 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
ERT 2400	Introduction à l'analyse de cas cliniques	2.0
ERT 2401	Ergothérapie auprès de l'adulte 1	5.0
ERT 2402	Ergothérapie auprès de l'adulte 2	5.0
ERT 2403	Ergothérapie auprès de l'enfant	5.0

Cours	Titre	CR
ERT 2404	Ergothérapie auprès de la personne âgée	5.0
ERT 24511	Pratique réflexive 2.1	0.0
ERT 24512	Pratique réflexive 2.2	1.0
ERT 2461	Formation clinique 2	7.0

Bloc 70C Cours de 3^e année

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
ERT 3401	Ergothérapie, enjeux professionnels et société	3.0
ERT 3402	Gestion et promotion de la santé en ergothérapie	3.0
ERT 3403	Ergothérapie et intervention de groupe	1.0
ERT 3405	Problématiques intégratives 1	5.0

Cours	Titre	CR
ERT 3411	Problématiques intégratives 2	3.0
ERT 34511	Pratique réflexive 3.1	0.0
ERT 34512	Pratique réflexive 3.2	1.0
ERT 3460	Formation clinique 3	7.0
SOL 1956	Ergothérapie et sociologie	3.0

1-745-1-1 version 04 (A21)

Baccalauréat en physiothérapie

Baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.)

Programme offert en collaboration avec l'UQTR

Objectifs

Le baccalauréat en physiothérapie vise à donner aux étudiants une formation scientifique de base dans le domaine de la santé et à les préparer au programme de maîtrise professionnelle en physiothérapie ainsi qu'aux études supérieures en recherche. Par différentes approches pédagogiques, ce programme initie les étudiants aux méthodes d'évaluation et de traitement en physiothérapie, les prépare à exercer des activités cliniques de façon sécuritaire et éthique.

Ce programme s'inscrit dans un continuum baccalauréat-maîtrise professionnelle qui a pour objectif de former un physiothérapeute généraliste qui réponde aux exigences de qualification de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et des organismes nationaux et internationaux d'agrément des programmes de physiothérapie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint la compétence OBOF ou objectif l'OOXU (biologie)
- Techniques de physiothérapie (144.A1 ou 144.A0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine
- Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine

Chimie

- Chimie générale
- Chimie des solutions ou Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel ou Calcul I
- Calcul intégral ou Calcul II

Physique

- Mécanique
- Électricité et magnétisme
- Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Origine et diversité du vivant
- La cellule et l'uniformité du vivant

Chimie

- Chimie générale

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

- satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent ou être boursier d'une agence canadienne ou internationale
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- à la demande de l'École de réadaptation, se présenter à une entrevue

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:

- remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
- fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des communautés noires :

- remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.
Résultat Cours prescrit

TEF : 0 - 474 sur 699

FRS2704

TCF : 11 - 12 sur 20

FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou qui est en voie de l'obtenir) ou qui est titulaire d'un diplôme jugé équivalent.
 - Technicien en réadaptation physique : toute personne titulaire d'un DEC en techniques de réadaptation physique ou qui est en voie de l'obtenir.
 - Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
 - Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
 - Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
 - Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province canadienne qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.
 - Candidature particulière : toute personne admissible qui possède également une expérience de travail d'au moins trois ans à plein temps sur le marché du travail.
 - Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registre du gouvernement du Nunatsiavut, Registre de la Nunavut Tunngavik Inc, Registre de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
 - Candidat des communautés noires : Toute personne appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (le candidat a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).
-

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est répartie comme suit :

- quatre places de réinscription, s'il y a lieu
 - quatre places pour les candidats francophones hors-Québec dont les dossiers présentent une valeur égale à celle des candidats acceptés dans les autres catégories
 - cinq places pour des candidatures particulières
 - quinze places pour des techniciens en réadaptation physique
 - Des places peuvent être attribuées aux candidats des communautés noires ou des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada selon la qualité des dossiers
 - le reste de la capacité d'accueil est réparti entre les collégiens et les universitaires. On accordera au moins 45 places aux candidats collégiens. Les places restantes sont attribuées aux universitaires
-

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens, les universitaires, les techniciens en réadaptation physique et les francophones hors-Québec
 - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
 - L'École de réadaptation se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
 - Un score global est établi, en appliquant la pondération suivante :
 - Dossier scolaire : 70 %
 - Examen CASPer : 30 %.
 - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par l'École de réadaptation.
 - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
 - L'École de réadaptation se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
 - Un score global est établi, en appliquant la pondération suivante :
 - Dossier scolaire : 70 %
 - Examen CASPer : 30 %.
 - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
 - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon des scores globaux intermédiaires établis en appliquant la pondération suivante :
 - Dossier scolaire : 70%
 - Examen CASPer : 30 %
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).
- Pour les autres catégories
 - Le dossier est étudié par l'École pour fins de présélection en tenant compte de la scolarité antérieure, des résultats de l'examen CASPer, de l'expérience et des connaissances acquises sur le marché du travail, le cas échéant
 - Le candidat présélectionné pourra être convoqué à une entrevue.

Remarques

• Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire :

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.

• Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Examen CASPer^{MC}

- L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
 - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
 - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
 - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
 - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
 - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
- Le candidat ayant entrepris des études en physiothérapie dans une université québécoise (autre que l'Université du Québec à Trois-Rivières) n'est admissible que de façon exceptionnelle à ce programme et seulement pour des motifs sérieux dont il doit faire état dans une lettre à l'appui de sa demande d'admission.
- L'étudiant inscrit au Baccalauréat en physiothérapie de l'UQTR est considéré comme non admissible au programme de Baccalauréat en physiothérapie de l'Université de Montréal, conformément au protocole d'entente intervenu entre l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Advenant que les cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera le dossier pour s'assurer que les connaissances scientifiques de base sont suffisantes.

• Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés noires et communautés autochtones.

- **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.

• Entrevue :

- L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
 - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par le responsable du programme.
 - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
 - L'entrevue peut être éliminatoire.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Le programme de 1^{er} cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie. Le Règlement des études de 1^{er} cycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la maîtrise en physiothérapie régissent les études de la deuxième composante, la maîtrise.

Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie. Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la maîtrise.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 31 crédits en 1^{re} année, de 32 crédits en 2^e année et de 27 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2^e année, aux cours du bloc 70 B et en 3^e année, aux cours des blocs 70 C.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 6.12 Abandon d'un cours

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Les compétences de l'étudiant sont évaluées à l'occasion des laboratoires d'habiletés cliniques et de tous les stages du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

Dans certains cours et tel qu'indiqué au plan de cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou la mention (S) (succès) à chacune des composantes, théorique et pratique, du cours.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) Progression sous probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant douze crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.).

Structure du programme

Baccalauréat en physiothérapie 1-745-1-1 version 04 (A21)

Le baccalauréat en physiothérapie comporte 90 crédits. Il constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Tous les cours du baccalauréat sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de 1^{re} année

Obligatoire - 31 crédits.

Cours	Titre	CR
CHI 1045	Anatomie de l'appareil locomoteur	4.0
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
PHT 1201	Introduction à la pratique physiothérapeutique	2.0
PHT 1202	Mobilité articulaire en physiothérapie	2.0
PHT 1203	Fonction musculaire en physiothérapie	3.0
PHT 1303	Biomécanique et rééducation	3.0

Cours	Titre	CR
PHT 1309	Pathokinésiologie articulaire et fonctionnelle	4.0
PHT 1310	Physiothérapie musculosquelettique extrémités	1, 4.0
PSL 1984	Fonctions du système nerveux	4.0
REA 1001	Anatomie et physiologie générale 1	2.0
REA 1002	Anatomie et physiologie générale 2	2.0

Bloc 70B Cours de 2^e année

Obligatoire - 32 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
PBC 2060	Pathologie générale	3.0
PHT 1302	Éthique et déontologie en physiothérapie	1.0
PHT 2311	Physiothérapie musc.squel. 2, quadrant inférieur	4.0
PHT 2312	Physiothérapie musc.squel. 3, quadrant supérieur	3.0
PHT 2314	Physiothérapie des affections neurologiques 1	4.0

Cours	Titre	CR
PHT 2316	Physiothérapie des affections neurologiques 2	4.0
PHT 2319	Modalités électrothérapeutiques 1	2.0
PHT 2320	Modalités électrothérapeutiques 2	2.0
PHT 2351	Stage clinique 1	3.0
PHT 2418	Pratiques factuelles en physiothérapie	2.0
PHT 2453	Stage clinique 2	3.0

Bloc 70C Cours de 3^e année

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
PHL 2900	Éléments de pharmacologie	2.0
PHT 3313	Physiothérapie musculosquelettique 4	2.0
PHT 3318	Physiothérapie et géronto-gériatrie	3.0
PHT 3320	Physiothérapie des affections cardiovasculaires	4.0
PHT 3321	Physiothérapie des affections respiratoires	3.0

Cours	Titre	CR
PHT 3322	Éducation et consultation en physiothérapie	2.0
PHT 3323	Outils pratiques d'éruditio	1.0
PHT 3331	Physiothérapie de la douleur	2.0
PHT 3358	Stage clinique 3	3.0
PST 1970	Psychopathologie	2.0
PSY 3955	Relation d'aide en réadaptation	2.0

1-752-1-8 version 00 (A03)

Programme d'actualisation de formation en orthophonie

Attestation

Objectifs

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle en orthophonie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise professionnelle en orthophonie.

Cheminement

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École d'orthophonie et d'audiologie en fonction des besoins du candidat, des exigences de l'ordre professionnel ou de l'analyse des cours déjà complétés. Le choix doit être approuvé par le comité d'admission qui peut exiger des cours additionnels à ceux recommandés par l'Ordre des orthophonistes et des audiologues du Québec.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Sans objet

Structure de programme

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.